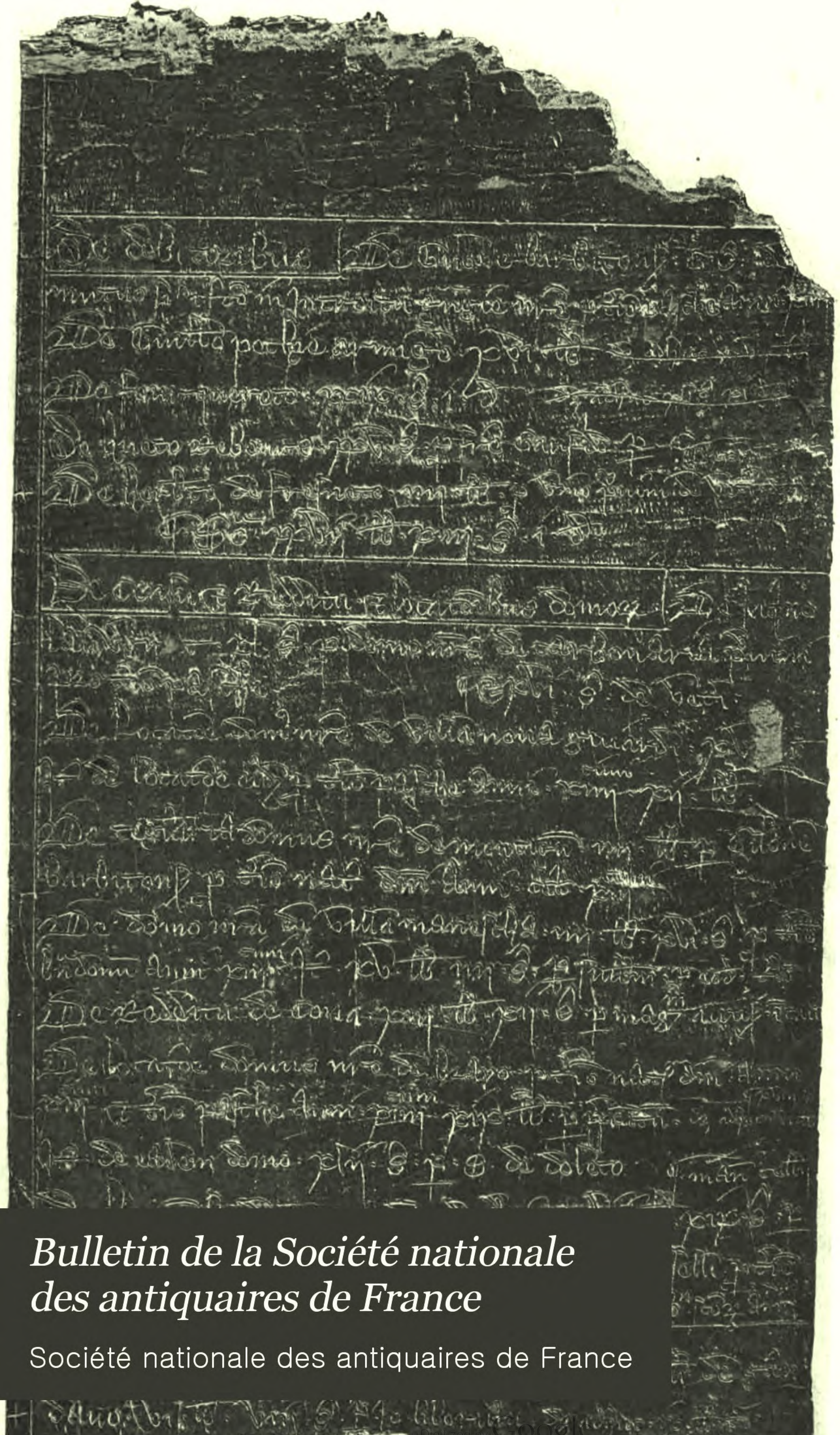
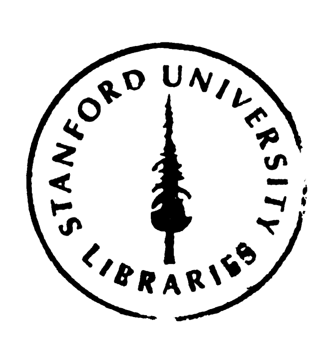


Heliog. Dujardin


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1876



PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1876.

MM. A. DE MONTAIGLON,	Président.
Alex. BERTRAND,	Premier Vice-Président.
V. GUÉRIN,	Deuxième Vice-Président.
G. DEMAY,	Secrétaire.
E. GUILLAUME,	Secrétaire-adjoint.
E. AUBERT,	Trésorier.
POL NICARD,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. J. MARION.
MICHELANT.
DE BARTHÉLEMY.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. L. DELISLE.
CH. ROBERT.
C. WESCHER.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 1er Avril 1876.

MM.

1. NIEUWERKERKE (le comte de) G. O. ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).

2. MAURY (Alfred) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collége de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois (1842-1858).

3. BATAILLARD (Charles), avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 65 (1842-1859).

4. SAUSSAYE (Louis DE LA) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Guillaume, 29 (1843-1867).

5. LASTEYRIE (le comte Ferdinand DE), membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), quai Voltaire, 11 (1851-1874).

6. VILLEGILLE (Arthur NOUAIL DE LA) ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Dominique, 38 (1836-1875).

7. SAULCY (Félicien CAIGNART DE) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président de la Commission de la topographie des Gaules, rue de La Baume, 1 (6 juin 1851).

8. . . . .

9. . . . .

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 1er Avril 1876.

MM.

1. Longpérier (Adrien Prévost de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Londres, 50 (9 avril 1838).

2. Lacabane (Léon) O. ✻, ancien directeur de l'École des chartes, rue des Acacias, 47, Les Ternes (9 juin 1841).

3. Marion (Jules) ✻, membre de la Commission des archives près le ministère de l'intérieur et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place de la Madeleine, 17 (9 février 1843).

4. Quicherat (Jules) ✻, directeur de l'École des chartes, vice-président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie) et de la Commission des monuments historiques, rue de Tournon, 16 (9 mai 1845).

5. Renier (Léon) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'archéologie), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collége de France, à la Sorbonne (9 mai 1845).

6. Kœnigswarter (Louis) ✻, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue de Marignan, 11 (10 décembre 1849).



MM.

7. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE) ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, place Royale, 9 (10 février 1851).

8. BORDIER (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Rivoli, 182 (9 avril 1851).

9. RENAN (Ernest) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, professeur au Collége de France, rue Vanneau, 29 (9 avril 1851).

10. NICARD (Pol), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

11. MICHELANT (Henri-Victor) ✻, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (19 décembre 1853).

12. WADDINGTON (William-Henri), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Dumont-Durville, 11 (19 décembre 1853).

13. COCHERIS (Hippolyte) ✻, conservateur adjoint à la Bibliothèque Mazarine, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, secrétaire de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, au palais de l'Institut (8 novembre 1854).

14. DELISLE (Léopold) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

MM.

15. Mariette (Auguste) C. ✻, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du Musée du Louvre, directeur du Musée des monuments historiques de l'Égypte, au Louvre (9 janvier 1856).

16. Deloche (Jules-Edmond-Maximin) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de Solférino, 13 (16 avril 1856).

17. Egger (Emile) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 48 (5 mai 1858).

18. Le Blant (Edmond) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), et du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Leroux, 3 (2 mars 1859).

19. Creuly (Casimir) C. ✻, général de brigade dans le cadre de réserve, vice-président de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Amsterdam, 51 (16 novembre 1859).

20. Boutaric (Edgard) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue Saint-Jacques, 161 (4 janvier 1860).

21. Vogüé (le comte Melchior de) O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ambassadeur de France à Vienne, rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

22. Barthélemy (Anatole de) ✻, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (10 avril 1861).

23. Passy (Louis), docteur en droit, député, sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Finances, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

MM.

24. Bertrand (Alexandre) ✻, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue des Saints-Pères, 9, et au château de Saint-Germain (7 août 1861).

25. Chabouillet (P. M. Anatole) O. ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, secrétaire de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue La Bruyère, 58 (4 novembre 1861).

26. Rey (A. E. Guillaume) ✻, rue Billaut, 35 (5 février 1862).

27. Guérin (Victor) ✻, docteur ès-lettres, rue de Vaugirard, 49 (3 décembre 1862).

28. Riant (le comte Paul), rue de Vienne, 10 (2 mai 1866).

29. Guilhermy (le baron de) ✻, conseiller à la Cour des Comptes, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes et de la Commission des monuments historiques, rue d'Alger, 6 (4 juillet 1866).

30. Read (Charles) ✻, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

31. Heuzey (Léon) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à l'École des beaux-arts, conservateur adjoint des antiques au Musée du Louvre, rue Malesherbes, 16 (1er mai 1867).

32. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

33. Perrot (G.) ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), maître de conférences à l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Hauteville, 52 (8 janvier 1868).

34. Wescher (C.) ✻, conservateur sous-directeur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

MM.

35. Robert (Charles) C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant-général-inspecteur, rue des Saints-Pères, 9 (3 mars 1869).

36. Prost (Auguste), rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

37. Duplessis (Georges) ✻, bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue Bonaparte, 47 (6 décembre 1871).

38. Dumont (Albert) ✻, directeur de l'École française d'Athènes, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, rue de Naples, 4 (6 décembre 1871).

39. Demay (G.) ✻, archiviste aux Archives nationales, place Royale, 5 (2 avril 1873).

40. Guillaume (Edmond) ✻, architecte des bâtiments civils, boulevart de la Madeleine, 17 (1er juillet 1874).

41. Courajod (Louis), attaché à la conservation de la sculpture et des objets d'art du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes, au Musée du Louvre, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 46 (5 mai 1875).

42. Rozière (Eugène de) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur général des Archives départementales, rue des Saints-Pères, 48 (5 mai 1875).

43. Saglio (Edmond), conservateur adjoint de la sculpture et des objets d'art du Moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, au Louvre (3 novembre 1875).

44. Villefosse (Antoine Héron de) ✻, attaché à la Conservation des antiques au Musée du Louvre, membre de la Commission de la topographie des Gaules, rue de Grenelle-Saint-Germain, 4 (5 janvier 1876).

45. . . . .

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux[1] :

Ain.

MM.

Martigny (l'abbé) ✻, chanoine de Belley, à Belley (20 mars 1861).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châtillon-de-Michaille (10 janvier 1866).

Aisne.

Peigné-Delacourt, à Guise (16 avril 1856).

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

Fleury (Édouard) ✻, à Vorges, près Laon (3 juin 1863).

Moreau (Frédéric) ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

Allier.

Chazaud, archiviste du département, à Moulins (4 mars 1863).

Alpes (Basses-).

Arbaud (Damase), à Manosque (7 août 1867).

Alpes (Hautes-).

Roman (Joseph), à Gap (1er mars 1876).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 associés résidants et aux 10 associés honoraires.

Aube.

MM.

Arbois de Jubainville (Henri d') ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non-résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, archiviste du département, à Troyes (12 janvier 1859).

Lapérouse (Gustave) ✱, à Troyes (3 juin 1863).

Le Brun Dalbanne, à Troyes (5 avril 1865).

Coffinet (l'abbé) ✱, chanoine de la cathédrale, à Troyes, rue Girardon, 7 (7 juin 1865).

Pigeotte (L.), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), professeur de théologie au Grand-Séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Chauffour (Ignace), avocat à Belfort (7 juin 1865).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Dietrich, secrétaire général de la préfecture, à Belfort (3 novembre 1875).

Bouches-du-Rhône.

Beaune (H.), ✱, procureur général près la Cour d'appel, à Aix (15 novembre 1865).

Parrocel (E.), à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Teissier (O.) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Marseille, rue Consolat, 145 (2 juin 1872).

Joannon (Paul), à Saint-Henry, près Marseille (9 décembre 1874).

Calvados.

MM.

Chatel (Eugène), archiviste du département, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Charente-Inférieure.

Delayant, conservateur à la Bibliothèque publique, à la Rochelle (4 janvier 1865).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis) ✱, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Côte-d'Or.

Baudot (Henri), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon (5 octobre 1864).

Arbaumont (Jules d'), à Dijon (15 novembre 1865).

Garnier (Joseph) ✱, conservateur des archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon (11 avril 1866).

Beauvois, à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules) ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Côtes-du-Nord.

Gaultier du Mottay (Joachim), à Plérin (7 janvier 1863).

Lemière (P. L.), à Saint-Brieuc, boulevard National (16 décembre 1865).

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

Filioux (A.), conservateur du Musée, à Guéret (14 mars 1866).

Duval (Louis), archiviste du département, à Guéret (18 février 1868).

MM.

CESSAC (le comte P. DE), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Doubs.

CASTAN (A.) ✱, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Besançon (3 juillet 1872).

CLERC (Ed.) ✱, président honoraire à la Cour d'appel, à Besançon (2 avril 1873).

Drôme.

CHEVALIER (l'abbé U.), à Romans (3 février 1869).

VALLENTIN (Ludovic), juge d'instruction à Montélimart (9 décembre 1874).

Eure.

BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux (4 juillet 1860).

LEBEURIER (l'abbé), ancien archiviste du département, à Évreux (4 juin 1862).

Finistère.

LEVOT (P.) ✱, conservateur de la Bibliothèque du Port, à Brest (1er février 1865).

LE MEN, archiviste du département, à Quimper (2 mars 1870).

Gard.

AURÈS, O. ✱, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nîmes, rue Titus, 1 (11 janvier 1865).

RÉVOIL (Henri) ✱, architecte du gouvernement, à Nîmes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

BARRY (C. E. A. Edward), professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (7 juin 1865).

ROSCHACH (Ernest), archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

MM.

GANTIER (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

MOREL (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

Gironde.

BRUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

DROUYN (Léon) ✻, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

SANSAS, député, à Bordeaux (6 mars 1872).

Hérault.

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier (9 octobre 1852).

AZAÏS (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

Ille-et-Vilaine.

ROPARTZ (Sigismond), avocat, à Rennes, rue aux Foulons, 16 (5 mars 1862).

GALLES (René) O. ✻, intendant militaire du 10me corps d'armée, à Rennes (4 avril 1864).

MORIN (E.), professeur à la Faculté des lettres, à Rennes, quai de Nemours, 11 (5 février 1868).

Indre.

DAMOUR (Léon), sous-préfet à La Châtre (3 février 1875).

Indre-et-Loire.

PALUSTRE (Léon), directeur de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Isère.

PILOT, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

GARIEL, conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

MM.

Le Mire (M.-J.) ✱, à Pont-de-Poitte (8 janvier 1873).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Loire.

Chaverondier (Auguste), archiviste du département, à Saint-Etienne (6 juin 1866).

Vincent-Durand, secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Loire (Haute-).

Aymard, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Chassaing (Augustin), juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

Girardot (le baron de) O. ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Nantes, rue Haute-du-Château, 4 (9 avril 1847).

Nicollière (S. de la), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

Loiret.

Mantellier ✱, président à la Cour d'appel, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Orléans (10 février 1845).

Pibrac (Germain-Philippe-Anatole du Faur, comte de), ancien élève de l'École polytechnique, membre de la Société des sciences et de la Société archéologique de l'Orléanais, au château du Rivage, près Saint-Ay (15 mai 1865).

Boucher de Molandon, à Orléans (2 décembre 1868).

Loiseleur (Jules), ✱, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).



MM.

Desnoyers (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

Loir-et-Cher.

Du Plessis (G.), à Blois (9 avril 1840).

Rochambeau (le marquis Achille de), au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen, à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin) ✱, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Loriquet, conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

Barthélemy (le comte Édouard de) ✱, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Morel, percepteur, à Châlons-sur-Marne, rue de l'Autre-Monde, 5 (1er juillet 1874).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux (Th.), à Langres (10 avril 1837).

Meurthe-et-Moselle.

Morlet (Ch.-Gabriel de) O. ✱, colonel du génie en retraite, à Nancy, rue du Manége, 13 (6 juin 1860).

MM.

Mougenot (Léon), à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzerwisse, et à Briey (4 juin 1862).

Chabert (F.), à Nancy, quai Claude-le-Lorrain, 22 (5 novembre 1862).

Bouteiller (Ernest de), ✻, ancien capitaine d'artillerie, à Briey (2 février 1864).

Rouyer (Jules), à Nancy (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Thilloy (Jules), conseiller à la Cour d'appel, à Nancy, rue de la Constitution, 9 (7 mai 1866).

Cournault (Ch.), ✻, conservateur du Musée Lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Chautard, doyen de la Faculté des sciences, à Nancy (6 mars 1872).

Meuse.

Dumont, ✻, vice-président honoraire du tribunal de première instance, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widranges (le comte de), à Bar-le-Duc, rue de La Rochelle, 47 (9 juin 1855).

Morbihan.

Rozenzweig (Louis) ✻, archiviste du département, à Vannes (16 janvier 1867).

Nièvre.

Lespinasse (René Leblanc de), archiviste-paléographe, à Nevers (1er juillet 1868).

Nord.

Michel (le chevalier Emmanuel) ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Metz, à Marly-lez-Valenciennes (19 mai 1846).

Godefroy-Ménilglaise (le marquis de) ✻, à Lille (9 mai 1855).

Mannier (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

MM.

Van Hende (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

Casati (Ch.), juge au tribunal de première instance, à Lille (5 mars 1873).

Delattre (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

Rigaux (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

Caffiaux (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

Oise.

Colson (le docteur) O. ✻, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Mathon, conservateur du Musée, à Beauvais (7 décembre (1864).

Marsy (le comte Arthur de), conservateur du Musée Vivenel, à Compiègne (12 décembre 1866).

Orne.

Chennevières-Pointel (le marquis Philippe de) O. ✻, à Bellesme (9 avril 1854).

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Boulangé (Georges) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras (9 février 1853).

Van Drival (l'abbé), chanoine honoraire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de) ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Arras (2 mars 1859).

MM.

BECQ DE FEUQUIÈRES, à Ramecourt (3 mars 1869).

*DANCOISNE, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

TERNINCK (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

MORAND (F.) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (4 février 1874).

LE SERGEANT DE MONNECOVE (Félix) ✱, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Puy-de-Dôme.

BOUILLET (J.-B.) ✱, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

MALLAY, architecte de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Pyrénées (Basses-).

LAGRÈZE (BASCLE DE) ✱, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

RAYMOND (P.), archiviste du département, à Pau (7 décembre 1864).

Rhône.

ALLMER (A.) ✱, à Lyon (6 mars 1861).

SOULTRAIT (le comte Georges DE) ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Lyon (2 février 1864).

MARTIN-DAUSSIGNY (E.-C.) ✱, directeur des musées de la ville, à Lyon (20 avril 1864).

MORIN-PONS (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

GUIGUE (M.-C.), archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

FLOUEST (Ed.) ✱, avocat général près la Cour d'appel, à Lyon, rue de la Reine, 48 (3 novembre 1869).

CHANTRE (Ernest), attaché au Muséum d'histoire naturelle, à Lyon (3 mars 1875).

Saône (Haute-).

SUCHAUX (Louis), à Vesoul (6 juin 1866).

Saône-et-Loire.

MM.

Chabas (F.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Chalon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Bulliot, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Lacroix (T.), membre de l'Académie de Mâcon, à Mâcon (7 mai 1873).

Sarthe.

Hucher (E.) ✻, au Mans (18 novembre 1863).

Savoie.

Rabut (Laurent), professeur au lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Leguay (Louis), architecte, à la Varenne-Saint-Maur (6 juin 1867).

Mazard (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Seine-et-Marne.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de) ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Hennebert, O. ✻, chef de bataillon du génie, attaché à l'École d'application, à Fontainebleau (3 janvier 1872).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste) ✻, à Rambouillet (9 mars 1849).

Corblet (l'abbé Jules) ✻, chanoine, directeur de la revue l'*Art chrétien*, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

Vinet (Ernest) ✻, à Sannois (5 juin 1861).

Cougny (E.), professeur au lycée, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez, ✻, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

MM.

Colonna Ceccaldi, ✻, à Saint-Germain-en-Laye (2 avril 1873).

Chardin (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

Seine-Inférieure.

Semichon (E.), à Rouen (2 avril 1862).

Beaurepaire (Ch. de Robillard de), ✻, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rouen (6 avril 1870).

Sauvage (l'abbé E.), aumônier du collége, à Dieppe (13 novembre 1872).

Hardy (Michel), bibliothécaire-archiviste et directeur du Musée, à Dieppe (17 mars 1875).

Estaintot (le vicomte Robert d'), à Rouen (1er décembre 1875).

Sèvres (Deux-).

Beauchet-Filleau, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes, à Amiens, rue Saint-Louis, 14 (9 janvier 1831).

Garnier (Jacques), ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Cagny (l'abbé Paul de), à Amiens, rue Lemercier, 36 (5 mai 1858).

Beauvillé (Victor Cauvel de), à Montdidier (8 décembre 1858).

Septenville (le baron de), député, au château de Lignières, canton de Poix (1er mars 1865).

Van Robais (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Grellet-Balguerie (Charles), juge, à Lavaur (3 juin 1863).

MM.

Labatut (Edm.), juge au tribunal de première instance, à Castres-sur-l'Agout (1er juillet 1868).

Tarn-et-Garonne.

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1845).

Mary-Lafon, ✻, bibliothécaire à Montauban (9 mars 1853).

Var.

Giraud (l'abbé Magloire), à Saint-Cyr (11 avril 1866).

Vaucluse.

Deloye (Auguste) ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Baudry (l'abbé), curé au Bernard, par Avrillé (2 décembre 1868).

Vienne.

Lecointre-Dupont (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radegonde (9 janvier 1851).

Longuemar (Le Touzé de), ✻, à Poitiers (3 février 1869).

Bonsergent (L.-F.), à Poitiers, rue des Trois-Piliers (7 mai 1873).

Vosges.

Laurent (Jules), conservateur du Musée, à Épinal (6 février 1867).

Leclerc (Lucien) ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

Yonne.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

MM.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée Britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akermann (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 décembre 1841).

Halliwel (Jam-Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrick, en Ecosse (4 novembre 1857).

Parker (John-Henri), à Oxford (2 juin 1858).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Belgique.

Roulez (J.) ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université, à Gand (19 mai 1846).

MM.

Witte (le baron J. de) ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Otreppe de Bouvette (d'), président de l'Institut archéologique de Liége, à Liége (6 juin 1860).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène, M. O.) ✻, à Liége (6 juin 1867).

Pinchart (A.), chef de section aux Archives du royaume, à Bruxelles (7 avril 1869).

Danemark.

Worsaae, ancien ministre des cultes, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

Martinez y Reguera (le docteur Léopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

États-Unis.

MM.

SQUIER (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

EVERETT (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

RANGABÉ (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

WAL (J. DE), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

LEEMANS (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

DIRKS (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

MORBIO (le chev. Carlo), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

BONNEFOY (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

FUSCO (Giuseppe Maria), à Naples (9 décembre 1850).

ROSSI (le chevalier G. B. DE) ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collége philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

GARRUCCI (le P. Raffaele) ✱, professeur au Collége romain, à Rome (9 juillet 1854).

CITADELLA (Luigi Napoleone), conservateur des archives, à Ferrare (6 juin 1860).

CONESTABILE (le comte Giancarlo), sénateur du royaume d'Italie, professeur à l'Université, à Pérouse (6 mars 1862).

MM.

HENZEN (le docteur Wilhem), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

BIGI (le chev. Quirino), à Correggio-Emilie (3 décembre 1873).

Norwége.

UNGER, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Portugal.

MACEDO (le conseiller, commandeur DE), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

FRIEDLÆNDER (Julius), conservateur du Musée des médailles, à Berlin (9 décembre 1850).

ZUMPFT (A. W.), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (9 janvier 1852).

DIEFENBACH (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

LEPSIUS (Richard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie des sciences, à Berlin (10 novembre 1853).

PERTZ (Georges), membre de l'Académie royale des sciences, directeur de la Bibliothèque royale, associé étranger de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Berlin (16 novembre 1859).

BOCK (le chanoine), à Aix-la-Chapelle (1er mai 1867).

WERTH (le professeur Ernest AUS'M) ✻, à Kessenich, près Bonn (2 mars 1870).

Russie.

LABANOFF (le prince A. DE), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

MM.

KŒHNE (le baron Bernard DE), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

BARTHOLOMEI (le général J. DE), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Tiflis (6 décembre 1850).

OUVAROFF (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

SIENNICKI (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

QUIQUEREZ, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

VULLIEMIN (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

SCHNELLER, à Lucerne (1er juillet 1857).

FAZY (Henry), membre du Conseil d'Etat, à Genève (4 février 1863).

MOREL-FATIO (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

KELLER, à Zurich (3 mars 1869).

Wurtemberg.

KELLER (Adalbert VON), professeur de littérature du moyen-âge, à l'Université de Tubingue (2 avril 1862).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Cannes*. Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.
— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.
— — Société française d'archéologie.
— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.
— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nîmes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres. — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.

— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.

LANDES, *Mont-de-Marsan*. Société des lettres, sciences et arts.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.

— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou. — Société académique de Maine-et-Loire.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.

— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.

— *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire.

MEUSE, *Verdun*. Société philomatique.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.
— *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Eduenne.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société de l'histoire de France. — Société des études historiques. — Société philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts. — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie. — Académie du département de la Somme.

TARN, *Castres*. Société littéraire et scientifique.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation du département.

YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.

— *Sens*. Société archéologique de Sens.

ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.

— *Constantine*. Société archéologique.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Metz*. Académie.

— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires. — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.

— *Édimbourg*. Société des Antiquaires d'Ecosse. — Société numismatique.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

— *Grœtz*. Société historique de Styrie.

BADE, *Manheim*. Société historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.

— *Bamberg*. Société historique.

— *Nuremberg*. Muséum germanique.

— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.

— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— *Valence*. Société archéologique de Valence.

ETATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

HOLLANDE, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut luxembourgeois, section historique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.

PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires. — Société historique.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1876.

Séance du 5 Janvier.

Présidence de MM. C. Wescher et A. de Montaiglon.

M. C. Wescher, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« L'usage, déjà ancien dans votre Compagnie, qui impose au Président dont le mandat va expirer le devoir de retracer brièvement l'histoire des travaux accomplis durant l'année qui vient de finir, lui confie en même temps le soin pieux de rendre un dernier hommage à la mémoire des confrères dont vous déplorez la perte.

« Parmi les trois noms que nous avons le regret de voir disparaître de nos listes, le premier en date est celui d'Ernest Breton, inscrit en 1838 comme membre résidant, admis en 1854 au nombre des membres honoraires de votre Compagnie. Né à Paris le 21 octobre 1812, Ernest Breton avait puisé dans un premier voyage fait en Italie vers 1829 le goût des arts du dessin, avec un attrait particulier pour la description des sites célèbres et des monuments historiques. Après avoir consacré ses premiers essais aux antiquités nationales, il préluda par divers opuscules, tels qu'une *Promenade aux enfers et aux champs-élysées* publiée en 1853 et un *Coup d'œil sur les fouilles de la voie Appienne* publié en 1855, au grand ouvrage sur Pompeï qui devait bientôt populariser son nom. Mettant à profit les savantes recherches des académiciens d'Herculanum et des anti-

quaires de tous les pays, il les compléta par ses observations personnelles et en tira la description sommaire mais exacte, tout ensemble écrite et dessinée par lui, des monuments sortis de ces fouilles célèbres. Encouragé par un premier succès, il voulut faire connaître d'autres ruines plus belles et non moins intéressantes, et le peintre moderne de Pompeï, comme le poète de la Rome antique, traversa les mers pour entreprendre « le grand voyage de la docte Athènes. »

Magnum iter ad doctas proficisci cogor Athenas.

« Ce vers de Properce est l'épigraphe même qu'il choisit pour l'introduction de son livre sur Athènes, qui parut après son retour à Paris en 1862, avec le récit pittoresque d'une excursion dans le Péloponèse également racontée et dessinée par lui. A côté de ces beaux ouvrages qui assurent à leur auteur une renommée durable, M. Breton publia une série d'études relatives à l'histoire des beaux-arts. L'Italie du moyen-âge lui inspira les notices sur la *Découverte des restes du Dante à Ravenne* et sur l'ancienne basilique et le nouveau cimetière de *San Miniato al Monte* près Florence, publiées toutes deux en 1866. C'est encore à l'Italie, étudiée avant et pendant la Renaissance, qu'il faut rapporter ses recherches sur le Giotto et sur l'histoire de la peinture à fresque, ainsi que ses notices sur la vie et les ouvrages de Michel-Ange, de Raphaël, du Dominiquin, du Titien, de Paul Véronèse, composées de 1860 à 1867 pour la Biographie générale publiée par MM. Didot. Ses derniers travaux eurent pour objet l'Angleterre, qui lui doit une monographie de la cathédrale de Salisbury, et l'Espagne, dont il décrivit la plus étonnante merveille dans sa notice sur l'Alhambra de Grenade imprimée en 1873 et bientôt suivie d'une description de Grenade elle-même, qui n'a paru qu'après sa mort arrivée le 29 mai 1875. Dans ses opuscules aussi bien que dans ses grands ouvrages, Ernest Breton n'a jamais cessé de mettre sa plume et son crayon au service de sa passion pour l'archéologie, et de chercher à répandre, par des publications accessibles à un grand nombre de lecteurs, la connaissance et l'admiration des chefs-d'œuvre de

tous les temps, ce qui est le meilleur moyen d'en assurer le respect et la conservation. A ce titre, sa mémoire mérite un souvenir reconnaissant au sein de la Société des Antiquaires de France.

« C'est encore à l'histoire de l'art qu'il faut rapporter les travaux d'un autre confrère, mort deux jours avant Ernest Breton, le 27 mai de la présente année : je veux parler de Frédéric Villot. Né à Liége (département de l'Ourthe) le 31 octobre 1809, Villot fut élu membre résidant de votre Société le 10 décembre 1849. L'année précédente, il avait succédé à Granet comme conservateur de la peinture au Louvre, et c'est à raison de ses fonctions qu'il publia successivement de magistrales notices sur les tableaux exposés dans les galeries confiées à ses soins. Son catalogue raisonné, comprenant en trois parties les Ecoles d'Italie et d'Espagne, les Ecoles allemande, flamande et hollandaise, et l'Ecole française, publié de 1849 à 1855 et amélioré dans plusieurs éditions successives, a pour complément un Catalogue des planches gravées composant le fonds de la Chalcographie du Louvre, qui avait paru dès 1851. Investi pendant la désastreuse année 1870 du titre et des fonctions de secrétaire-général des musées, Villot rendit au Louvre de signalés services, et il eut plus tard la satisfaction de pouvoir remettre les collections intactes aux mains de son collègue M. Reiset, aujourd'hui directeur des musées nationaux.

« Vous n'avez pas oublié, Messieurs, le sentiment de profonde douleur qui se manifesta dans la Société tout entière, lorsqu'à la rentrée d'octobre elle apprit la mort de M. Brunet de Presle. Né le 9 novembre 1809, M. Brunet de Presle était entré dans la Société des Antiquaires de France le 9 avril 1851, et il nous a été enlevé le 12 septembre 1875. Cet helléniste éminent trouvera dans son confrère et ami M. Emile Egger un historien digne de lui. Qu'il suffise de dire ici qu'après avoir débuté en 1828 par une traduction en grec moderne des Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, il marqua l'apogée de sa carrière par la publication de ses belles Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile jusqu'à la réduction de cette île

en province romaine, qui parurent en 1845, par un Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes dont la première partie parut en 1850, et par une histoire de la Grèce depuis la conquête romaine jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, qui fut publiéé en 1860. Continuateur des travaux de Hase et de Letronne, M. Brunet de Presle eut l'honneur de terminer, avec la collaboration active et dévouée de M. Egger, le grand Recueil des papyrus grecs qui a paru sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres en 1865, et qui sera considéré dans l'avenir comme un des plus beaux monuments de l'érudition française au dix-neuvième siècle. Possédant à fond la langue grecque de toutes les époques et dans toutes ses variétés, M. Brunet de Presle consacra les dix dernières années de sa vie à l'enseigner publiquement, et à répandre autour de lui le goût des études qu'il chérissait. La mémoire de M. Brunet de Presle restera chère à tous ceux qui l'ont connu, et son nom sera honoré par la postérité.

« Frappée cruellement dans ses membres résidants, la Société a fait également, parmi ses associés correspondants nationaux, des pertes sensibles. Ce sont, dès les premiers mois de l'année 1875, MM. Théophile Boutiot, à Troyes, et Savy, agent-voyer en chef du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne. C'est, à Saintes, M. l'abbé Grasilier, qui nous avait récemment témoigné son zèle par l'envoi de communications sur les découvertes archéologiques faites dans cette région. C'est, à Saint-Quentin, un jeune archiviste-paléographe, M. Fernand Le Proux, qui s'était déjà signalé par de curieuses recherches d'histoire locale sur les annales du Vermandois. C'est, à Rouen, un antiquaire émérite, M. l'abbé Cochet, l'auteur de la *Normandie souterraine* et de tant de belles recherches sur les antiquités gauloises, romaines, chrétiennes, franques, normandes, de sa chère province, ainsi que sur toutes les branches de l'archéologie céramique et sépulcrale. C'est enfin, à Meaux, le bibliothécaire de la ville, M. A. Carro, qui avait consacré sa vie à l'étude du pays qu'il habitait, et qui, après avoir publié divers travaux sur la topographie primitive de la

ville et du territoire de Meaux, avec de curieuses notices sur le château de Meaux et sur le cabinet de Bossuet, a résumé ses recherches dans un travail d'ensemble retraçant l'*Histoire de Meaux et du pays meldois depuis les premières traces de l'origine de la ville jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle*, donnant, dans un volume de près de six cents pages, accompagné de plans et de planches lithographiées, une monographie complète de la cité dont il s'est fait l'annaliste. Ne serait-il pas à souhaiter que chaque ville de France trouvât, parmi vos associés correspondants nationaux, un historien exact et zélé comme l'auteur de cet utile ouvrage ? Nous avons le droit de l'espérer, en voyant les noms nouveaux qui se pressent sur vos listes. Dans le courant même de cette année, de nombreuses demandes d'admission se sont produites, et quatorze d'entre elles ont été favorablement accueillies. Vous avez, sur l'avis de commissaires nommés par vous, conféré le titre d'associés correspondants nationaux à MM. Louis Lefort, à Nohan, commune d'Allichamps, pour le département du Cher ; Léon Damour, sous-préfet à la Châtre, pour le département de l'Indre ; Charles Lalore, professeur au grand Séminaire de Troyes, pour le département de l'Aube ; Ernest Chantre, attaché au Muséum d'histoire naturelle de Lyon, pour le département du Rhône ; Célestin Port, archiviste du département à Angers (Maine-et-Loire) ; Michel Hardy, à Dieppe, pour la Seine-Inférieure ; Mallay, architecte à Clermont-Ferrand, pour le Puy-de-Dôme ; Léon Palustre, à Tours, pour le département d'Indre-et-Loire ; Mazard, à Saint-Germain-en-Laye, pour le département de Seine-et-Oise ; Vincent Durand, à Allieu, pour le département de la Loire ; Dietrich, pour le territoire de Belfort ; Frédéric Moreau père, à Fère-en-Tardenois, pour le département de l'Aisne ; Henri Caffiaux, archiviste bibliothécaire à Valenciennes, pour le Nord ; le vicomle Robert d'Estaintot, à Rouen, pour la Seine-Inférieure. La plupart des départements français figurent aujourd'hui sur votre liste : toutefois, vingt-deux d'entre eux n'y sont pas encore représentés, et vous me permettrez de les signaler à votre sollicitude pour l'avenir. Ce sont les

départements des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Ariége, de l'Aude, du Cantal, de la Charente, de la Corrèze, de la Corse, de la Dordogne, d'Eure-et-Loir, du Gers, du Lot, de la Lozère, de la Manche, de la Mayenne, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Savoie, de la Haute-Vienne.

« Vos associés correspondants, soit nationaux soit étrangers, ont déployé dans le cours de cette année une activité louable. Parmi les associés étrangers, M. le chevalier Quirino Bigi de Corregio dans l'Émilie, le Rev. Samuel Savage Lewis de Cambridge, et le R. P. Garrucci de Rome, vous ont envoyé diverses communications. M. Stanislas-Joseph Siennicky, de Varsovie, élu le 3 février dernier, est venu à Paris même vous offrir ses remercîments. Parmi vos associés correspondants nationaux, MM. d'Arbois de Jubainville, à Troyes; Aurès, à Nîmes; Joseph de Baye, à Baye; Caffiaux, à Valenciennes; Chassaing, au Puy; Colonna Ceccaldi, à Saint-Germain-en-Laye; Louis Duval, à Guéret; Flouest, à Lyon; Letouzé de Longuemar, à Poitiers; de Linas, à Arras; Morel, à Châlons-sur-Marne; Sansas, à Bordeaux; Van Robais, à Abbeville, vous ont soumis des travaux destinés, soit à être analysés dans vos Bulletins, soit à être insérés dans le recueil de vos Mémoires. Plusieurs personnes étrangères à la Société ont bien voulu également nous adresser des communications : vous n'avez oublié ni les détails pleins d'intérêt que vous a donnés M. Vimont, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand, sur les fouilles exécutées au sommet du Puy-de-Dôme, ni les curieux renseignements que vous apportait naguère M. Bourloton sur la découverte d'une voie romaine et de restes romains à l'abbaye et dans l'île de Maillezais, en Vendée.

« Je n'ai pas à vous présenter ici le compte-rendu de vos propres travaux : il suffit de se reporter aux procès-verbaux rédigés par votre secrétaire et imprimés par les soins de votre Comité de publication pour apprécier le nombre, la variété, l'intérêt des communications et des discussions qui remplissent vos séances. La publication de vos Mémoires a marché de pair avec celle des cahiers qui renferment vos Bulletins. Les tomes XXXIV et XXXV sont distribués. Vous

avez décidé l'impression d'un nouveau volume renfermant les mémoires : de M. Riant, sur les dépouilles religieuses enlevées de Constantinople par les croisés ; de M. Demay, sur un des plus anciens monuments de la peinture à l'huile en France ; de M. Duplessis, sur vingt-quatre estampes italiennes du xve siècle ; de M. de Baye, sur les fouilles faites par lui dans la commune d'Oyes (Marne) ; de M. Bordier, sur des fibules du moyen âge ; de M. Le Blant, sur une chanson et une gravure hollandaises relatives à l'assassinat du maréchal d'Ancre. Vous avez, en faveur de ce dernier travail et à cause de l'intérêt historique qu'il présente, dérogé au règlement qui exclut du cadre de vos recherches les monuments postérieurs au xvie siècle.

« Grâce à l'habile gestion de votre trésorier, M. Ed. Aubert, l'état des finances de la Société continue à être prospère, et vous avez pu faire face aux dépenses qu'impose à votre modeste budget l'impression de volumes accompagnés de planches. La Direction des Beaux-Arts, se conformant à un usage précédemment observé, et désireuse de favoriser la publication de documents utiles aux artistes, a souscrit pour un nombre déterminé d'exemplaires aux tomes XXXIV et XXXV de vos Mémoires. D'autre part, le Ministère de l'Instruction publique a témoigné, par une subvention, du désir qui l'anime d'encourager des travaux qui intéressent à un haut degré l'histoire de notre pays.

« Votre bibliothèque s'est accrue de plusieurs ouvrages considérables, soit imprimés, soit manuscrits. C'est ainsi que, dans la séance du 10 mars, un exemplaire de l'important ouvrage de feu M. le duc de Luynes, intitulé *Voyage d'exploration à la Mer Morte et à Pétra*, a été offert à la Société au nom de M. le comte Melchior de Vogué, qui en a surveillé la publication. C'est ainsi encore que M. le maire de Bordeaux a fait remettre à la Société la belle série des volumes relatifs à l'histoire et aux archives de Bordeaux, exécutés sous les auspices et aux frais de la municipalité de cette ville. Un de mes prédécesseurs, M. de Guilhermy, vous rappelait en 1869 avec quelle générosité Mme Jollois, veuve d'un des membres les plus anciens et les plus labo-

rieux de votre Compagnie, s'était spontanément dessaisie en votre faveur des mémoires, des notes, des porte-feuilles qui formaient la succession scientifique de feu M. Jollois. Ce don a été récemment complété par un nouvel envoi de dix-sept dessins, offerts à la Société dans la séance du 7 juillet de cette année. Votre président, qui a reçu cet envoi par l'intermédiaire de M. Villiers du Terrage, s'est empressé de renouveler à la donatrice l'expression des sentiments de gratitude de la Société tout entière. Le soin de conserver et de classer ces documents, ainsi que les dessins et les photographies qui nous sont fréquemment envoyés par de zélés correspondants, appartient à votre archiviste-bibliothécaire, M. Pol Nicard, dont vous connaissez le zèle et la compétence.

« Au début de cette revue rapide de l'année, j'ai rempli un douloureux devoir en vous rappelant les noms des confrères que vous avez perdus. Je suis heureux de la terminer en signalant les récentes admissions destinées à remplir ces vides : la double élection de MM. Eugène de Rozière et Louis Courajod, faite en un même jour dans la séance du 5 mai, et celle de M. Ed. Saglio, faite le 3 novembre dernier.

« Sur les champs de bataille, lorsqu'un soldat tombe, un nouveau soldat s'avance pour remplacer celui qui ne peut plus combattre. Ainsi, dans la lutte que vous soutenez contre l'ignorance et contre la barbarie, de nouvelles et vaillantes recrues viennent sans cesse fortifier vos rangs et maintenir l'honneur de votre drapeau. L'action d'une Compagnie telle que la vôtre peut être particulièrement utile au sein d'un pays qui, trop souvent, a méconnu son passé et détruit les monuments de sa propre histoire. Votre président de l'an dernier, M. Charles Robert, avec l'autorité de sa science et de son expérience, vous rappelait la belle devise de la Société : GLORIÆ MAJORUM. Qu'il me soit permis, à mon tour, de la compléter aujourd'hui en rappelant les paroles prêtées par Tacite au chef breton Galgacus haranguant ses compatriotes : « Proinde ituri in aciem et majores vestros et posteros cogitate. » Vous qui allez combattre, pensez à vos aïeux, pensez à vos descendants. Sachez défen-

dre l'héritage de vos pères, afin de pouvoir un jour le transmettre intact à vos fils.

« Il ne me reste plus, Messieurs, qu'à vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait lorsque vous m'avez élu votre Président, et à remplir un dernier devoir en invitant mon successeur, M. Anatole de Montaiglon, et MM. les membres du bureau nouvellement nommé, à venir prendre la place pour laquelle vos suffrages les ont désignés. »

Sur la proposition de M. de Montaiglon, Président élu, la Société, à l'unanimité, vote des remerciements au bureau sortant.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 1845 et 1850, in-8°.

— *de la Société archéologique du Limousin.* T. XXII, 2° livraison; t. XXIII. 1re liv., in-8°.

— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 5, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 432, in-8°.

— *Monumental*, 5° série, t. III, n° 8, in-8°.

Congrès archéologique de France, 41° session, in-8°.

L'Investigateur, sept. et oct. 1875, in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, 2° série, t. XII, 1872-1874, in-8°.

Barthélemy (A. de), *Carreaux émaillés du XIV° siècle, provenant du château de Saint-Germain-en-Laye.* 1875, in-8°.

Baudry (l'abbé Ferd.), *Sépulture celtique de Saint-Avaugour.* 1875, in-8°.

Baye (Joseph de), *L'art étrusque en Champagne.* 1875, in-8°.

Deschamps de Pas (L.), *Essai sur l'histoire militaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche* (1482-1556). 1875, in-8°.

Levot (P.), *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et l'Empire.* 1875, in-8°.

Sauvage (l'abbé). *Une découverte au château de Dieppe* (journal l'*Avenir de Dieppe*).

Correspondance.

M. l'abbé Sauvage, associé correspondant à Dieppe (Seine-

Inférieure), adresse le dessin d'une colonnette trouvée au Vieux Saint-Rémy (château de Dieppe).

La Société archéologique de Vervins propose d'échanger son Bulletin annuel contre les publications de la Compagnie.

Travaux.

Le Président, au nom de la Société, exprime les vifs et unanimes regrets éprouvés par ses confrères à la nouvelle de la mort de M. Adolphe Pictet, associé correspondant étranger à Genève.

L'ordre du jour appelant l'élection d'un membre résidant à la place laissée vacante par le décès de M. Brunet de Presle, MM. de Barthélemy, Courajod et de Montaiglon donnent chacun lecture des rapports des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. A. Longnon, Héron de Villefosse et Guiffrey. On passe au scrutin, et M. de Villefosse, ayant réuni le nombre des suffrages exigés par le règlement, est proclamé membre de la Société des Antiquaires de France.

M. Alexandre Bertrand lit ensuite un rapport au nom de la commission désignée pour examiner les titres présentés par M. Arthur Rhoné. On procède au scrutin, et M. Rhoné, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est, conformément aux conclusions de la commission, proclamé associé correspondant national à Plouha (Côtes-du-Nord).

M. J. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), fait la communication suivante :

« J'ai découvert en 1874, sur le territoire de Flavigny (Marne), des excavations considérables qui recélaient des fragments de céramique gauloise. On y trouvait également la terre noire remarquée dans la plupart des sépultures de l'époque gauloise. La forme d'une de ces cavités autorisait à croire qu'un char y avait été déposé. Cependant, plusieurs jours de recherches ne donnèrent aucun résultat.

« En 1875, un autre examen du sol révéla des profondeurs anormales. De nouvelles fouilles furent pratiquées à

la distance de 100 mètres environ de celles qui avaient été précédemment faites. Là, des tombes fournirent un ensemble d'objets gaulois bien caractérisés et d'un grand intérêt. Les récoltes couvrant le sol ne permirent point de pousser plus loin les recherches. Le 12 août, les fouilles furent reprises, et c'est alors que, parmi d'autres beaux objets, fut trouvée une ceinture en bronze que je crois digne d'être signalée à la Société. Le travail en est fort soigné ; un art de bon goût s'y affirme. Certains éléments de cette ceinture sont décorés d'un émail rouge. Nous possédons ainsi une nouvelle preuve attestant l'art d'émailler chez les Gaulois. Cet émail est formé d'une pâte homogène qui a subi la fusion et présente une solide adhérence avec le bronze.

« Il n'y a point lieu d'en douter, cette pièce remarquable, d'une grande rareté, est certainement une ceinture. Lorsqu'elle a été trouvée, elle était encore engagée sous la colonne vertébrale, et les deux extrémités étaient ramenées sur la région abdominale et accrochées ensemble. Les restes du squelette attestaient que le sujet auquel elle avait appartenu n'était pas encore adulte. Plus tard, dans le mois de novembre dernier, j'ai retrouvé dans le même groupe de tombes une autre ceinture en fer d'un genre qui offre une incontestable analogie avec la ceinture en bronze. Malheureusement, cette pièce a été très-altérée par l'oxydation. »

Séance du 12 Janvier.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 114, in-8°.
— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. VIII, 1re liv., in-8°.
— *de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, n° 6, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 433, in-8°.
Journal des savants, décembre 1875, in-4°.
Revue belge de numismatique, 3e et 4e liv. de 1875, 1re liv. de 1876, in-8°.

Longuemar (A. de), *Importance pour l'histoire locale des collections archéologiques de Poitiers.* 1875, in-18.

Van Robais (A.) *Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique.* 1875, in-8°.

Travaux.

M. Quicherat communique à la Société la rectification d'une inscription romaine publiée par l'ingénieur Grignon dans le *Second bulletin des fouilles du Châtelet en Champagne* (p. cxxxvij). Cette inscription est la seule qu'aient fournie les fouilles, d'ailleurs si productives, du Châtelet. Grignon dit qu'elle était gravée sur une lame de cuivre de rosette. Voici le texte qu'il en donne :

DEO OVNI ORIGI SATVRNALIS PAVLI
FILIVS EX VOTO P

D'après son interprétation, OVNI serait une faute d'orthographe pour *uni*, et ORIGI l'abréviation de *origini*, de sorte qu'il faudrait traduire « au Dieu qui est la source unique de toutes choses. » Mais ni le latin de l'antiquité ne se serait prêté à une semblable locution, ni l'épigraphie n'autorise une semblable lecture.

« Or, un registre dans lequel Grignon a dessiné ou fait dessiner une partie des objets trouvés au Châtelet, existe encore. Il est en la possession de notre confrère M. Bordier. L'inscription y est figurée avec la plaque sur laquelle elle était gravée. Cette plaque est un petit quadrilatère de 0,05 de côté, munie sur ses flancs d'oreillons en forme de queue d'aronde. A son sommet, elle est percée d'un trou dans lequel est passé un anneau : ce qui fait voir que cet objet était suspendu, et non pas plaqué, ainsi que semblerait l'indiquer sa forme. Les caractères de l'inscription sont formés de points, comme c'est le cas de beaucoup de petites inscriptions gravées sur métal. Le texte, distribué sur cinq lignes, se présente ainsi :

DEO OVNI
ORIGI—SA
TVRNALIS
PAVLI FILIVS
EX VOTO—P.

« Il est manifeste, d'après cela, que Grignon a indûment séparé *ouni* et *origi*. Ces deux mots n'en font qu'un, qui est le nom du dieu, qu'il a fallu couper en deux à cause de l'exiguïté de la plaque, de même qu'il a fallu aussi couper en deux le nom *saturnalis*. *Ouniorix* est analogue à *Ambiorix*. C'est un nom gaulois à ajouter au nombre de ceux que l'on possède déjà. »

Une discussion générale s'engage sur l'authenticité du tableau représentant Jeanne d'Arc, appartenant à M. Auvray; MM. Bordier, Marion et de Montaiglon exposent les arguments qui leur font soupçonner des pratiques ayant dénaturé le sujet primitif et l'inscription qui l'accompagne. MM. Quicherat et Courajod combattent les conclusions de M. Bordier.

En présence d'opinions aussi contradictoires, la Société décide que M. Auvray sera prié d'apporter le tableau, et que la discussion sera continuée à la prochaine séance.

Séance du 19 Janvier.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Correspondance.

La Société archéologique et historique de la Charente demande à recevoir les Mémoires de la Compagnie en échange de ses publications; il sera fait droit à cette demande.

M. Frédéric Moreau, associé correspondant à Fère-en-Tardenois, annonce à la Société qu'il a fait de nouvelles fouilles à Caranda et à Sablonière; il émet le vœu que ses confrères viennent voir les dernières découvertes faites à la suite de ces explorations, en 1875.

M. Arthur Rhoné, associé correspondant à Plouha (Côtes-du-Nord), adresse ses remercîments à l'occasion de son admission.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville, adresse

les photographies des objets suivants, recueillis par lui dans les tourbières de la vallée de la Somme : 1° Une épée en bronze, longueur 0,535, largeur 0,03; 2° une petite coupe en terre rouge vernissée, portant le nom du potier LVPERCI, hauteur 0,055, orifice 0,102; 3° une patère en bronze très-bien conservée, hauteur 0,070, diamètre 0,26.

Travaux.

M. Aubert, trésorier, lit un rapport sur la situation financière de la Société; renvoi à la Commission des fonds.

M. Bordier indique une rectification à faire à la page 184 du Bulletin de 1875. Il est dit, ligne 8, que le millésime M.CCC.LXI, à la façade de l'église de Moutiers, est une date fautive et mutilée, l'inscription appartenant au quinzième siècle. Cette appréciation n'est pas exacte; le millésime en question n'a pas, en effet, de rapport avec l'inscription qui est encadrée dans une moulure; il est placé en dehors et au-dessus; le caractère en est mince et parfaitement net; il n'y a aucune raison d'y supposer ni faute ni mutilation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le tableau de Jeanne d'Arc, que son propriétaire, M. Auvray, a bien voulu soumettre de nouveau à l'examen de la Société.

M. Henri Bordier ayant obtenu la parole s'exprime ainsi :

« Dans la séance du 19 mai dernier (Voy. le *Bulletin*, 1875, p. 113), j'exposai les raisons qui me semblaient démontrer la fausseté d'un portrait de Jeanne d'Arc, nouvellement découvert, et je donnai lecture d'une note sur ce sujet. Je m'étonnais alors que des savants très-autorisés, voire même des Compagnies scientifiques, eussent favorisé de leur acquiescement une telle supercherie [1]. La Société des Antiquaires nomma, séance tenante, une commission chargée d'examiner la question, mais qui n'a pas fait connaître son avis. Au mois de septembre, un journal quotidien m'a fourni l'occasion de publier mes arguments [2] en réponse à

1. Voy. le *Bulletin de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 2e année, p. 37.
2. *Journal de Genève*, 17 septembre 1875.

des articles complaisants où d'autres journaux vantaient la précieuse trouvaille. Cependant, il ne paraît pas que j'aie porté la conviction dans beaucoup d'esprits, car un éclatant patronage vient d'être donné de très-haut à la peinture dont il s'agit. M. Wallon, ministre de l'Instruction publique, l'a lui-même fait ou laissé reproduire en chromo-lithographie dans son *Histoire de Jeanne-d'Arc*, dont la librairie Firmin-Didot a publié une nouvelle édition, d'un luxe inouï, pour les étrennes de l'an 1876. Je reprends donc ma note primitive en demandant sa prompte insertion au *Bulletin*, non pas dans l'espoir d'arrêter le courant d'erreurs que le respect et la tendresse qu'elle inspire attirent trop souvent après notre sublime Jeanne, mais pour constater que, dès le premier moment, la Société des Antiquaires de France a refusé de tomber dans un piége.

« Je commencerai par rendre hommage à l'empressement avec lequel le propriétaire du portrait, M. Auvray, marchand et restaurateur de tableaux au Palais-Royal, premier auteur de la découverte, vint lui-même l'offrir à l'attention et au contrôle de la critique. Comme il s'agissait principalement de déchiffrer l'inscription française, en écriture gothique, placée au-dessous de la peinture, M. Auvray s'est adressé d'abord au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et le même jour (c'était par hasard un mercredi), conduit par notre confrère M. Michelant et par moi, il apporta ici son tableau, qu'il désirait soumettre au jugement de notre Société.

« Ce tableau est un petit panneau en bois de 39 cent. de haut sur 34 de large. Au milieu de la scène, la Vierge assise tient l'enfant Jésus dans ses bras; à sa droite est S. Michel debout et muni de la balance dans laquelle il pèse les âmes, suivant son habitude. De l'autre côté, à gauche de la Vierge, est un guerrier de tournure gracieuse, la lance dans la main droite et la main gauche appuyée sur son bouclier. La peinture, faite à l'œuf, est rude, empâtée, mais non entièrement dépourvue de tout mérite; elle a bien le caractère du xve siècle; le costume des personnages est très-fidèlement aussi celui de cette époque, et il en est de même des parties saines

de l'inscription peinte au-dessous des figures, en lettres blanches sur un fond bistre.

« Dès le premier aspect, mon impression avait été défavorable, et je ne cachai pas à M. Auvray que je croyais l'inscription falsifiée. Ce sentiment était fondé sur la physionomie peu franche de cette inscription. Je ne comprenais pas les espacements qui s'y trouvent et que n'admet pas l'écriture gothique ordinairement régulière, égale et serrée; puis je disais et je dis encore : Comment se fait-il que dans un texte contenant trois lignes on ne voie clairement que le nom *Jehane de Arc*, juste ce qu'il faut pour lui assurer une grande valeur, tandis que tout le reste est dans le brouillard? — On me répondait qu'on lit, au contraire, beaucoup de mots : *Marya* ou quelque chose comme *Jesus Marya; pucele forte* ou *pocele; Vierge* ou *mérite; par ta piété* ou *par ta prière* ou *par ta poesté.* Je nie la valeur de cette réponse. On ne lit aucun de ces mots simplement et sûrement; mais tous se déchiffrent avec plus ou moins de difficulté; de plus, ils se déchiffrent ou se devinent isolément, mais on ne réussit pas à les lier grammaticalement par un sens raisonnable.

« Toutefois, avant d'entrer dans la discussion de ce texte, passons en revue les différents autres caractères auxquels la peinture en question se reconnaîtrait pour un portrait de Jeanne d'Arc. C'est bien elle, dit-on. N'a-t-elle pas le vrai costume de son temps? Sa figure n'est-elle pas jeune et douce, sa taille bien prise, même par dessus le harnais guerrier, et sa tunique ne descend-elle pas outre mesure, comme il convenait à son sexe? — Non, Messieurs. Son visage, à peine distinct sous le bistre et la terre de Sienne, est long, droit et sans aucun caractère; sa taille est élégante comme doit l'être celle du vrai personnage que le peintre a voulu représenter, et que je nommerai tout à l'heure; enfin, si l'on mesure la tunique au compas, ainsi que je l'ai fait, on constate qu'elle est exactement de même longueur que la tunique jaune de son vis-à-vis masculin, saint Michel.

« Mais les armoiries? Ce sont bien les pièces du blason très-connu, que les frères de Jeanne obtinrent, après elle, du roi

Charles VII : l'épée soutenant une couronne et accostée de deux fleurs de lys. Ces armoiries peuvent avoir été portées par Jeanne elle-même, ajoute-t-on, car Charles VII lui avait conféré l'anoblissement. Je crois, Messieurs, que si Jeanne a porté des armoiries, elle les a fait composer de pieux emblèmes analogues aux saintes qu'elle avait mises sur sa bannière, et qu'elle n'avait jamais porté la prétentieuse exhibition de ses mérites dont on décora ses frères [1]. Mais je laisse de côté les considérations historiques, et puisqu'il s'agit d'apprécier une peinture, j'entends ne parler que de la partie matérielle de l'œuvre.

« Les armoiries en question ne sont pas du même système

1. Au courant de la discussion, l'on a dit que les armes des Du Lys avaient été, sinon portées par Jeanne d'Arc, du moins réellement conférées à sa personne par le roi Charles VII, le 2 juin 1429, et que le fait est prouvé par une pièce authentique insérée dans le livre de M. Wallon. Dans ce livre, en effet, à la p. 410, est non-seulement la transcription, mais le fac-simile même de cette pièce et du patron des armoiries conférées. Le texte en est ainsi conçu :

« Le ij^e jour de jung M. CCCC. XXIX led. S^r roy ayant congneu les proesses de Jehanne la Pucelle et victoires du don de Dieu et son conseil intervenues, donna estant en la ville de Chinon armoyries a la dite Jehanne pour son estandart et soy decorer du patron qui s'ensuict... » (Suit l'écu à l'épée, couronne et lis), et les éditeurs de M. Wallon ajoutent que ce ms. est le n° 5524 franç. de la Biblioth. nat., qu'il fut écrit en 1559, et qu'il est authentiqué des noms de « Jean Lhuissier, s^r de Boulancourt président à la Chambre des comptes, et d'autres magistrats des monnaies. »

Comment ne pas croire à cette affirmation des éditeurs, accompagnée d'un fac-simile? Mais voici la vérité.

Le ms. 5524 commence par la copie authentique et signée d'une évaluation des monnaies étrangères courant en France, faite par le président de la Chambre des comptes et autres magistrats, en exécution d'une ordonnance de François Ier (sans date). Mais cette copie occupe les vingt-huit premiers feuillets seulement du volume, lequel en a 383. Les feuillets 29 à 31 sont en blanc ; puis, au f° 32 et suivants, jusqu'à la fin, se trouve un ouvrage privé, sans aucune espèce d'authenticité ni de signature, contenant l'énumération des rois de France depuis Louis VII jusqu'à Henri II, avec l'indication des édits rendus à chaque règne sur les monnaies. C'est au f° 142 que se trouve la mention relative à Jeanne, et elle est unique au milieu d'indications, toutes sans exception concernant les monnaies. Il est probable qu'il y eut un officier des comptes appartenant à la famille Du Lys et auquel il a plu, comme c'était son droit, de faire cette intercalation de fantaisie dans un recueil qu'il rédigeait pour son usage.

La prétendue authenticité invoquée par M. Wallon ou ses éditeurs est donc un pur trompe-l'œil.

de peinture que le reste du tableau. Dans toutes les autres parties de la scène, la couleur est ferme, brillante, épaisse, tandis que les pièces de l'écu sont timides et incertaines; la couronne n'a pas de forme, et pour apercevoir les fleurs de lys il faut les chercher. Je crois que ce blason a été ajouté après coup, mais qu'au lieu d'y peindre les armoiries qu'on voulait, on les a obtenues par épargne en profitant de ce que le champ de l'écu était primitivement tout d'or, et en effaçant avec adresse et patience ce qui était de trop; de cette façon, on s'est procuré un or du ton juste. Je trouve un autre indice de fraude dans la perspective : le bouclier est incliné sur le plan de la scène, et de plus, il est gondolé. Un peintre du xv[e] siècle n'aurait pas tenu compte de la perspective, mais aurait obéi aux lois de l'héraldique. Tout au rebours, notre restaurateur moderne a donné à ses deux fleurs de lys l'inclinaison de leur plan, et il a transformé l'épée droite des Du Lys en épée flamboyante par sa docilité à suivre le gondolement. Cette observation, qu'on peut dire minutieuse, est tellement juste que dans la gravure, très mensongère, d'ailleurs, que le journal l'*Illustration* a publiée de ce tableau dans son numéro du 8 mai 1875, aussi bien que dans la chromolithographie, plus inexacte encore, donnée dans le livre de M. Wallon, le dessinateur infidèle s'est senti obligé de rétablir l'épée comme un vrai peintre du xv[e] siècle se serait arrangé pour la faire, c'est-à-dire droite. Une observation plus grave est que la prétendue Jeanne d'Arc est nimbée, exactement du même nimbe que l'archange S. Michel et la Vierge Marie. Or, Jeanne n'a jamais été canonisée. Elle n'a jamais été béatifiée. Est-il admissible qu'un de ses contemporains l'ait décorée du nimbe? On me dit qu'elle a été considérée comme sainte dans l'Orléanais. Si le fait est exact, il se rapporte à une époque plus récente que notre peinture, et dans tous les cas cette vénération locale n'aurait pas suffi pour autoriser le nimbe, puisqu'on sait par l'archéologie ecclésiastique[1] que même la béatification officielle

1. Voyez la *Caractéristique des Saints*, par le P. Ch. Cahier, p. 578, note 1.

ne donnait droit qu'à une auréole radiée. Je m'étonnerais aussi que des érudits, connaissant bien le moyen âge, pussent admettre une Jeanne d'Arc représentée debout à côté de la Vierge, quand les rois, les papes et les plus grands princes de la terre ne sont jamais représentés devant les personnes divines qu'agenouillées, dans la plus humble posture. L'idée de peindre Jeanne ainsi n'aurait pas pu entrer dans la tête d'un artiste du xve siècle.

« Pour terminer ce que j'ai à dire des personnages, je reprends une remarque apportée à l'une de nos séances par notre confrère, M. de Montaiglon, et dont j'ai vérifié l'exactitude : c'est qu'en présentant la peinture au jour, sous un certain angle, on aperçoit au-dessus des trois figures la trace en creux de caractères d'écriture qui ont disparu. M. de Montaiglon a cru même y distinguer plusieurs lettres qui conviendraient aux noms de Michel et de Marie, mais au-dessus de Jeanne l'effacement est complet. Pourquoi cette disparition totale des inscriptions supérieures[1], quand l'inscription inférieure a résisté ? — C'est parce qu'au-dessus de la tête de notre prétendue Jeanne d'Arc était probablement un nom fort gênant : le nom de *Saint Georges*.

« Voilà, Messieurs, la clef. Le sujet de la peinture est Notre-Dame entre saint Michel et un second saint, dont tous les attributs conviennent parfaitement à saint Georges : la jeunesse, l'armure, la longue lance, le bouclier métallique et le nimbe. Il n'y avait pas fort à faire pour transformer ce guerrier juvénile en une Jeanne d'Arc.

« Restait seulement, pour achever cette transformation, la partie difficile du travail, la partie paléographique. Ici, l'opérateur a rencontré des obstacles insurmontables.

« L'inscription se compose de trois lignes en lettres blanches peintes sur un fond noirâtre et desquelles on ne lit distinctement que la première ligne, contenant ces mots :

...gis arya Je hane de Arc

1. Ce qui est bien étonnant, c'est que, depuis la constatation faite qu'il n'y avait rien au-dessus de la tête de Jeanne, on y a vu apparaître et l'on y voit encore écrit *Jehanne d'Arc* suivi d'une fleur de lis (un nom en français faisant pendant à deux noms en latin).

Ce commencement d'inscription, si bref qu'il soit, abonde en impossibilités. Qu'est-ce que *...gis arya?* La critique complaisante y lirait volontiers *Jesus Marya;* mais *gis* ne s'y prête pas, puis il n'y a pas assez de place entre les deux mots pour un M, et le nom de Marya par un *y* est un peu incroyable. Aussi abandonne-t-on cet en-tête et l'on se hâte de passer à la suite : *Jehane de Arc*. Mais je demande pourquoi il y a quelque petite distance entre *Je* et *hane?* pourquoi il y en a une trop grande entre *hane* et le mot suivant? pourquoi, au lieu de *darc* (lisez *d'Arc*), il y a *de arc*, forme complètement inconnue jusqu'ici, et pourquoi ce nom de famille sur un tableau presque contemporain du personnage, lorsqu'on sait que personne alors ne la nommait ainsi, mais seulement Jeanne ou la Pucelle? Je demande aussi comment il se fait que dans un hommage commun rendu à la Vierge, à saint Michel et à Jeanne, l'inscription ait méconnu les fondements de la religion au point de glorifier d'abord la simple mortelle en oubliant les deux personnes célestes?

« Je passe à l'inspection matérielle des lettres. La plupart sont de belle et bonne écriture authentique du XVe siècle; mais on en reconnaît çà et là plusieurs qui ont été travaillées et altérées. Ainsi, dans le mot *forte*, le *t* est bizarrement tordu, et l'*e* qui suit est un epsilon; ce prétendu *e* était un *a* dont on a supprimé la moitié droite; le mot *forte* n'a donc été obtenu que par une sophistication. Le mot *pucele* porte la trace évidente d'un travail analogue, puisqu'on n'a pas osé faire disparaître entièrement l'*o* qui permet de lire encore *pocele,* et que le premier *e* est resté trop gros et trop allongé.

« Cette inscription porte donc des traces manifestes d'un remaniement qu'elle a subi. Pour le nier, on allègue que les caractères en sont d'un blanc mat, qui est le même que les blancs de la peinture, par exemple que la lame de l'épée de saint Michel, et que ce mot, pur comme de l'émail, exclut toute idée de repeint. Je réponds que cette observation procède d'un examen superficiel, et que l'inscription offre des pleins et des déliés; que les pleins sont tels qu'on vient de

le dire, mais que si l'art du restaurateur ne peut les imiter, il a parfaitement pu effacer ce qu'il a voulu et dénaturer ainsi les lettres; quant aux déliés, ils n'ont pas du tout la même solidité que les pleins et peuvent très-bien avoir été ou retouchés ou refaits. Ainsi, pour *Jehane*, rien n'a été plus aisé que de transformer en *hane* le mot latin *hanc*, et je crois que le *Je* a été obtenu avec la fin d'un mot latin en *one*, écrit par *œ* surmonté d'une abréviation, ce qu'on a fait en liant le tiret abréviatif avec la partie droite de l'*o*, dont on avait effacé la moitié de gauche. Cela explique à merveille pourquoi un léger intervalle existe entre *Je* et *hane*. Cela aide à comprendre aussi pourquoi entre *Jehane* et *de Arc* il y a la place d'une lettre dont on aperçoit encore la trace perpendiculaire et blanchâtre. Le *de* ne se lit qu'avec une bonne volonté extrême; enfin le *Arc*, jusque dans la chromolithographie si complaisante de M. Wallon, présente un *r* qui est près de moitié plus petit que ses deux voisins *a* et *c*. Comment cela s'expliquerait-il dans une belle écriture gothique, sinon parce qu'on a voulu se procurer un *r* avec une autre lettre qui était dessous [1] ? Le talent de l'adroit auteur d'un si méchant ouvrage a été d'effacer ce qui le gênait et de conserver avec soin des syllabes dépourvues de sens; il se donnait par là le double avantage de faire attribuer à la vétusté ses altérations et de conserver des fragments intacts comme preuve d'authenticité. C'est ainsi que ces trois lignes sont pleines de doutes et d'obscurité, quoiqu'elles aient conservé bon nombre de caractères très-distincts, et c'est ainsi que les plus habiles paléographes n'ont pu déchiffrer un tel français.

« Quelle était l'inscription primitive? Personne n'est forcé de le deviner. Il suffit que le point capital, le nom de l'héroïne, présente les traces évidentes d'altération qui

1. Je veux dire avec le délié supérieur d'un *m*. En effet, la restitution que j'ai proposée n'a pas paru assez sûre à mes confrères pour être admise; mais je demande la permission de dire ici, en note, qu'il y avait selon moi, dans l'inscription primitive, à la première ligne : *Domini regis largitione hanc tabulam*, à la seconde ligne, sous « pocele, » un mot analogue à *optulerunt*, et au milieu de la troisième ligne : *Devota pietate*.

viennent d'être énumérées pour faire rejeter, comme fausse, l'inscription tout entière.

« Si, à côté de cette objection dirimante qui s'applique à l'inscription, on veut bien rappeler par la pensée les raisons non moins solides qui ont été exposées plus haut contre la peinture elle-même, on est obligé de reconnaître que les deux ordres d'arguments font plus que doubler de force par l'appui qu'ils se donnent l'un à l'autre. Je conclus donc énergiquement que le tableau soumis à l'examen de la Société des Antiquaires de France est un ex-voto très-authentique du xve siècle, représentant Notre-Dame entre deux saints, avec l'un desquels on a su fabriquer une fausse Jeanne d'Arc. »

M. Quicherat prend la parole et dit qu'il ne partage pas les soupçons que cette peinture a éveillés chez plusieurs de ses confrères et amis. « L'été dernier, lorsque le tableau n'était pas encore encadré sous un verre, il l'a examiné au grand jour, il a promené la loupe sur toutes les parties pendant plus d'une heure, sans parvenir à constater la présence d'une seule retouche. Les endroits signalés comme suspects ne lui ont laissé voir que des éraillures.

« L'inscription est sans doute fort étrange. Personne jusqu'ici n'a pu rien y démêler que le nom *Jehanne darc*, et ce nom semble être en contradiction avec les documents contemporains où l'on ne voit pas Jeanne appelée autrement que *Jehanne* tout court, ou *Jehanne la Pucelle*. Mais il convient de remarquer que, si le nom de famille *d'Arc* a été ignoré effectivement de la plupart des Français, il fut connu à la Cour de France, car il accompagne le prénom Jehanne dans les lettres d'anoblissement données par Charles VII en 1429. Il a pu aussi bien être connu à Orléans.

« On dit que les noms *Jehanne darc* résultent de la falsification d'une inscription toute différente qu'on aura travaillée avec le grattoir et avec le pinceau. Les vestiges de retouche ne sont pas plus saisissables dans l'inscription que dans le reste de la peinture, et de plus il y a ce fait bien

digne de considération, que le même nom s'est retrouvé au-dessus de la tête du personnage. Il a été retrouvé parce qu'on l'a cherché, des inscriptions mises au-dessus des deux autres figures ayant donné l'idée qu'il devait y en avoir eu aussi sur celle-là. Il n'y avait plus de couleur, mais la lecture a pu être établie d'une manière incontestable d'après des sillons tracés dans la teinte du fond du tableau, et tels qu'aurait pu les produire une plume avec laquelle les caractères auraient été formés. Il n'y a guère d'apparence qu'un faussaire aurait préparé cette surprise, et l'on ne voit pas comment il s'y serait pris pour exécuter les creux de l'écriture avec l'apparence qu'ils présentent.

« Quant à l'incohérence du reste de l'inscription, elle n'existe peut-être que parce qu'on s'évertue à chercher du latin ou du français dans un texte qui pourrait bien être d'une autre langue. M. Quicherat demande si ce ne serait pas du breton. Les premiers mots qu'on lit *gis arvan* lui semblent répondre au peu qu'il connaît de la physionomie de cette langue. Dans tous les cas, il nie qu'on arrive jamais à restituer avec ces éléments une formule latine de donation.

« L'hypothèse que la figure inscrite du nom de la Pucelle pourrait avoir été un saint Georges ne lui semble pas soutenable.

« D'abord saint Michel, qui est de l'autre côté du tableau, ayant été représenté avec l'armure héroïque en plaques d'or, saint Georges mis en pendant aurait été gratifié aussi de la même armure. De ce que l'un des personnages est habillé comme les chevaliers du ciel et l'autre avec l'habillement militaire du XVe siècle, c'est que l'intention du peintre a été d'opposer un héros de la milice terrestre à un héros de la milice céleste.

« Ensuite saint Georges aurait eu sur son étendard et sur son écu le symbole qui lui est toujours attribué : la croix héraldique de gueules. Or l'étendard du personnage de droite n'a jamais eu d'autres emblèmes que ceux qu'on y voit, à savoir un groupe de deux ou trois petites figures dont l'une se détache des autres par un vêtement rouge, et

sur le reste, des fleurs de lis d'or. Or ces objets répondent à ce que nous savons de l'étendard de Jeanne d'Arc, qui était blanc semé de fleurs de lis d'or et décoré de la représentation de Dieu assis entre deux anges.

« L'écu, dont la superficie est couverte en entier d'une feuille d'argent, n'a certainement jamais été chargé d'une croix de gueules. On ne peut pas supposer non plus que l'argent a été appliqué postérieurement, car il adhère aussi solidement au fond, et il est au même point d'oxydation que celui avec lequel a été exécutée la peinture des jambières, des gantelets et des autres pièces du harnais dont le personnage est habillé.

« Plutôt que de soupçonner cet écu d'avoir été repeint, il y aurait une objection plus grave à élever. C'est que le champ ait été figuré d'argent, lorsqu'il est certain que les armoiries accordées à la Pucelle étaient sur champ d'azur. Mais une pareille inexactitude est plutôt faite pour éloigner le soupçon que pour le susciter. Comment admettre qu'un faussaire aurait ignoré une chose qui est dans toutes les histoires de la Pucelle ?

« Une dernière raison à alléguer contre l'attribution de la figure à saint Georges, c'est l'absence du dragon, que le saint a toujours sous ses pieds quand il est représenté debout, sans compter que son attitude est toujours celle d'un guerrier combattant. Ici le personnage est au repos et n'a rien sous ses pieds. Et cependant le peintre n'a pas manqué de mettre sous les pieds de saint Michel un serpent, image du démon, bien que l'archange, avec ses ailes et l'attribut de la balance, eût été suffisamment reconnaissable.

« Le nimbe, à l'idée duquel on se révolte, serait effectivement une monstruosité à l'égard de toute autre personne que celle dont il s'agit ; mais qui s'étonnera que beaucoup de Français aient considéré et aient voulu qu'on leur représentât Jeanne d'Arc comme une sainte ? Cela n'est-il pas attesté par l'article 52 de son acte d'accusation ? En voici les termes :

« La dite Jeanne par ses artifices a séduit le peuple chré-

« tien au point que beaucoup, en sa présence, l'ont adorée
« comme sainte, et l'adorent encore quoique absente, en
« commandant des messes et des collectes en son honneur.
« Bien plus ils prétendent qu'elle est au-dessus de tous les
« saints de Dieu, après la sainte Vierge; ils élèvent des
« statues et autres représentations à sa ressemblance dans
« les églises des saints ; ils portent sur eux des médailles de
« plomb et d'autre métal où elle est figurée, ainsi qu'il est
« d'usage de le faire en mémoire des saints canonisés par
« l'Église. Enfin ils disent partout et tout haut qu'elle est
« la messagère de Dieu et qu'il faut voir en elle un ange
« plutôt qu'une femme. »

« Ainsi Jeanne a été représentée de son vivant comme étaient représentés les plus grands saints. Ses représentations ont été mises dans les églises et y ont été l'objet des mêmes hommages. L'effet de la condamnation, qu'on juge trop exclusivement au point de vue politique sans en considérer le côté religieux, l'effet de la condamnation fut de faire disparaître les médailles, statues et peintures. A première vue le tableau de M. Auvray se présente comme une épave échappée à ce naufrage. Qu'on ne se hâte pas de le rejeter. Ce qui fait difficulté aujourd'hui peut recevoir demain son explication ; et quand bien même l'explication ne viendrait pas, ce n'est pas une loi du code de la critique qu'un monument ne doive être réputé authentique qu'autant qu'il est explicable dans toutes ses parties. »

M. Courajod demande aussi la parole et s'exprime ainsi :

« Conformément à une décision de la Société, je suis allé voir en octobre 1875 le tableau de M. Auvray. Voici ce que j'ai constaté : la restauration que ce tableau a subie depuis qu'il est dans les mains de son propriétaire actuel me paraît n'avoir eu aucun caractère frauduleux. Elle s'est bornée, après le nettoyage, à un acte de consolidation. Le panneau de bois était rompu en deux morceaux dans le sens de la largeur et les morceaux ont été réunis. La fente est très-visible et n'a pas été mastiquée. La juxtaposition des deux fragments séparés n'a pas été parfaite. On s'en aper-

çoit surtout à la lance de Jeanne d'Arc dont les deux tronçons ne se raccordent pas mathématiquement.

« Je n'ai pas de modifications à proposer dans la lecture de l'inscription d'en bas. Je remarque seulement que la peinture blanche qui forme les lettres est de même nature que la peinture qui dessine l'épée de saint Michel et que les autres blancs du tableau. Cette peinture, dans la plupart des lettres, offre le même caractère d'*émaillage* que dans les autres parties du tableau où elle apparaît.

« On a remarqué, en haut du tableau, que des inscriptions, aujourd'hui disparues, accompagnaient les têtes de saint Michel et de la Vierge. M. de Montaiglon y a lu, je crois, *Sanctus Michael* et *Sancta Maria*. Une inscription a également existé au-dessus de la tête de Jeanne d'Arc. Frotté à cet endroit, le fond laisse apparaître les lettres suivantes : ANE, et à côté les lettres AR ou même ARC. Ces lettres, comme le reste de l'inscription, sont *gothiques*.

« En résumé, je déclare n'avoir trouvé sur le panneau de M. Auvray aucun signe de repeint récent, ni aucune preuve de falsification évidente. Mais je dois en même temps constater que la tête de Jeanne et l'écu chargé de ses armoiries semblent comporter dans leur exécution l'emploi du procédé connu sous le nom de glacis. Enfin j'ai remarqué qu'à ces deux endroits la peinture n'offrait pas la même touche que dans le reste du tableau. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Montaiglon, Duplessis, Delisle, Marion, Rey, Nicard, qui présentent chacun des objections sur l'authenticité de la peinture, le Président clôt le débat, et la Société décide que les observations de MM. Bordier, Quicherat et Courajod seront publiées dans le Bulletin.

Séance du 2 Février.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Beitræge zur Vaterlændischen Geschichte, X° vol. Bâle, 1876, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXVIII, in-8°.

Roman (Joseph), *Sigillographie du diocèse d'Embrun*, 1873, in-4°.

Correspondance.

M. J. Roman, de Gap, présenté par MM. de Saulcy et Robert, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. de Barthélemy, Bertrand et Demay pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. de Witte, associé correspondant étranger, communique à la Société quelques dessins de vases peints trouvés au nord des Alpes et ajoute les réflexions suivantes :

« Au mois d'avril 1874, M. Anatole de Barthélemy me fit voir le dessin d'une petite coupe en terre peinte, trouvée, à ce que l'on disait, à Somme-Bionne (Marne), et dans la séance de la Société tenue le 15 avril 1874, il fut donné lecture d'une note de M. L. Morel de Châlons-sur-Marne [1], relative à la découverte d'une sépulture gauloise dans laquelle avait été inhumé un guerrier avec son char. C'est dans cette sépulture que l'on aurait rencontré, en même temps que des armes gauloises, une œnochoé en bronze et divers ustensiles également en bronze, un bandeau en or et la petite coupe en question, dans l'intérieur de laquelle est représenté un discobole. J'eus quelques doutes, je l'avoue, sur l'authenticité de cette trouvaille et j'en parlai avec la plus grande réserve, atten-

1. *Bul.* 1874, p. 98.

dant des éclaircissements et des renseignements plus complets[1].

« Depuis deux ans environ, il est arrivé à ma connaissance des faits nouveaux qui m'obligent à rompre le silence.

« D'abord M. Joseph de Baye, correspondant de la Société, dans un travail intitulé *L'Art étrusque en Champagne* (Tours, 1875), a réuni des détails sur diverses découvertes et a parlé aussi des objets antiques recueillis à Somme-Bionne. Le jeune archéologue constate la ressemblance qui existe entre l'œnochoé en bronze déposée dans la sépulture gauloise du département de la Marne et les vases de même forme, découverts à Pouan (Aube) et Eygenbilsen (Belgique). Ces vases en bronze ne sont évidemment pas gaulois et appartiennent à un autre art, très-probablement à l'art étrusque[2]. Puis parlant de la petite coupe peinte, M. de Baye, après avoir reproduit ma communication du 15 avril 1874, n'hésite pas à dire : « Quant à l'authenticité de la présence de la coupe dans un cimetière gaulois, elle est parfaitement établie. »

« Il s'appuie sur le témoignage de M. Hanusse, infatigable chercheur d'antiquités qui a fait la découverte de Somme-Bionne et dont le caractère honorable offre toute garantie. Puis M. de Baye signale plusieurs autres vases trouvés en Champagne et qui ont dans l'ornementation plus ou moins d'analogie avec les ornements tracés sur les vases de fabrique grecque.

« D'un autre côté, M. L. Lindenschmit[3] vient de publier un

1. *Bul.* 1874, p. 99 et suiv.

2. On connaît plusieurs objets de bronze de travail étrusque trouvés en divers lieux au nord des Alpes. Voy. les articles de M. Alexandre Bertrand, *Revue arch.* 1873, juin, p. 361 et suiv.; 1873, décembre, p. 363 et suiv.; 1874, avril, p. 309 et suiv. — Cf. le mémoire du même savant sur les *Tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert* (*Côte-d'Or*) dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires*, t. XXXIV, p. 287 et suiv. — Voy. aussi un article (*Frammenti di vaso di bronzo trovati nel Tirolo meridionale*) de M. Alexandre Conze dans les *Annales de l'Inst. arch.* 1874, t. XLVI, p. 164 et suiv. — *Bull. de l'Inst. arch.* 1872, p. 210 et suiv. et *Arch. Zeitung*, 1872, p. 10 et suiv.

3. *Die Alterthümer aus der heidnischen Vorzeit*, Bd. III, Heft V, Taf. I.

vase à deux anses (*canthare*), avec des ornements rouges et noirs, absolument semblable aux vases que l'on trouve dans les nécropoles de l'Italie méridionale et qui appartiennent aux fabriques de Caglie et de Guatia (environ 200 ans avant l'ère chrétienne). Ce vase, haut d'environ 12 centimètres, a été retiré d'un tombeau à Rodenbach, Bavière rhénane.

« M. Schuermans, de Liége, dans une lettre écrite le 29 septembre 1875, signale à M. de Barthélemy d'autres vases *étrusques* (?) recueillis sur plusieurs points en Allemagne.

« Ceci me rappelle qu'en 1838, je vis chez le professeur Thiersch, à Munich, un vase à peu près semblable, quant à la fabrique, à celui qui vient d'être publié par M. Lindenschmit; son ornementation consiste en guirlandes de lierre avec deux colombes, le tout peint en blanc. Ce vase avait été trouvé dans un tombeau romain en Bavière.

« Maintenant j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société le dessin de deux fragments de vases à figures rouges. Sur l'un on voit un éphèbe armé de deux javelots; sur le second on distingue la partie supérieure d'une tête et peut-être l'extrémité de deux ailes. C'est à M. F. Lenormant que je dois la connaissance de ces deux fragments, trouvés dans les fouilles de M. H. Révoil à l'amphithéâtre de Nimes (Gard) parmi les terres des remblais antiques qui remplissaient l'arène (Lettre de M. H. Révoil à M. Fr. Lenormant, du 23 décembre 1875).

« Enfin M. R. Géry, de Voiron (Isère), a l'obligeance de m'envoyer le dessin d'un petit lécython décoré de palmettes noires (haut. 11 centimètres), recueilli, il y a quelques années, à Anpurias (Catalogne), avec différents objets antiques consistant en médailles grecques, médailles impériales, pierres gravées, etc. (Lettre de M. R. Géry, du 21 janvier 1876). »

M. Perrot communique des dessins reproduisant deux monuments primitifs de l'Asie-Mineure. Le premier représente la Table de Sipyle; le second est la copie d'une tête sculptée dans le calcaire au-dessus d'une grotte. M. Perrot ajoute des détails sur la statue de Magnésie que son

correspondant à Smyrne croit être la Cybèle de Pausanias.

M. de Marsy dépose sur le bureau une charte originale de Cologne, munie de sceaux nombreux, destinée à être offerte en don à l'École des chartes. M. Demay donne sur ce document les explications suivantes :

« La charte scellée, communiquée à la Société par M. de Marsy, est un traité d'alliance entre la ville de Cologne et ses métiers, fait le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix (14 septembre 1396). Les corporations promettent au magistrat assistance et fidélité en toutes choses, sauf en celles qui exigent le consentement de toute la commune et qui sont : faire ou ordonner une expédition de guerre ; passer un traité ou un accord avec un seigneur ou une autre ville ; grever la ville de rentes ou de pensions pour plus de 1,000 florins. Lorsqu'il s'agira des trois cas ci-dessus réservés, le conseil sera tenu d'en informer les métiers, lesquels délégueront deux des leurs pour délibérer avec le conseil, et l'on procédera dès lors conformément à la décision prise par la majorité de l'assemblée. L'*étroit* conseil et le *large* conseil seront remplacés par un conseil unique qui devra jurer de maintenir l'honneur de la ville et de travailler au bien-être commun. Le traité fixe ensuite le mode des élections au conseil, statue des peines contre ceux qui refusent d'accepter leur mandat, exclut de ces élections les bâtards, les gens de condition servile et ceux qui se seraient laissé corrompre, etc.

L'acte important, dont je viens de donner, d'après M. Stollaert, une courte analyse, est rédigé dans la langue nationale de l'époque. Il porte 23 sceaux, tous en cire verte et suspendus par des lacs de soie verte et rouge. Je vais décrire chacun d'eux en commençant par la gauche où la préséance a marqué la place de la ville de Cologne.

La Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles possède deux chartes scellées des sceaux des mêmes métiers. L'une est absolument semblable à la nôtre par le texte, les types et sa date : 14 septembre 1396. L'autre appartient à l'année 1513. La communication annotée qui m'en a été faite par

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 pages du VIe volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1re série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.
2e série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.
3e série, 10 vol., avec planches. Paris, 1852-1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857 à 1869.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

Nota. Ces divers ouvrages se vendent :
Au secrétariat de la Société ;
Et chez M. DUMOULIN, libraire de la Société, quai des Augustins, 13.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

— S' PETR' CO

N° 2. *Métier de la laine*
Sceau rond, de 51 mill.
Écu écartelé :
l'é

IMESTRE 1876

PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1869.

M. A. Pinchart, notre correspondant et mon excellent ami, va me permettre de donner la lecture entière de certaines légendes endommagées. Des crochets séparent les portions restituées. Sur le repli du parchemin, vis-à-vis de chaque sceau, est écrit le nom de la corporation qui scelle; je reproduis ce nom à la suite de sa traduction française.

N° 1. *Cologne.*

Sceau rond, de 111 mill.

Saint Pierre, tête nue, nimbé, tenant ses clefs de la main droite et, de la gauche, un livre appuyé sur son genou; assis sur un trône d'architecture, les pieds posés sur une porte de ville; dans une niche gothique, amortie en trèfle, au sommet de laquelle on lit sur un bandeau soutenu par des colonnettes : S' PETRVS. — Légende onciale détruite.

Contre-sceau : saint Pierre à mi-corps, tête nue, nimbé, de face, montrant de la main droite un livre ouvert qu'il tient de la gauche.

— S' PETR' CONTRA SIGILL CIVITAT COL'

N° 2. *Métier de la laine* (*Wullenampt*).

Sceau rond, de 51 mill.

Écu écartelé : au 1 et 4, une tour; au 2 et 3, un arbre; l'écu surmonté des trois couronnes de Cologne et supporté par deux anges à genoux; dans un quadrilobe. — Légende gothique.

Seg [el des gemeynen wulleampts in Colne].

(Sceau du commun métier de la laine à Cologne).

Le sceau du métier de la laine atteste aussi l'adhésion des tondeurs (schoirre), des mégissiers (wysgerre) et des fabricants de tiretaine (tirteyer).

D'après l'acte, la corporation de la laine résidait dans Arsburch et Kriegmart qui doivent être des quartiers ou des places de Cologne. Voy. Ennen [1], T. V, p. 154, domus in

1. Ennen, *Quellen zur Geschichte der Stadt Kœln.* Dans le 4e vol. la planche II reproduit les sceaux des corporations cotés 2, 3, 10, 11, 13, 15; la planche III, les nos 4, 5, 6, 8, 9, 12; et la planche IV, les nos 17, 18, 19, 20, 21, 22, et 23. Les nos 7 et 14 n'y figurent pas.

Arsborgh Coloniensis, acte de 1376. — T. III, p. 209, domus sita super Crigmart, 1284. — T. II, p. 133, 137, 187, 223, 618, Crigmart (Grœcorum forum, Griechenmark) XIII[e] siècle.

N° 3. *Marché au fer* (*Iserenmart*).

Sceau rond, de 53 mill.

Tête de trois-quarts, barbue et à longs cheveux, coiffée d'un bonnet, entourée d'une couronne de roses. — Lég. gothique.

S. der [geselschaf up] me [yserm] arte.

(Sceau de la confrérie au marché au fer.)

N° 4. *Confrérie de la Maison-Noire* (*Swartzhuss*).

Sceau rond, de 24 mill.

Écu portant un buste barbu à gauche, vêtu d'une tunique à collet brodé d'annelets, entouré d'une couronne de roses; dans un encadrement trilobé. — Lég. gothique.

S. der gesels[chaf van] des [Svarzenhuys].

(Sceau de la confrérie de la Maison-Noire.)

Le sceau ratifie en même temps l'engagement des teinturiers de guède ou teinturiers en bleu (weideneren) et des teinturiers de toile (lynenverweren). — Swartzenhuysse signifie probablement l'enseigne de la maison où la confrérie se réunissait.

N° 5. *Orfèvres* (*Goltsmyt*).

Sceau rond, de 45 mill.

Écu portant trois hanaps couverts accompagnés d'un anneau en abîme et des trois couronnes de Cologne en chef; dans une rose. — Lég. onciale.

[SIGILLUM FRATERNITATIS] AURIFABRO[RUM COLONIEN']

Le sceau des orfèvres engage également les batteurs d'or (goltsleigeren).

N° 6. *Confrérie de la Maison de l'Angle ou du Coin* (*Wyndegge*).

Sceau rond, de 45 mill.



Dans une niche géminée : à dextre, la Vierge debout, couronnée, tenant l'Enfant-Jésus ; à senestre, un évêque mitré, crossé, bénissant. Au-dessous, un écu portant les trois couronnes de Cologne en chef. — Lég. gothique.

S' [societ]atis de W[intege].

Voy. Ennen, T. IV, p. 325 : Huys zer Wyndecgen up der Lyntgassen orde geleigen, maison de l'Angle située dans le Lindgasse ; acte de 1349.

N° 7. *Pelletiers* (*Bontworter*).

Sceau rond, de 34 mill.

Écu écartelé : au 1 et 4, de vair ; au 2 et 3, un écureuil ; dans un encadrement architectural trilobé. — Lég. onciale.

S' FR'NI[TATIS VARII] OPER[IS F'T]OR[VM ET PELLIF]-ICVM.

Buntworteren, mot à mot herminiers, de bont (hermine).

N° 8. *Confrérie du Ciel* (*Hemelrich*).

Sceau rond, de 43 mill.

Le soleil et la lune surmontés d'une couronne, sur champ d'étoiles, dans une bordure ondée. — Lég. gothique.

[S]egel der [gesellen] van me Hymelrich.

(Sceau des confrères du Ciel.)

Hymelrich : enseigne de la maison où s'assemblait le métier ?

N° 9. *Escutiers* (*Schilder*).

Sceau ogival, de 47 mill.

Un écu chargé de 10 écussons posés 4, 3, 2 et 1, tenu par un évêque à mi-corps, nimbé, mitré et crossé. Au-dessus de la tête de l'évêque : S'EVERGISILVS (Sanctus Evergisilus). Champ festonné. — Lég. onciale.

+ S' COMVNE FRATERNITATIS CLIPP[EA]TORV' CIVITATIS COLONIEN'.

Les escutiers engagent avec eux les armoyeurs, mot à mot, les brodeurs d'armoiries (wapensticker), les selliers (sadelmecher) et les verriers (glasevorter).

N° 10. *Confrérie de l'Aigle* (*Are*).

Sceau rond, de 26 mill.

Écu à l'aigle, timbré des trois couronnes de Cologne; dans un trilobe. — Lég. gothique.

Sigillu' soc[ietatis] de Aquila.

Are, enseigne de maison. Voy. Ennen, T. II, actes du XIIIe siècle, domus que vocatur Aquila; — T. IV, p. 466, hof ziem Aren, acte de 1360.

N° 11. *Maçons et Charpentiers* (*Steymetzer und Zymerlude*).

Sceau rond, de 38 mill.

Écu portant deux marteaux de maçon en sautoir et deux haches posées de même, rangés en fasce, accompagnés des trois couronnes de Cologne en chef; dans un quadrilobe. — Lég. gothique.

[S. der] werchlude steynmetzzer und [der] zymer [lude].

(Sceau des ouvriers maçons et des charpentiers.)

Adhésion des menuisiers (holtz-snyderen), des écriniers (kistenmecheren), des ardoisiers (leyedeckeren) et des plafonneurs (sleyverer).

N° 12. *Forgerons* (*Smede*).

Fragment de sceau ogival, d'environ 44 mill.

Dans une niche gothique, un saint patron, en chasuble, tenant un livre .... — Lég. gothique.

[S] societat' [fa]bror' sce civitat' Colon'

Voy. dans Ennen, T. IV, pl. III, fig. 2 la reproduction entière : Dans une niche géminée : à dextre, un personnage debout, coiffé d'un bonnet, tenant une croix à longue hampe et un reliquaire; à senestre, un évêque mitré (saint Éloi) tenant un marteau et une châsse. Au-dessous de la niche, un écu portant des tenailles, un marteau et une équerre en sautoir.

N° 13. *Boulangers* (*Becker*).

Sceau rond, de 32 mill.

Écu portant un petit pain long et fendu à son milieu; au

centre d'un ornement architectural quadrilobé. — Lég. gothique.

Segel der [bec]ker tzo Colen.

(Sceau des boulangers à Cologne.)

N° 14. *Brasseurs* (*Bruwer*).

Sceau rond, de 28 mill.

Écu portant deux pelles en sautoir, accompagnées en chef d'une sorte de petit van ou d'un pannier? dans un encadrement à cinq lobes combinés avec trois saillies aiguës. — Lég. gothique.

S. ampts der bruver tzo Col[en].

(Sceau du métier des brasseurs à Cologne.)

N° 15. *Ceinturiers* (*Gordelmecher*).

Sceau rond, de 40 mill.

Écu portant deux ceintures en sautoir, accompagnées en chef d'une boucle ; dans un trilobe. — Lég. onciale.

DIT SEG[EL IS DER] GVRDELSLEGER VA COELNE.

(C'est le sceau des fabricants de ceinturons de Cologne.)

Le sceau des ceinturiers authentique l'acceptation des..... ? (conreyderen), des fabricants d'aiguilles (naildemecheren), des cordiers (dreseleren), des fabricants de bourses? (budelmecheren) et des gantiers (henschenmecheren).

N° 16. *Bouchers* (*Vleschaper*).

Sceau rond, de 45 mill.

Écu portant un bœuf furieux courant à gauche, surmonté des trois couronnes de Cologne; dans un quadrilobe bordé à l'intérieur de trèfles d'architecture. — Lég. gothique.

S der g[eselschaf va' deym vleyshampte].

(Sceau de la corporation de ceux du métier des bouchers.)

N° 17. *Métier du poisson* (*Vischamps*).

Sceau rond, de 34 mill.

Écu portant deux poissons adossés en pal; dans un quadrilobe. — Lég. gothique.

S [der] gesell[en' van me vischmart].
(Sceau des confrères du marché aux poissons.)

Nº 18. *Tailleurs* (*Schroder*).
Sceau rond, de 38 mill.
Écu portant des ciseaux ouverts, accompagnés en chef d'une couronne. Dans le champ, des rinceaux. — Lég. onciale.
S' DES GEMIN[EN] AMPT D[ER SC]ROIDER VA COLLE.
(Sceau du commun métier des tailleurs de Cologne.)

Nº 19. *Cordonniers* (*Schomecher*).
Sceau rond, de 45 mill.
La Vierge assise de trois-quarts sur un banc d'architecture, couronnée, tenant de la main gauche l'Enfant-Jésus nimbé et debout, une plante fleurie (un lis?) dans la main droite. — Lég. onciale.
[S' F]RATERNITATIS CORDENARIORVM DE MALBVGG[ELE].
Le métier des tanneurs (loirren) et celui des sabotiers, mot à mot, des fabricants de souliers de bois (houltschoymecheren) associent leur adhésion à celle des cordonniers.
Pour Malbuggele, voy. Ennen, t. II, p. 223 domus sita super Malzbuchel, acte de 1241; t. III, p. 69, 156, 197, 209, domus et aree site in Malzbuchele (Brazicumulus), acte de 1274 et p. 165, tertiam partem domus et aree site in Brazicumulo, acte de 1280.

Nº 20. *Fabricants de mailles*, *d'armures* (*Sarworter*).
Sceau rond, de 34 mill.
Écu portant un heaume couronné (?) dans un quadrilobe à quatre angles sortants. — Lég. gothique.
S ampts der [ca]rwerter [tzo] Colen.
(Sceau du métier des fabricants de mailles à Cologne.)
Les fabricants de mailles scellent en même temps l'engagement des faiseurs de poches (teschmecheren), des fourbisseurs (swertvegeren) et des barbiers (bartscherren).

N° 21. *Potiers d'étain* (*Kannengiesser*).

(Sceau rond, de 32 mill.)

Écu parti : au 1, un pot couronné; au 2, un compas d'épaisseur couronné; dans un trilobe. — Lég. gothique.

S. ampts der kann[ewein] und der hamech' tzo [Co'].

(Sceau du métier des pots à vin et des *hamecheren*? à Cologne.)

Kannengiesser, mot à mot, fondeurs de cannettes.

N° 22. *Tonneliers* (*Vasbender*).

Fragment de sceau rond, d'environ 40 mill.

Il ne reste plus qu'un compas sur des rinceaux de vigne, dans un encadrement à plusieurs lobes. — Lég. gothique.

[S. der vasbinder und der kiltenzitter und der wynscroder].

(Sceau des tonneliers, et des presseurs de vin et des déchargeurs de vin.)

Ennen, t. IV, pl. IV, fig. 21 donne la reproduction complète : Un bouc surmonté d'un compas sur des rinceaux de vigne, accompagné à dextre d'un poulain (chantier à décharger les tonneaux).

N° 23. *Tisserands de coutil* (*Ziechwever*).

Sceau rond, de 34 mill.

Écu échiqueté, au chef chargé des trois couronnes de Cologne; dans un trilobe. — Lég. gothique.

Segel ampts [der tzigew]erker tzo [Col]en.

(Sceau du métier des tisserands de coutil à Cologne.)

Aux tisserands de coutil se joignent les tisserands de couvertures (decklachweyveren) et les tisserands de toile (lynenweyveren).

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. le docteur Reboud vient de m'adresser la copie de trois inscriptions votives, en l'honneur de Saturne, découvertes dans la province de Constantine, à Khenchela, localité située au nord de l'Aurès. Elle occupe l'emplacement de *Mascula*, station de la voie romaine de Lambèse à Théveste.

« On sait combien le culte de Saturne était populaire en Afrique où il était considéré comme le dieu par excellence ; il porte dans les inscriptions de ce pays le titre de *dominus*, *Dominus sanctus Saturnus*, ou *sanctus Saturnus*. On le vénérait surtout comme une divinité agricole ; son nom est accompagné quelquefois des épithètes de *frugifer*, *deus frugum*. On le regardait aussi comme le protecteur des troupeaux et, pour obtenir sa bienveillance, on immolait des béliers sur ses autels. Une stèle que j'ai découverte à Khenchela, en 1873 (voir mon *Rapport sur une mission en Algérie*, nº 132), contient la mention d'un sacrifice de ce genre : *de pecoribus* v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo). Cette formule indique que le consécrateur avait accompli son vœu en immolant une ou plusieurs victimes prises dans son propre troupeau. Elle ne s'était encore rencontrée dans aucun autre texte épigraphique. Les trois nouvelles inscriptions de Khenchela la renferment également.

I.

Stèle en calcaire blanc, divisée en trois compartiments, découverte à Khenchela. La pierre se trouve actuellement à Constantine dans les bureaux de l'intendance.

Copie de M. Goyt, communiquée par le docteur Reboud.

(serpe)	Buste de Saturne voilé	(lion)
(Tête de bélier sur un autel)	(Esclave portant un vase à parfums)	(Sacrificateur debout)

SATVRNO · AVG · SAC · P · POM
PONIVS IANVARIVS·SACER·DE PECoRIB · V · S · L · A

Saturno Aug(usto) sac(rum).

P(ublius) Pomponius Januarius sacer(dos) de pecorib(us) v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

II.

Stèle trouvée, en 1874, devant l'abreuvoir de Khenchela.

Copie de M. le docteur Reboud, d'après le dessin d'un capitaine du génie.

Buste de Saturne portant la harpé sur l'épaule droite
Homme drapé, debout, offrant en sacrifice une tête de bélier.
SATVRNO·AVG SAC NARCIVS RVSTICVS DE PECORIBVS·V·S·L·A·

Saturno Aug(usto) sac(rum).

Narcius (*sic*) Rusticus de pecoribus v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

III.

Stèle trouvée, en 1874, à l'abreuvoir de Khenchela.

Copie de M. le docteur Reboud, d'après le dessin d'un capitaine du génie.

(rosace)		(rosace)
	(Buste de Saturne voilé)	
(lion)		(serpe)
(fleur)	Homme drapé, debout, devant un autel sur lequel il offre en sacrifice une tête de bélier.	(fleur)
	SAT·AVG·SAC· LOLIVS·ROGATVS· SAC·DE PECORIBVS V·S·L·A·	

Sat(urno) Aug(usto) sac(rum).

Lolius Rogatus sac(erdos) de pecoribus v(otum) s(olvit) l(ibens) a(nimo).

« On remarquera que ces stèles présentent une disposition uniforme. Elles sont divisées en trois registres : le premier montre le buste de Saturne seul ou accompagné d'attributs; le second renferme le sacrificateur accomplissant le vœu; le troisième contient l'inscription.

« Plusieurs bas-reliefs votifs en l'honneur de Saturne trouvés à Sétif, Mons et Djimilah, présentent la même disposition. Dans quelques-uns cependant, le nom du dieu se trouve au-dessous du premier compartiment, tandis que les noms des consécrateurs sont gravés au-dessous du second; le troisième contient alors la représentation de la victime offerte[1].

« La stèle n° 3 porte deux fleurs dans le second registre; le buste de Saturne est accompagné de ces mêmes fleurs dans deux autres monuments trouvés, l'un à Mons[2] et l'autre à Djimilah[3]. Quant au lion sculpté à la droite de Saturne, on le retrouve comme attribut du même dieu soit seul[4], soit entre les deux Dioscures[5]. »

M. Henri Bordier rappelle à la Société que dans l'une de nos dernières réunions, M. J. Quicherat fit mention d'une inscription dédiée au dieu gaulois *Ouniorix*, en l'annonçant comme tirée d'un volume écrit et dessiné de la main de Pierre-Clément Grignon, auteur de la découverte des antiquités de la montagne du Châtelet, entre Joinville et Saint-Dizier (Haute-Marne). Ce volume contient l'original du mémoire que Grignon lut à l'Académie des ins-

1. Voir : *Explor. scientif. Archéologie* par Delamare, pl. 93, n° 2; 94, n° 4; deux stèles provenant de Mons. *Architecture* par Ravoisié, I, pl. 56, monument trouvé à Djimilah.

2. Delamare, l. c. pl. 94, n° 5.

3. Ravoisié, l. c. I, pl. 56.

4. Bas-relief de Mons : Delamare, l. c. pl. 96.

5. Bas-reliefs de Sétif : Delamare, pl. 80. n° 1; pl. 82, n° 3. — I. A. n° 3317.

criptions, le 17 juillet 1772, sur sa découverte[1], plus deux plans des fouilles, l'un manuscrit, l'autre gravé ; plus une série de 168 dessins et lavis[2], tous (sauf trois ou quatre placés vers la fin) représentant les différents groupes d'objets trouvés au Châtelet. Grignon l'avait probablement remis à M. Bertin, ministre du roi Louis XV, qui lui avait fait obtenir des fonds en 1772 pour la continuation de ses travaux. Ce volume appartient depuis plus de vingt ans à M. Bordier qui le fait passer sous les yeux de ses confrères. Il avait pensé, avec M. Quicherat, que dans le nombre très-considérable d'objets gallo-romains ainsi conservés par les soins de M. Grignon, il pouvait s'en trouver qui n'auraient pas laissé d'autre trace que ces dessins, et que la Société des Antiquaires de France pourrait utilement accueillir dans ses Mémoires une note qui les reproduirait et les tirerait de l'oubli. M. Bordier rend compte de quelques recherches auxquelles il a dû se livrer pour exécuter ce projet. Il s'est mis en quête d'abord des travaux qui ont été publiés sur les antiquités du Châtelet, puis du sort des objets découverts par Grignon ; en troisième lieu des travaux qui ont pu être exécutés au même endroit après lui, enfin de l'état où en sont aujourd'hui les choses. Il résume ces différents points dans la note suivante :

« La montagne du Châtelet, proéminence isolée qui s'élève à 200 pieds environ (68 mètres) au bord de la Marne, est environnée à sa base par plusieurs villages, Gourzon, Fontaines, La Neuveville, et par une forge appelée Bayard. Grignon était le maître de la forge, et ce fut en observant ce monticule au pied duquel il vivait, en réfléchissant, en

1. En 24 pages in-folio, suivies de 18 pages de dessins (avec explications) relatifs aux découvertes de 1772. Il ne paraît pas avoir été imprimé et ne mérite plus de l'être.

2. Divisés par Grignon lui-même en neuf cahiers dont le troisième manque, et quelques feuillets manquent çà et là dans les autres. Les numéros I à VI se rapportent aux fouilles de 1773, et les autres à celles de 1774. Ce sont vraisemblablement les premiers cahiers de ces dessins, dont il dit dans son premier Bulletin (p. XCVI) : « Nous dessinâmes toutes ces pièces sur 80 planches in-folio. Nous eûmes l'honneur de les présenter au Roi en mars 1774 et d'en expliquer les sujets à Sa Majesté. »

se demandant pourquoi la terre y était noirâtre, pourquoi le plateau présentait des dépressions singulières, pourquoi certaines places étaient réfractaires à la culture, qu'il en vint à se persuader que des ruines y pouvaient bien être ensevelies. Il ne s'était pas trompé : c'étaient les ruines d'un camp romain, d'un *castrum* ; mais il crut avoir découvert une ville antique et se donna beaucoup de peine pour en déterminer le nom à l'aide de César et des autres historiens de l'antiquité. Ses travaux eurent aussitôt un grand retentissement ; il n'y avait pas vingt ans que Pompéi était sorti de terre ; c'était la première fois qu'on faisait en France une fouille considérable dans des vues purement scientifiques ; Grignon acquit de suite une célébrité. Il publia en 1774 et 1775 deux *Bulletins*[1] dans lesquels il rendait compte des travaux qu'il exécutait sur les lieux et qu'il commençait par cette phrase de satisfaction : « L'em-
« pressement des savants et des curieux à s'informer du
« succès des fouilles que nous faisons par ordre du Roi et
« aux frais de Sa Majesté, nous détermine à répondre
« collectivement à toutes les lettres que nous avons reçues
« de différents pays et de presque toutes les provinces du
« royaume[2], par un détail succinct des antiques que nous
« avons recueillis cette année, depuis le 6 avril jusqu'à ce
« jour 31 mai. »

« Mais sa gloire fut de courte durée. Il raconte avec indignation l'étonnement des curieux qui, venus de Paris pour

1. *Bulletin des fouilles faites par ordre du roi, d'une ville romaine, sur la petite montagne du Châtelet, entre S. Dizier et Joinville en-Champagne, découverte en* 1772 par Grignon, maître de forges à Bayard, correspond. de l'Acad. royale des Insc. et Belles-Lettres, de celle des Sciences de Paris, associé de celle de Châlons. A Bar-le-Duc, 1774 ; LXXX pages in-8°. — *Second Bulletin des fouilles*, etc., 1775, p. LXXX et CCXLIV, avec un plan gravé de l'emplacement des fouilles. Ces opuscules sont devenus fort rares.

2. Parmi ces correspondants figurait une très-intelligente femme, que du haut de sa science, toute fraîche et grossière, il traite ainsi : « Une dame, qui garde l'*incognito* dans le journal politique de ce mois, demande si la ville qui exista au Châtelet n'est pas ALESIA. Plus réservé que Molière, nous ne tournerons point en ridicule les recherches historiques que fait cette dame sur l'objet dont nous nous occupons et qui fixe l'attention du public. »

visiter sa ville antique, n'y surent apercevoir que des pierres informes, des pots cassés et des morceaux de fer mangés de rouille. Le fameux cardinal de Rohan fut du nombre. Il passait par le village de Gourzon sur la fin de 1774 pour se rendre à son château de Saverne; il voulut voir les fouilles et ne dissimula point son désappointement. Il paraît que huit jours après les travaux cessèrent.

« Cependant Grignon avait certainement recueilli beaucoup d'objets précieux, tels que l'inscription ci-dessus rappelée par M. Quicherat; un célèbre *Dis pater* en bronze qui porte sur l'épaule gauche une sorte de baudrier, auquel pendent une dizaine d'ornements en forme d'S dont on n'a pas encore deviné la signification; un grand nombre d'autres statuettes en métal ou en pierre, de belles poteries, une quantité innombrable d'ustensiles et d'objets usuels; enfin plus de huit mille pièces de monnaie des quatre premiers siècles de l'empire romain, et un millier de gauloises[1] sans

1. Il ne sera pas sans intérêt pour les études si persévérantes dont la numismatique gauloise est aujourd'hui l'objet, de résumer les observations faites par Grignon sur ce sujet. Le millier de monnaies gauloises qu'il avait trouvées se décomposait ainsi :

Un type dont il y avait, dit-il, plusieurs exemplaires.

Un type dont il y en avait quatre.

Douze autres types dont il n'y avait qu'un seul exemplaire.

Un dernier type comportant quelques faibles variétés composait tout le reste à lui seul.

Quel est ce dernier? Grignon le décrit ainsi (aux pages clxiij et xxviij) : « Elles sont relevées du côté de la figure qui présente une tête joufflue ceinte d'un diadème; elles sont plates du côté du revers, où l'on voit une figure d'animal approchante de celle du cheval, entre les jambes duquel on distingue la partie supérieure d'une fleur de lys. Ces médailles se coulaient dans des moules de terre grossièrement faits. » C'est évidemment la monnaie des *Leukes* dont il veut parler. Cette peuplade du territoire lorrain avait son centre à *Nasium* près Toul, et embrassait aisément le Châtelet qui n'est qu'à une dizaine de lieues de là, juste une étape. Elles étaient d'une coulée bien primitive puisque Grignon ne sut pas reconnaître dans l'animal « approchant du cheval » un sanglier, et il faut noter qu'en effet il insiste à plusieurs reprises sur ce que tous les débris gaulois qu'il a trouvés étaient toujours dans la couche la plus basse du sol et recouverts entièrement par les couches romaines. Cette présence d'une masse des monnaies propres au pays, sur la montagne du Châtelet, est un fait des plus probants à l'appui de la thèse sur laquelle insistent aujourd'hui les numismatistes, à savoir que l'inspection attentive des lieux

compter les masses rendues méconnaissables par l'oxydation. L'inventeur avait donc le droit de mettre, comme il le fit à la fin de son Bulletin second, cette date solennelle : « De notre *Museum*, en mai 1775. »

« Il mourut en 1784, et son *Museum*, après sa mort, fut acheté par l'abbé de Tersan. Cet antiquaire distingué trouva dans l'acquisition qu'il avait faite la matière d'une étude considérable qui paraît l'avoir occupé pendant le reste de sa vie. Il conçut le projet de publier tous les monuments recueillis par Grignon, en les rapprochant des

où les trouvailles sont faites et de la manière dont elles sont composées, est un élément essentiel pour la détermination des monnaies gauloises. Il n'y a pas moins de fruit à tirer des autres indications que Grignon fournit en décrivant assez bien, comme on vient de le voir, les types dont il parle, pour qu'ils soient parfaitement reconnaissables.

Le type dont il y avait « plusieurs » exemplaires portait, au droit, « une tête de mouton et au revers un ours. » — C'est la monnaie au bucrâne attribué aux *Catalauni* par quelques numismatistes, et mieux peut-être aux Lingons.

Le type dont il y avait quatre exemplaires représentait « une espèce de figure humaine entière, dont l'œil occupe la plus grande partie du visage, tenant d'une main une espèce de flambeau ardent, et de l'autre un cercle ; au revers la figure ébauchée d'une espèce d'ours, et au-dessus un monogramme qui ressemble à un C et un N unis ensemble sans qu'ils soient enlacés. » — Ce prétendu monogramme est un serpent, mais la pièce, parfaitement reconnaissable, appartient aux *Catalauni*.

Les douze types en exemplaire unique, sont : 1, DVRNACVS-DONNVS ; 2, ATEVLA-VLATOS ; 3, VOLC AREC ; 4, CIA (c'est-à-dire *Ciamilos* ou *Giamilos*) avec l'oiseau perché ; 5, un semblable avec l'oiseau becquetant à terre ; 6, un à deux oiseaux avec ailes éployées, un serpent et une croisette (*Carnutes*) ; 7, l'oiseau des Sénons à la légende ILLVCCI ; 8, la pièce plus connue aujourd'hui sous le nom de *tres Galliæ*, portant au revers l'ethnique REMO ; 9, le SOLIMA (Grignon avait lu seulement SOA) en argent ; 10 le griffon des *Mediomatrices* (qu'il dit être de grand bronze, tandis que nous ne le connaissons aujourd'hui qu'en or) ; 11, une pièce de laiton (il veut dire d'électrum) « qui porte une tête, dont une mèche de cheveux lui pend sur la face et se boucle sur le milieu du nez ; » c'est encore très-probablement le type des *Mediomatrices*, nº 9026 du Cabinet de France ; 12, un type trop vaguement vu et décrit par Grignon pour que nous le reconnaissions, savoir : « une tête tournée à gauche et un cheval ayant une roue entre les jambes (argent fourré). »

Langres, Châlons, Reims, Metz, voilà donc la monnaie étrangère représentée en quantité si minime au Châtelet ; c'est la monnaie de tout le voisinage. Deux seulement sont d'un peu loin, du territoire carnute.

objets similaires qu'on avait trouvés ailleurs, principalement dans les Gaules ou en Italie, et en classant le tout au point de vue industriel, c'est-à-dire par groupes de fabrication. Il mourut en 1819, avant d'avoir terminé, mais ayant fait graver déjà, sur ce plan, cent grandes planches in-folio. Un autre antiquaire qui l'aidait dans ce travail, Grivaud de la Vincelle, y joignit 30 planches de plus, rédigea pour mettre en tête du tout 34 pages d'introduction, et fit paraître dans le courant de l'année 1819 le beau volume in-folio qui porte le titre suivant : *Arts et métiers des anciens représentés par les monuments, ou Recherches archéologiques, servant principalement à l'explication d'un grand nombre d'antiquités recueillies dans les ruines d'une ville gauloise et romaine, découvertes entre Saint-Dizier et Joinville, départem. de la Haute-Marne, et accompagné de* 130 *planches gravées au trait ou ombrées; ouvrage qui peut servir de supplément aux recueils de Montfaucon, du comte de Caylus, de d'Agincourt*, etc. Après une publication d'une telle importance et d'une telle étendue, il n'y a plus lieu de songer à faire profiter nos Mémoires des dessins de Grignon, mais je pense qu'il n'en sera pas moins intéressant de savoir ce qu'il est advenu, depuis la mort de Grignon, des antiquités du Châtelet, et l'état dans lequel le lieu se trouve aujourd'hui.

« En 1840 parut un opuscule intitulé : *Notes archéologiques sur les fouilles faites et les monuments découverts sur la montagne du Châtelet située près de Fontaines* (Haute-Marne), par M. A. Phulpin, prêtre, bachelier de Sorbonne et curé du petit village de Fontaines. (Neufchâteau, impr. de Victor de Mongeot, 1840 -VIII et 147 pag. in-8°.) On apprend par ce petit volume que le vénérable curé Phulpin avait alors 83 ans, qu'il n'avait cessé depuis son entrée en fonctions de s'occuper de la montagne du Châtelet, de la fouiller, de la surveiller, et qu'il y était arrivé en 1785, un an après la mort de Grignon. Il acheta une grande partie des terrains à exploiter, et il y venait travailler tous les jours aidé par une troupe de jeunes gens qui étaient des élèves que leurs parents avaient mis en pension chez lui.

Son attention se porta presque uniquement sur les monnaies. Il trouva un jour 200 pièces romaines en or d'un seul coup; quant aux monnaies gauloises, elles étaient en si grande abondance dans les terrains anciens que, dit-il, « nous ne daignions pas les ramasser » (p. 33). Cependant il fait l'énumération, en 27 paragraphes, d'autres objets qu'il avait recueillis, tels que : un vase en bronze, doré à l'extérieur et argenté à l'intérieur, deux patères de bronze, des boucles d'argent, des cuillers d'argent et de bronze, des lampes, des lacrymatoires; une « quantité extraordinaire » de fibules, des clefs de bronze, un petit Mercure, plusieurs petits lièvres de bronze; des épingles en métal ou en ivoire, plusieurs styles, une tête d'aigle en bronze tenant une couleuvre dans son bec, des dés à jouer, des flûtes en os et autres matières; une jolie tête de femme en terre blanche, des cornalines avec le mot BIBI, un chevalier romain tenant deux javelots dans sa main, deux divinités ailées, la louve allaitant Romulus et Rémus, un personnage le coude appuyé sur sa bêche; d'autres personnages inconnus, de nombreuses poteries dont quelques-unes ornées de dessins d'une licence scandaleuse, des verres colorés de toute sorte, des grains de collier, un pied de faune, enfin une tête mutilée et plusieurs ornements en pierre.

« Que sont devenus tous ces objets et qu'a-t-on fait au Châtelet depuis 1840?

« Sur ces deux derniers points, j'ai pensé que la paroisse de Fontaines pouvait avoir eu la bonne fortune d'être encore aujourd'hui confiée à un digne successeur de M. Phulpin; j'écrivis à tout hasard et sans même en savoir le nom, à M. le curé actuel de ce village, qui a bien voulu me répondre par une lettre instructive dont voici les principaux passages :

Fontaines-sur-Marne, 18 janv. 1876.

Monsieur, je réponds poste pour poste à l'honorable lettre que vous m'adressez au sujet des antiquités gallo-romaines qui gisent sur le territoire de la paroisse dont je suis le pauvre petit curé. Ce territoire cache et recouvre bien des secrets que l'avenir pourra découvrir, et le hasard plutôt encore que de savantes recherches;

car, il n'y a pas à en douter, la montagne du Châtelet n'était pas seule couverte d'habitations, gauloises d'abord et ensuite gallo-romaines, mais encore tous les environs de cette montagne étaient peuplés d'établissements militaires et civils qui, aux IIIe et IVe siècles de l'ère chrétienne, en firent un boulevard des mieux fortifiés de la frontière romaine contre les invasions des peuples d'outre-Rhin qui étaient alors pour la Gaule les Prussiens d'aujourd'hui. Malheureusement tout a été détruit avec un raffinement qui n'avait même pas permis d'en soupçonner l'existence jusqu'à M. Grignon. Mais ce savant ne connaissait que la montagne sans soupçonner ce qui se rattachait à cette localité dans les environs qui restent encore à explorer... Ainsi non seulement la montagne était fortifiée, mais encore l'aqueduc qui l'alimentait d'eau et aussi toute la crête et de la montagne et des coteaux qui aboutissaient là. Que ne m'est-il permis d'espérer une enquête un peu sérieuse de notre localité, ou que n'avons-nous quelques ressources pour faire des fouilles avec succès? — Depuis M. Grignon l'on a fait de nouvelles découvertes; alors il ne pouvait s'expliquer bien des choses : bains publics, réservoirs, fours à potier, puits sur une montagne à 200 pieds au-dessus du niveau de la Marne et sans eau; il ne connaissait pas l'aqueduc qui amenait l'eau sur le Châtelet depuis une distance de 1500 mètres près de la Haute-Borne[1]. Cet ouvrage fut découvert en 1845, mais si l'on tient la tête de l'aqueduc, l'on en ignore le parcours et je soupçonne les fondations des piles sur lesquelles s'élevaient des arcades qui avaient jusqu'à 47 mètres d'élévation, et ce sont ces fondations que je voudrais explorer. — M. Phulpin possédait un riche médailler ramassé au Châtelet. Ce médailler est devenu la propriété de M. Phulpin son neveu, curé de Fronville, mort du choléra en 1854, en portant secours à ses paroissiens; mais il a été vendu à vil prix à quelques amateurs de Reims. Peut-être est-il dans un musée de cette localité. Comme je n'étais pas, en ce moment, en relations intimes avec ce confrère, je vous avoue que j'ai perdu la piste de ce trésor. M. Phulpin ignorait, comme Grignon, l'aqueduc et les environs du Châtelet. En 1845, M. Romieu, préfet du département, fit relever la Haute-Borne et faire des fouilles qui amenèrent à découvrir la tête de l'aqueduc, et M. Pothier, juge de paix du canton, qui suivit jour par jour ces explorations, fit imprimer deux notices sur ce sujet[2]. Enfin votre serviteur a fait insérer

1. L'auteur de la lettre veut parler de la fameuse borne sur laquelle est l'inscription : VIROMARVS | : ISTATILI ·F·

2. L'une dans la *Revue champenoise*, publiée par Carnandet (Chaumont,

dans le journal *la Haute-Marne*, en cinq feuilletons[1], le résumé succinct de tout ce qui a été dit et de tout ce qu'on connaît sur nos antiquités. Voilà, Monsieur, la réponse que je devais faire à votre très-honorée du 15 janvier. Si vous désirez de nouveaux renseignements, je m'empresserai de vous les offrir.

F. S. GELIN,
curé de Fontaines et de Sommeville.

M. Bordier conclut en demandant l'autorisation de remercier son honorable correspondant au nom de la Société, et de joindre à la lettre qu'il lui adressera les trois derniers volumes des Mémoires et Bulletin. M. Quicherat fait ressortir l'intérêt qui s'attache à tous les renseignements concernant la première fouille importante qui ait été faite en France avec méthode et dans un but purement scientifique. M. Chabouillet demande l'insertion de la lettre de M. le curé de Fontaines au compte-rendu de la séance. M. Pol Nicard propose de chercher les moyens d'obtenir la reprise des fouilles de la montagne du Châtelet. Cette dernière question est ajournée, et la double autorisation demandée par M. Bordier lui est accordée.

Séance du 9 Février.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, XIV[e] année, n[os] 1 à 6, in-8°.

Mémoires de la Société Éduenne, nouv. série, 1875, in-8°.

1856); l'autre intitulée : *Aqueduc de construction romaine* (Paris, imp. Poitevin, 1866.)

1. Numéros des 21 à 28 mars 1875.

Correspondance.

M. de Saulcy, membre résidant, exprime le désir d'être admis au nombre des membres honoraires. Le président désigne MM. Marion, Michelant et de Barthélemy pour faire un rapport sur cette demande.

Le Comité organisateur de la 3e session du Congrès international des orientalistes émet le vœu que la Société des Antiquaires soit représentée à la session qui s'ouvrira à Saint-Pétersbourg, le 1er septembre 1876.

Travaux.

M. Nicard demande la parole pour faire la communication suivante :

« Le 23 janvier dernier, les ouvriers de M. Chautens, qui creusaient les fondations d'une maison que celui-ci fait construire dans une vigne située sur les bords du lac de Neufchâtel, dont elle n'est séparée que par la route conduisant de Colombier à Chivernier, ont rencontré, à la profondeur d'un mètre 50 centimètres, deux dalles en granit, l'une et l'autre de dimension considérable. Elles recouvraient une chambre sépulcrale, dont les parois étaient formées par des pierres semblables placées debout. Cette chambre, explorée avec soin par M. le docteur Cross, renfermait un nombre assez considérable de corps humains, au moins 12 à 15 squelettes, dont les crânes étaient, sauf deux, malheureusement brisés, mais qu'il sera facile de rétablir à l'aide des fragments soigneusement recueillis. Le reste des ossements occupait le milieu de la chambre, tandis que les crânes avaient été placés aux angles. L'endroit ainsi circonscrit mesure 1 mètre 55 centimètres de longueur sur 1 mètre de largeur, ce qui autorise à croire que les morts ont dû y être rangés, assis ou repliés sur eux-mêmes; on avait déposé auprès d'eux quelques objets qui leur avaient appartenu pendant leur vie, voici en quoi ils consistent :

1. Une grosse dent d'ours percée à sa racine.
2. Une dent de loup également percée.

3. La moitié d'une dent de sanglier percée.

4. Un corps sphérique en os, très-mince, troué au centre, et dont le diamètre est de 3 centimètres.

5. Une hache, ou Celt, très-bien travaillée, en serpentine, percée à son extrémité et longue de 9 centimètres et demi.

6. Une petite hache de même matière, percée, mais endommagée.

7. Le peson en bronze d'un fuseau.

8. Une épingle en bronze longue de 16 centimètres.

9. Un bracelet d'enfant en bronze.

10. Un bouton du même métal.

« La nature des divers objets que nous venons de mentionner permet de déterminer la race d'hommes auxquels ils ont appartenu, et en même temps l'âge approximatif où vivaient ceux qui s'en servaient; en effet, ils sont entièrement semblables à ceux qui ont été rencontrés dans les habitations lacustres de la Suisse, et notamment dans les stations du lac de Neufchâtel, qui, comme tout le monde le sait, en possédait plusieurs, notamment à Auvernier et à Colombier, où l'on a trouvé des palafittes appartenant soit à l'âge de pierre, soit à l'âge de bronze.

« Dans la chambre sépulcrale découverte entre ces deux localités, on a pu observer tout à la fois la pierre, l'os et le bronze, travaillés par des mains humaines ; n'est-il pas en conséquence présumable que les hommes dont les restes ont été déposés dans cette chambre, étaient contemporains de ceux qui ont élevé les habitations lacustres d'Auvernier et de Colombier, vraisemblablement à l'époque intermédiaire entre l'âge de pierre et l'âge de bronze; de plus, que les corps dont on vient de retrouver les ossements appartenaient aux habitants des eaux du lac de Neufchâtel? Jusqu'à présent en effet, et malgré des recherches faites avec soin, soit dans les eaux des lacs de la Suisse, soit au-dessous des habitations lacustres, soit dans le sol solide sur lequel reposent les pilotis qui les portaient, on n'a découvert que quelques faibles restes de ceux qui cherchaient un refuge momentané ou une demeure fixe

sur les eaux ; et si, comme certains archéologues le pensent, dès l'époque reculée où ces habitations ont été fondées par un motif ou par un autre, l'homme a placé sur un bûcher le reste de ses parents et de ses amis, dans le but de recueillir leurs cendres, comment ne retrouve-t-on, nulle part, de traces d'ossements calcinés, tandis que l'on a pu recueillir les restes des objets dont il se nourrissait ou des animaux dont il aimait à s'entourer? Dès lors ne sommes-nous pas autorisés à conclure que nos semblables ont commencé par enfouir purement et simplement leurs morts dans le sein de la terre, moyen le plus simple d'honorer et de protéger leurs restes; pourquoi donc n'aurions-nous pas un exemple de leur piété envers les morts dans cette petite chambre sépulcrale, élevée à une si faible distance des bords du lac de Neufchâtel, avec des pierres brutes, puisque les objets déposés auprès des corps dont les ossements seuls se retrouvent aujourd'hui, témoignent d'une antiquité très-reculée, et sont d'ailleurs semblables aux ornements grossiers des hommes qui ont élevé les habitations lacustres? »

M. Célestin Port, associé correspondant à Angers, fait part de la découverte de sépultures d'une époque très-ancienne, à Saint-Ellier (Maine-et-Loire), dans un banc de sable coquiller sous le tuffeau. Un vase provenant de ces fouilles est destiné au Musée de Saint-Germain.

M. Bordier dépose sur le bureau une statue équestre de Jeanne d'Arc, fondue d'une seule pièce, conservée jadis à Lyon dans le cabinet de M. Carrand, et appartenant aujourd'hui à M. Charvet, marchand d'antiquités; on en trouve une gravure assez exacte dans l'*Histoire de France* de MM. Bordier et Charton. L'inscription *la Pucelle d'Orléans*, burinée sur la terrasse, aide à l'identification du personnage qui, bien que sculpté assez négligemment, présente cependant un aspect féminin. — MM. Quicherat et de Montaiglon s'accordent à attribuer l'inscription et la statuette au XVIe siècle, et l'étude attentive du costume vient à l'appui de leurs conclusions.

La preuve la plus concluante est fournie par l'armure du pied : les solerets sont carrés du bout. Or les solerets ont conservé la poulaine pendant le xve siècle ; une ordonnance de Charles VIII tendant à la faire disparaître le témoigne, et ce détail est corroboré par les monuments figurés qui nous montrent les chaussures de guerre commençant seulement à devenir carrées sous Charles VIII, pour arriver à la forme de becs de cane vers la fin du règne d'Henri II. Les tassettes arrondies et multiples ne se rencontrent également qu'au xvie siècle. L'armet, qui a commencé sous Charles VII et s'est continué jusqu'au xviie siècle, aurait pu nous éclairer si les diverses pièces mobiles qui servent à préciser une date avaient été indiquées par le sculpteur ; mais on peut tirer un renseignement des cheveux qui sont coupés droit sur le front, un peu au-dessus des sourcils, comme du temps d'Anne de Bretagne. Des fauldes faites d'écailles qui s'imbriquent, des tassettes nombreuses assignent à l'armure une origine italienne ; mais conclure de cette origine à une œuvre d'art exécutée en Italie serait aller trop loin. On sait que les ateliers de Milan, de Pavie, etc., fournissaient des armures de plates à bien des nations étrangères. L'armure pourrait donc être italienne, et sa reproduction sculptée avoir une tout autre provenance. L'art italien, à cette époque en pleine renaissance, était revenu aux traditions léguées par la Grèce et par Rome ; et il faut bien reconnaître, avec M. Courajod, que rien dans la statuette ne rappelle de près ni de loin une œuvre italienne du xvie siècle.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« M. B. du Martray, capitaine d'état-major, m'a remis les dessins de deux inscriptions latines qu'il a relevées lui-même en Algérie.

« L'un de ces textes a été trouvé à El-Milia (prov. de Constantine). Cette localité est située au nord-ouest de Constantine, dans la direction de Djigelli, près du confluent de l'Oued-el-Kebir avec l'Oued-bou-Sieba.



Saturrno (sic) Augus(to) sac(rum).
Vi[b]ius Marti[al]is [v(otum)]s(olvit) l(ibens) a(nimo).

« On remarquera le redoublement de R dans *Saturrno* et l'abréviation inusitée ***Augus.*** pour Aug(usto). Les lettres V et S semblent avoir été ajoutées, car elles ne se trouvent pas sur le même alignement que AVC.

« A la quatrième ligne, on lit le nom du consécrateur VI·IVS; il manque une lettre après le premier I; ce ne peut être que R ou B donnant le gentilitium *Virius* ou *Vibius*.

« A la sixième ligne, *Martialis* se complète naturellement; de même, on peut restituer sans hésitation un V au commencement de la septième ligne pour rétablir la formule ordinaire de consécration.

« Le centre de la stèle est occupé par un bas-relief d'un style barbare représentant le consécrateur tenant de la main gauche la victime qu'il offre à Saturne.

« Le second texte remis par M. du Martray n'est pas inédit. Il vient d'être publié par le commandeur J. B. de Rossi dans son *Bullettino di archeologia christiana* (2e série, 6e année, n° IV, p. 174); la pierre qui le porte est reproduite par une très-bonne gravure (pl. XII). L'inscription ne se compose que de deux mots :

DEOLA
VDES

mais n'en présente pas moins un très-grand intérêt. En effet nous savons par saint Augustin, comme le fait remarquer M. de Rossi, que ces mots *Deo laudes* étaient la formule de salut des Donatistes, et particulièrement le cri de guerre des Circoncellions. Ils se distinguaient ainsi des catholiques dont les termes de salut étaient : *Deo gratias*. Un chapiteau de basilique, trouvé à Bagaïa en Numidie, porte cette dernière formule.

« Le savant archéologue n'a pas indiqué d'une façon précise l'endroit où cette inscription avait été découverte. Elle a été trouvée à Aïn-Saharidj (la fontaine du bassin), à 20 kilomètres au sud de Tebessa, par M. Geslin de Bourgogne, capitaine au 3e chasseurs d'Afrique, et relevée par M. du Martray, capitaine d'état-major. »

Séance du 16 Février.

Présidence de M. A. Bertrand, premier vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société académique du Var, nouv. série, t. VII, n° 1, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 435, in-8°.

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München, 1875, t. I, 3° n°, t. II, 1er n°, in-8.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du nord, nouv. série, 1873-1874, in-8°.

Beauvois (E.). *La découverte du Nouveau-Monde par les Irlandais, avant l'an* 1000, in-8°.

Kornerup (J.). *Figures énigmatiques d'hommes et d'animaux, employées dans l'architecture danoise au moyen-âge*, in-8°.

Rosenzweig (L.). *Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières; archives communales : Josselin*, in-32.

Sallet (Dr Alfred von). *Zeitschrift fur Numismatik*, 1874 et 1875, 2 vol. in-8°.

Vedel (E.). *Recherches sur les restes du premier âge de fer dans l'île de Bornholm*, in-8°.

Travaux.

M. Wescher lit le rapport annuel de la Commission des fonds. La Société approuve les comptes de l'exercice 1875 et vote des remerciements à M. Aubert, trésorier, pour son excellente gestion.

M. de Witte, associé correspondant étranger, lit la note suivante, d'après des renseignements qui lui ont été fournis par M. Géry, de Voiron (Isère), le 21 janvier dernier :

« Mosaïque trouvée à Ampurias (Catalogne)[1], l'ancienne

1. Cette mosaïque, trouvée en 1848, a été publiée dans l'*Archaeological Zeitung* de Berlin, année 1869, pl. 14, avec des remarques de MM. Heydemann et Friederich Schlie, p. 7 et 90.

Emporiæ. A peu près au milieu de l'enceinte de la ville, on a abrité dans une espèce de cabane une mosaïque à personnages, de 56 centimètres de longueur sur 60 de hauteur. C'est comme un tableau encadré au milieu d'une mosaïque sans dessins, formant le pavement d'une salle dont on ne peut évaluer l'étendue.

« On reconnaît dans cette mosaïque le *sacrifice d'Iphigénie*. Douze personnages entrent dans la composition. Derrière la scène est tendue une riche draperie formant une espèce de tente, au-delà de laquelle on aperçoit une clôture à barrière et des cyprès. Devant la tente, à gauche du spectateur est une colonne au-dessus de laquelle est placée une figure très-grossière d'*Apollon* avec sa lyre, plus une autre divinité de couleur sombre, avec une coiffure à trois pointes.

« A droite du spectateur apparaît, au-dessus de la scène, *Diane* en costume de chasseresse, tenant un dard, et devant elle s'élance une biche qu'elle saisit par un de ses bois.

« A droite, dans le fond paraît un soldat casqué, armé d'un bouclier et regardant d'un air triste. Derrière la colonne à gauche est un jeune homme à l'air guerrier; son bouclier est appuyé contre la colonne. La tapisserie de la tente est soulevée par devant. *Iphigénie* est amenée par la main vigoureuse d'un héros (*Ulysse*) qui tient un long sceptre. Elle est enveloppée dans un ample vêtement blanc. Derrière elle, on voit quatre suivantes à l'œil triste. Devant *Iphigénie* est un autel, entouré de lauriers et de divers instruments de sacrifice. Derrière le personnage qui la tient si vigoureusement est le grand prêtre (*Calchas*), la tête entourée d'une bandelette; sa main droite tient un poignard caché sous un long manteau blanc. Vers la droite est debout un autre héros (*Agamemnon*) qui tourne le dos à la scène et croisant les bras tient un sceptre. A gauche un autre héros (*Ménélas*) se tient debout et porte sa main droite vers son front, en se cachant les yeux. Devant l'autel, un jeune garçon tient sur une nappe une cuvette ou un plateau, et de la main droite un vase. »

M. V. Guérin entretient la Société de sa dernière mission

en Galilée. — M. de Villefosse rappelle à cette occasion que le Musée du Louvre possède un bas-relief provenant de Gadara, aujourd'hui Oum-el-Keïss, près du lac de Tibériade.

M. de Villefosse communique ensuite les dessins des fragments d'une statue d'impératrice romaine, Sabine probablement, trouvée à Carthage et mutilée dans l'incendie du vaisseau *le Magenta*.

Séance du 1er Mars.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution, 1874-1875, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, t. XIV, in-8°.

Canadian journal, science, litterature and history, t, XIV, nos 2 à 4, in-8°.

Eighth annual report of the trustees of the Peabody Museum of american archaeology and ethnology, 1875, in-8°.

Mémoires de l'Académie des scienccs, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 7e série, t. VII, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes*, t. IV, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires du nord*, nouv. série, 1873-1874, in-8°.

Proceedings of the american philosophical society held at Philadelphia for promoting knowledge, t. XIV, in-8°.

Revue de l'art chrétien, t. III, nos 3 et 4, in-8°.

Transactions of the american philosophical society held at Philadelphia for promoting useful knowledge, t. XV, 2e partie, in-4°.

Becker (Jacob). *Die roemischen Inschriften und Steinsculpturen des Museums der Stadt Mainz*, in-8°.

Garnier (Joseph). *Notice sur J.-B.-F.-Obry*, in-8°.

Roman (Joseph). *Inventaires du trésor du chapitre de Saint-Arnould de Gap*, in-8°.

Travaux.

M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Joseph Roman. On passe au scrutin, et M. Roman ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le réglement, le président le proclame associé correspondant national à Gap.

M. Joseph de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), dépose sur le bureau un torques gaulois en bronze, trouvé dans un cimetière antique en Champagne; à cet objet pend par un fil de laiton un fragment d'os dans lequel M. de Baye croit devoir reconnaître une de ces rondelles crâniennes, conservées comme amulettes et provenant de l'usage de la trépanation pratiquée dans la plus haute antiquité, d'après l'avis de MM. les docteurs Broca et Prunières.

M. le général Creuly signale une inscription récemment découverte à Saintes, dans les murs du jardin de l'hôpital; elle a été communiquée à la Commission de la topographie des Gaules, par M. H. Luguet, professeur de philosophie au collége de Saintes :

D M
DIVIXTA
DIVIXTI
FIL FILIO
LO FRON
...NIS MA
RITO

Divixta, Divixti filia Filiolo Frontonis marito.

M. Ch. Read met sous les yeux de ses confrères un petit médaillon ovale qui fut trouvé en 1865, près du four de Bernard de Palissy, découvert dans le sous-sol du Carrousel. Ce petit médaillon lui a été donné par M. Berty, qui en a parlé en ces termes, au tome II, p. 48, de sa *Topographie historique du vieux Paris* : « Le sol des environs du four contenait un charmant petit médaillon rond (?) représentant

un buste de femme au sein découvert. Il rappelle le style de Germain Pilon et décèle trop d'art pour être attribué au potier de Saintes qui ne fut vraisemblablement chargé que de l'exécuter en émail. » Une circonstance particulière rend ce petit objet encore plus précieux : il était dans un tiroir du bureau de M. Ch. Read, qui l'a retrouvé parmi les cendres de son cabinet, après l'effroyable incendie de l'Hôtel-de-Ville en mai 1871. La matière du médaillon paraissait être du plâtre fin, mais il faut bien que ce soit une sorte de terre de pipe, pour avoir ainsi résisté à l'action du feu.

Il est donné lecture d'une lettre envoyée par M. Max Werly, dans laquelle M. Malezieux donne des détails qui rectifient et complètent ce qui a été dit à la Société sur un vase en bronze du Musée de Bar-le-Duc, provenant de Naix (Meuse), dans le Bulletin de 1875, p. 156 et 185. « Dans le courant de 1847, dit M. Malézieux, on constata des fuites nombreuses dans la partie du canal de la Marne au Rhin qui traverse le territoire de Naix, au pied du coteau où fut la ville romaine de Nasium. C'est dans les travaux exécutés pour arrêter ces fuites que ce vase fut trouvé; le piqueur qui dirigeait les travaux me l'envoya; ce vase n'était nullement brisé; tout au plus l'anse en avait-elle été détachée. »

M. V. Guérin continue son entretien sur sa mission en Galilée. Il étudie la ville de Tyr et son importance commerciale, décrit ses digues sous-marines et son avant-port; il discute l'opinion de la submersion d'une partie de la ville, et montre comment Tyr était défendue, surtout du côté de l'ouest, par un double mur dont le plus extérieur est à présent sous l'eau. M. Guérin décrit ensuite la cathédrale, et parle des fouilles que les Allemands y ont opérées.

Séance du 8 Mars.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1875, n° 4, in-8°.

Bulletin du Bouquiniste, nos 436 et 437, in-8°.
Journal des savants, fév. 1876, in-4°.
Mémoires de la Société de statistique, sciences, etc. des Deux-Sèvres, 2e série, t. XIII, in-8°.
Revue celtique, vol. I et II, in-8°.
Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, in-8°.

Travaux.

M. Michelant lit un rapport au nom de la commission chargée de donner des conclusions sur la candidature de M. de Saulcy, membre résidant, au titre de membre honoraire. On passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, le président, conformément aux conclusions du rapport, proclame M. de Saulcy membre honoraire de la Société.

M. Bertrand fait part, d'après une lettre de M. Diétrich, associé correspondant à Belfort, de la découverte au Mont Salbert, près de Belfort, d'une caverne dans laquelle on a trouvé trois vases analogues à ceux des cités lacustres de l'époque de la pierre polie.

M. Victor Guérin continue le récit de sa mission en Galilée. Il décrit la montagne d'Hermont et étudie les ruines du temple de Baal qui s'élevait au sud-ouest du cône; M. Guérin donne des détails sur la grande mosquée de Damas, reste d'une basilique chrétienne du IVe siècle, et recherche ensuite l'endroit précis où saint Paul fut converti. Il le place à Kaukab, sur la route de Jérusalem à Damas.

La Société entend la lecture d'une note de M. Albert Dumont, sur les fouilles faites à Olympie par M. le Dr Hirschfeld. Cette note et le plan qui l'accompagne ont été imprimés dans le *Bulletin de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 4e série, t. IV, p. 97 à 101.

Séance du 15 Mars.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société philotechnique, 1875, t. XXXVI, in-8°.
Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 96° livraison, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1875, 4° trim., in-8°.
BAYE (JOSEPH DE). *Les grottes à sculptures de la vallée du Petit-Morin* (*Marne*), in-8°.

Travaux.

M. de Baye, associé correspondant à Baye (Marne), lit en communication un travail sur la *trépanation aux temps préhistoriques*. Après avoir entendu cette lecture et les observations présentées par M. Nicard, la Société, sur l'avis de M. Quicherat, estime que cette question s'écarte trop du domaine de l'archéologie pour qu'elle fasse l'objet des études de la Compagnie.

M. Al. Bertrand annonce en ces termes la découverte, récemment faite à Nîmes, d'une inscription en caractères grecs :

« La nouvelle inscription découverte à Nîmes dans le sol de la rue de la Lampèze où se trouvent les ruines du château d'eau de l'aqueduc romain (près de la maison de détention) est intéressante à plusieurs points de vue.

« Ce petit monument, en pierre de Lens (Gard), a la forme d'un parallélipipède mesurant à la base 0,21 sur 0,27 et 0,39 de hauteur. Les caractères en sont assez bien conservés, mais ils trahissent la main d'un lapicide peu expert. Par une singularité difficile à expliquer, l'inscription porte sur deux faces adjacentes, tandis qu'elle aurait pu être écrite tout au long sur une seule des faces, ce qui semblerait indiquer que cette pierre a dû servir de borne ou former l'angle

d'un petit monument. On ne voit nulle part trace de moulures ou d'encadrement, mais seulement de nombreux coups de l'outil ayant servi à tailler les faces verticales. La face horizontale supérieure a été également taillée, tandis que la face inférieure est restée brute. »

« Tels sont les renseignements transmis par M. Aurès. Un moulage de cette stèle a été fait pour le musée de Saint-Germain. Je n'ai pas besoin de dire que l'examen de ce moulage démontre l'exactitude de la description donnée par notre correspondant. La photographie des deux faces juxtaposées exécutée à 1/4 de la grandeur réelle et reproduite ci-dessous met d'ailleurs le monument lui-même sous vos yeux.

« On y lit :



soit en lettres ordinaires : *Cassitalos ouersiglios dede bra-*

toude kantenala mieino VII. — La dernière ligne seule est de lecture douteuse.

« La physionomie générale de l'inscription, la présence des mots ΔΕΔΕ et BRATOVΔE, déjà connus, ne permettent guère de douter que nous ne soyons en face d'une inscription celtique. Cette inscription est gravée en lettres grecques d'une basse époque, sans doute, mais enfin en lettres grecques. Nous connaissons déjà deux inscriptions en lettres grecques: celle des Bains de Diane (Nîmes), celle de Vaison[1] actuellement au Musée Calvet. Il est remarquable que la troisième inscription de même nature se soit rencontrée dans la même région que les deux premières, et que, sur six ou sept mots qu'elle contient, deux, comme nous venons de le dire, se retrouvent sur l'inscription des Bains de Diane où on lit très-distinctement

ΔΕΔΕ MATREBONAMAVΣIKABO BRATOVΔE.

« Nous ne chercherons point à expliquer ce nouveau texte. Nous le livrons à l'attention de ceux qui s'occupent le plus particulièrement de l'étude de la langue ou des langues parlées en Gaule avant la conquête. »

1. Voir le fac-simile de ces inscriptions dans le 1er fascicule du Dictionnaire archéologique de la Gaule et les moulages au Musée de Saint-Germain.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1876.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, VIe année, n° 4, in-8°.

— *de la Société archéologique de la Charente*, 1845, 1er et 2e trim. ; 1850, 1er trim., in-8°.

L'Investigateur, nov. et déc. 1875, in-8°.

MANDACH (von). *Bericht ueber eine im April 1874 im Dachsenbuel bei Schaffhausen untersuchte Grabhoehle*, Zurich, 1874, in-8°.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXI et XXXII, in-8°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1875, t. XXX, in-4°.

BIRCH (J.). *Remarks upon the cover of the Granite sarcophagus of Rameses in the Fitzwilliam Museum*, 1876, in-4°.

CECCALDI COLONNA (G.). *Patères et Rondaches trouvées dans un tombeau de la nécropole d'Amathonte*, in-8°.

HEIM (Albert). *Ueber einen Fund aus der Renthierzeit in der Schweiz*, in-4°.

KARSTEN (H.). *Studie der Urgeschichte des Menschen in einer Hoehle des Schaffhauser Jura*, in-4°.

KNONAU VON MEYER (Gerold). *Die alamanischen Denkmaeler in der Schweiz*, in-4°.

LAURIÈRE (Jules DE). *Les monuments de Riez*, in-8°.

— *Deux mausolées africains : Le Medracen et le Tombeau de la chrétienne*, in-8°.

— *Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère*, in-8°.

— *Notices archéologiques*, in-8°.

Le Sergeant de Monnecove (Félix). *Les artistes artésiens et flamands au Salon de* 1875, in-8°.

Mueller (J.-J.). *Nyon zur Roemerzeit*, in-4°.

Nuescheler (A.). *Die Letzinen in der Schweiz*, in-4°.

Prost (Aug.). *Les jugements à Metz au commencement du* XIII° *siècle*, in-8°.

Rahn (Rudolf). *Die Mittelalterlichen Kirchen des Cistercienserordens in der Schweiz*, in-4°.

Zeller Wertmueller (H.). *Die heraldische Ausschmückung einer zürcherischen Ritterwohnung*, in-4°.

Correspondance.

M. de Laurière, présenté par MM. E. Le Blant et Aubert; M. Veuclin, présenté par MM. de Montaiglon et Demay; M. le docteur Prunières, présenté par MM. de Montaiglon et Rozière, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne ainsi les commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres de chacun de ces candidats : pour M. de Laurière, MM. de Villefosse, de Barthélemy et Courajod; pour M. Veuclin, MM. de Barthélemy, Nicard et Aubert; pour M. Prunières, MM. de Barthélemy, Delisle et Demay.

Travaux.

M. Al. Bertrand lit en communication un travail sur l'origine des Celtes.

M. Quicherat dépose sur le bureau le moulage du sceau dont usait au quinzième siècle l'Université d'Angers, moulage exécuté sur une empreinte de cire que possède le Musée royal de Berlin et dont notre confrère doit la communication à M. Dielitz, secrétaire général de ce musée.

Le sceau de l'Université d'Angers était resté inconnu même au savant archiviste du département de Maine-et-Loire, M. Célestin Port, par les mains duquel ont passé tant de documents relatifs à l'Anjou. Le module est des plus grands et la forme ronde, la gravure exécutée avec un

remarquable talent. On lit autour en caractères gothiques la légende : *Sigillum rectoris et universitatis studii andegavensis*. Le champ est séparé en deux parties égales par un listel de forte saillie. Dans la partie supérieure sont figurés, sous autant d'arcades gothiques, trois personnages : celui du milieu à cheval et armé en guerre, les deux autres debout et en costume d'évêques. Les noms des trois personnages ont été gravés en caractères microscopiques sous la saillie du listel ; mais déjà difficiles à lire sur l'exemplaire de cire, ces légendes le sont encore plus sur le moulage. Le cavalier du milieu est certainement saint Maurice, patron de la cathédrale d'Angers, et le commencement du nom de l'évêque de gauche est assez net pour autoriser la lecture *S. Nicholaus*. Quant à la légende placée sous l'évêque de droite, tout ce qu'on peut faire est de conjecturer qu'elle répond au nom de saint Maurille, l'un des premiers évêques d'Angers.

La partie inférieure du sceau représente deux groupes d'écoliers tournés chacun du côté d'un régent qui lit en chaire. Les deux groupes sont séparés par le bedeau de l'Université qui est figuré de face, assis et la masse à la main.

Il est donné lecture de la note suivante envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, sur un passage de Tite-Live :

« Dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France pour 1875, 3e et 4e trimestres, je lis, p. 168-169, la réponse de mon savant maître M. J. Quicherat à une note transmise par moi sur un chapitre de Tite-Live. Je remarque dans cette réponse deux assertions que je ne puis laisser sans réplique :

« Comment admettre qu'une nation aussi puissante, aussi « avancée en civilisation que les Étrusques, ayant des armes « perfectionnées et des villes fermées de murailles, aurait « été dépossédée d'une immense étendue de pays tout d'un « temps par l'effet d'une seule poussée de barbares ? »

« Ce phénomène s'explique par les désastres que l'empire

toude kantenala mieino VII. — La dernière ligne seule est de lecture douteuse.

« La physionomie générale de l'inscription, la présence des mots ΔΕΔΕ et BRATOVΔE, déjà connus, ne permettent guère de douter que nous ne soyons en face d'une inscription celtique. Cette inscription est gravée en lettres grecques d'une basse époque, sans doute, mais enfin en lettres grecques. Nous connaissons déjà deux inscriptions en lettres grecques : celle des Bains de Diane (Nîmes), celle de Vaison [1] actuellement au Musée Calvet. Il est remarquable que la troisième inscription de même nature se soit rencontrée dans la même région que les deux premières, et que, sur six ou sept mots qu'elle contient, deux, comme nous venons de le dire, se retrouvent sur l'inscription des Bains de Diane où on lit très-distinctement

ΔΕΔΕ MATREBONAMAVΣIKABO BRATOVΔE.

« Nous ne chercherons point à expliquer ce nouveau texte. Nous le livrons à l'attention de ceux qui s'occupent le plus particulièrement de l'étude de la langue ou des langues parlées en Gaule avant la conquête. »

1. Voir le fac-simile de ces inscriptions dans le 1er fascicule du Dictionnaire archéologique de la Gaule et les moulages au Musée de Saint-Germain.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 2e TRIMESTRE DE 1876.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne, 2e série, VIe année, n° 4, in-8°.

— *de la Société archéologique de la Charente*, 1845, 1er et 2e trim. ; 1850, 1er trim., in-8°.

L'Investigateur, nov. et déc. 1875, in-8°.

MANDACH (VON). *Bericht ueber eine im April 1874 im Dachsenbuel bei Schaffhausen untersuchte Grabhoehle*, Zurich, 1874, in-8°.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXI et XXXII, in-8°.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1875, t. XXX, in-4°.

BIRCH (J.). *Remarks upon the cover of the Granite sarcophagus of Rameses in the Fitzwilliam Museum*, 1876, in-4°.

CECCALDI COLONNA (G.). *Patères et Rondaches trouvées dans un tombeau de la nécropole d'Amathonte*, in-8°.

HEIM (Albert). *Ueber einen Fund aus der Renthierzeit in der Schweiz*, in-4°.

KARSTEN (H.). *Studie der Urgeschichte des Menschen in einer Hoehle des Schaffhauser Jura*, in-4°.

KNONAU VON MEYER (Gerold). *Die alamanischen Denkmaeler in der Schweiz*, in-4°.

LAURIÈRE (Jules DE). *Les monuments de Riez*, in-8°.

— *Deux mausolées africains : Le Medracen et le Tombeau de la chrétienne*, in-8°.

— *Saint-Bertrand de Comminges et Valcabrère*, in-8°.

— *Notices archéologiques*, in-8°.



LE SERGEANT DE MONNECOVE (Félix). *Les artistes artésiens et flamands au Salon de* 1875, in-8°.

MUELLER (J.-J.). *Nyon zur Roemerzeit*, in-4°.

NUESCHELER (A.). *Die Letzinen in der Schweiz*, in-4°.

PROST (Aug.). *Les jugements à Metz au commencement du* XIIIe *siècle*, in-8°.

RAHN (Rudolf). *Die Mittelalterlichen Kirchen des Cistercienserordens in der Schweiz*, in-4°.

ZELLER WERTMUELLER (H.). *Die heraldische Ausschmückung einer zürcherischen Ritterwohnung*, in-4°.

Correspondance.

M. de Laurière, présenté par MM. E. Le Blant et Aubert ; M. Veuclin, présenté par MM. de Montaiglon et Demay ; M. le docteur Prunières, présenté par MM. de Montaiglon et Rozière, demandent à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne ainsi les commissions chargées de présenter des conclusions sur les titres de chacun de ces candidats : pour M. de Laurière, MM. de Villefosse, de Barthélemy et Courajod ; pour M. Veuclin, MM. de Barthélemy, Nicard et Aubert ; pour M. Prunières, MM. de Barthélemy, Delisle et Demay.

Travaux.

M. Al. Bertrand lit en communication un travail sur l'origine des Celtes.

M. Quicherat dépose sur le bureau le moulage du sceau dont usait au quinzième siècle l'Université d'Angers, moulage exécuté sur une empreinte de cire que possède le Musée royal de Berlin et dont notre confrère doit la communication à M. Dielitz, secrétaire général de ce musée.

Le sceau de l'Université d'Angers était resté inconnu même au savant archiviste du département de Maine-et-Loire, M. Célestin Port, par les mains duquel ont passé tant de documents relatifs à l'Anjou. Le module est des plus grands et la forme ronde, la gravure exécutée avec un

remarquable talent. On lit autour en caractères gothiques la légende : *Sigillum rectoris et universitatis studii andegavensis*. Le champ est séparé en deux parties égales par un listel de forte saillie. Dans la partie supérieure sont figurés, sous autant d'arcades gothiques, trois personnages : celui du milieu à cheval et armé en guerre, les deux autres debout et en costume d'évêques. Les noms des trois personnages ont été gravés en caractères microscopiques sous la saillie du listel ; mais déjà difficiles à lire sur l'exemplaire de cire, ces légendes le sont encore plus sur le moulage. Le cavalier du milieu est certainement saint Maurice, patron de la cathédrale d'Angers, et le commencement du nom de l'évêque de gauche est assez net pour autoriser la lecture *S. Nicholaus*. Quant à la légende placée sous l'évêque de droite, tout ce qu'on peut faire est de conjecturer qu'elle répond au nom de saint Maurille, l'un des premiers évêques d'Angers.

La partie inférieure du sceau représente deux groupes d'écoliers tournés chacun du côté d'un régent qui lit en chaire. Les deux groupes sont séparés par le bedeau de l'Université qui est figuré de face, assis et la masse à la main.

Il est donné lecture de la note suivante envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, sur un passage de Tite-Live :

« Dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de France pour 1875, 3e et 4e trimestres, je lis, p. 168-169, la réponse de mon savant maître M. J. Quicherat à une note transmise par moi sur un chapitre de Tite-Live. Je remarque dans cette réponse deux assertions que je ne puis laisser sans réplique :

« Comment admettre qu'une nation aussi puissante, aussi « avancée en civilisation que les Étrusques, ayant des armes « perfectionnées et des villes fermées de murailles, aurait « été dépossédée d'une immense étendue de pays tout d'un « temps par l'effet d'une seule poussée de barbares ? »

« Ce phénomène s'explique par les désastres que l'empire



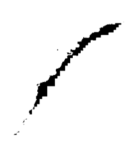
étrusque avait subis quelques années auparavant. A la fin du v[e] siècle, les Etrusques avaient perdu la Campanie, conquise par les Samnites, qui s'emparèrent de Capoue en 424, de Cumes en 420 (Tite-Live, l. IV, c. 37, 44). En 396, les Romains s'emparèrent de Véies. C'est précisément à l'occasion de cette conquête des Romains, que nous trouvons dans Tite-Live, V, 17, le premier témoignage authentique relatif à l'invasion gauloise en Italie. Les Capénates et les Falisques demandent à l'assemblée générale des Étrusques, tenue *ad fanum Voltumnæ*, qu'on envoie une armée au secours des Véiens assiégés. L'assemblée refuse, et voici la raison : *Gentem invisitatam, novos accolas Gallos esse, cum quibus nec pax satis fida, nec bellum pro certo sit.* C'était en 396. La même année, le jour même où Véies tomba, les Insubres, les Boies et les Sénons s'emparèrent de la ville étrusque de Melpum (Pline, III, 17). Cette ville paraît avoir été située aux environs de Milan. Cinq ans après, en 391, les Gaulois étaient sous les murs de Clusium.

« La chute de l'empire étrusque n'est donc pas le résultat *d'une seule poussée de barbares*. Les Etrusques, attaqués au sud par les Samnites et par les Romains, au nord par les Gaulois, perdirent leur suprématie en Italie dans un espace d'environ trente-cinq ans, de 424 à 391.

« La seconde assertion de M. Quicherat est celle-ci :

« Si quelque chose est établi par les témoignages de l'an-« tiquité, c'est la nationalité ligurienne des Salyes. Strabon « dit positivement que les Salyes avaient été appelés Ligures « par les anciens auteurs grecs, et l'*Ora maritima* d'Aviénus, « qui est l'écho de ces anciens auteurs, place les Salyes sur « la rive ligurienne du Rhône après avoir signalé ce fleuve « comme ligne de démarcation entre les Ibères et les « Ligures. »

« Quand Strabon expose la géographie de son temps, son autorité est de premier ordre ; quand il interprète à sa manière les auteurs grecs du v[e] siècle avant notre ère, son témoignage mérite d'être discuté. Suivant Strabon, les anciens auteurs grecs appellent les Salyes Ligures; les auteurs grecs récents appellent les Salyes Celto-Ligures (l. IV, c. 6,



droite un livre; de la gauche un sceptre ; ce personnage, couronné et revêtu d'un manteau royal semé d'hermines, est debout sous un dais richement orné. Au-dessous on voit un chanoine à genoux, tourné à gauche, l'aumusse sur le bras ; devant lui un écusson porte un grélier suspendu à une branche d'arbre. La légende que M. Demay a bien voulu m'aider à déchiffrer porte : S. SALOMONIS D'KAOGOANAC, ARCHIDIACONI GOLOVIE.



« Ce monument offre un double intérêt ; d'abord il nous donne la représentation d'un saint breton dont les archéologues de la province qui se sont occupés d'iconographie hagiologique n'avaient pas encore parlé. Ensuite il nous révèle le nom, ignoré jusqu'ici, d'un dignitaire du chapitre de Saint-Brieuc.

« Le personnage principal représenté en costume royal est un martyr, et son martyre est indiqué par les instruments qui accompagnent sa figure et indiquent qu'il eut les yeux crevés. Il s'agit ici de saint Salomon, roi de Bretagne,

assassiné en 875 par les comtes Paskwiten et Gurwand. Voici ce que dit la légende, d'après Albert le Grand :

Les comtes ayans ouy la response de l'Evesque, se mirent en chemin avec leurs soldats, et, entrans en l'Eglise, trouvèrent le Roy dans le chœur priant Dieu, lequel se leva et s'assit en son siége pour les ouyr; mais les comtes, sans le saluer, commencèrent à luy reprocher le meurtre du deffunt Roy, son cousin Héruspée, et, luy ayant chanté mille vilainies et indignitez, luy dirent que l'heure estoit venuë, qu'il falloit par son sang espier ce crime. Le Roy ne leur répliqua rien, sinon que la volonté de Dieu fust faite. Incontinent, ils prirent le prince Abligeon, et, l'ayant mené vers le Roy son père, le poignardèrent en sa présence ; puis jettans leurs mains sacrilèges sur le Roy, le précipitèrent de son siége, et, l'ayans jetté par terre, l'outragèrent à coups de pieds et de poings et le livrèrent ès mains d'une bande de soldats françois qui le lièrent étroittement et le trainsnèrent dans la nef de l'église où son propre filleul lui tira les yeux de la teste et les jetta par terre les foulant à ses pieds ; et lui ayant fait mille autres maux, enfin ils luy couppèrent la teste.

« L'archidiacre de Goëllo dont nous avons le sceau sous les yeux avait le saint roi breton pour patron : nous le voyons, sous le nom de *Salmon de Kergoanac*, figurer comme chanoine dans un acte de 1475, dans lequel sont arrêtés les statuts du chapitre ; il paraît encore dans les statuts adoptés en 1471 [1]. Ses armes sont un grélier pendu à un arbuste ; en compulsant le Nobiliaire de Bretagne de M. Alfred de Courcy, je ne vois qu'une famille à laquelle cet archidiacre pourrait être rattaché ; c'est celle des Mahault, seigneurs de Minuello et de Kérangouarck, paroisse de Melguen, en Cornouailles ; ils portaient *d'argent au greslier de sable lié et enguiché de gueules, accompagné de trois feuilles de houx.*

« L'archidiaconé de Goëllo était l'une des deux grandes divisions ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc ; l'autre division s'appelait l'archidiaconé de Penthièvre. Le premier comprenait 33 paroisses qui dépendaient au féodal de la seigneurie de Goëllo dont elles formaient la plus grande partie.

1. *Anciens évêchés de Bretagne*, t. I, p. 182.

« Le sceau de Salomon de Kergoanac offre cet intérêt qu'il nous donne la plus ancienne représentation du roi saint Salomon : jusqu'à ce jour on ne le connaissait que par des statues assez modernes, tantôt en costume antique, avec un manteau qu'il écarte de la main gauche pour laisser voir un poignard enfoncé dans son cœur, une couronne radiée sur la tête et un sceptre dans la main droite ; tantôt assassiné par des soldats habillés à la romaine, tantôt à genoux recevant d'un ange la palme du martyre [1]. »

La parole est donnée à M. Courajod au sujet d'un bas-relief qui se trouve dans la salle de la Cheminée de Bruges, au Louvre :

« On remarque dans la salle de la Cheminée de Bruges un petit bas-relief ovale de travail italien, d'un faire assez pauvre datant évidemment du XVIIe siècle et représentant l'enfant Jésus jouant avec le clou qui doit lui percer la main. Il n'a jamais été porté au catalogue du musée du Louvre quoiqu'il doive y être arrivé depuis assez longtemps. Rien ne serait à regretter si ce bas-relief n'avait pas une histoire et s'il n'émanait pas d'un artiste dont le nom fut célèbre. On connaît, grâce aux spirituels mémoires de Charles Perrault, les tribulations du cavalier Bernin, mandé à Paris par Louis XIV pour construire le Louvre, et tombé au milieu des cabales organisées par les artistes français qui le forcèrent à repasser les monts. Perrault nous apprend que le Bernin vint en France avec son fils ; mais il ne nous dit pas que celui-ci ait été employé par la cour. Il le fut cependant et on doit regarder le bas-relief de la salle de la Cheminée de Bruges comme une des traces de son passage à Paris et comme une œuvre authentique de sa main.

« En effet, Du Metz, *intendant et contreroolleur général des meubles de la Couronne* qu'on avait chargé, nous fait savoir Perrault [2], de loger et de meubler princièrement le père et le fils à l'hôtel de Frontenac, Du Metz connaissait

1. J. Gauthier du Mottay, *Essai d'iconographie bretonne*, p. 77.
2. *Mémoires*, livre II, p. 76.

bien les deux Bernin et les particularités de leur séjour à Paris. Or, ce même Du Metz dit dans l'inventaire du garde-meuble fait et arrêté par lui le 20 mars 1684 :

N° 53. Un bas-relief de marbre blanc, en ovale, représentant un petit Christ à demi-couché, méditant la passion, dans une bordure de bois doré. Le dit bas-relief long de deux pieds, fait par le fils du cavalier Bernin [1].

« C'est absolument la description de notre bas-relief qui est encore dans la vieille bordure dorée. Le fils du Bernin s'appelait Paolo. »

L'existence de cette sculpture de Paolo Bernini a été d'autre part constatée par Baldinucci qui, dans sa *vita del cavaliere Bernino* (Notizie de professori del disegno. Milano 1812, tome XIV, p. 105) s'exprime ainsi : « Parti dunque il Bernino di Parigi con Paolo suo figliolo, di mano del quale rimase la figura d'un Cristo in fanciullesca eta scolpito in marmo, in atto di provare a forarsi con una spina una mano. »

M. Demay lit un mémoire sur *les représentations héraldiques dans les sceaux du moyen âge*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

La Société entend ensuite la lecture d'une dissertation envoyée par M. Bascle de Lagréze, associé correspondant à Pau, sur les armes de Navarre ; ces armes sont généralement définies : *de gueules aux chaînes d'or posées en pal, bande, fasce, barre et orle*. On a répété que ce blason était un souvenir de la chaîne de fer dont s'était entouré l'émir Miromolin à la bataille de Las Navas en 1212. D. Sanche le Fort, vainqueur, en aurait donné des fragments à plusieurs églises, et l'aurait reproduite sur son écusson. M. de Lagréze considère cette explication comme légendaire et préfère voir dans l'écusson de la Navarre un souvenir du monogramme du Christ qui se trouve fréquemment sur la porte des églises romanes de la Navarre et des Pyrénées. A cette

1. Inventaires du garde-meuble aux Archives nationales, O1 3333.

occasion, notre correspondant rappelle que certains auteurs ont prétendu que les armes de Navarre représentaient le jeu de *marelles;* il établit que cette conjecture est uniquement fondée sur un passage du P. Ménestrier qui s'exprime ainsi : « *Marrelé* ou *merrelé* est un terme que j'ai intro- « duit pour les chaînes des armoiries de la Navarre, pour « éviter tant de termes dont il fallait se servir pour les « décrire ; la figure est semblable au jeu de marelles. »

Séance du 19 Avril.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Beitraege zur vaterlaendischen Geschichte, t. X, in-8°.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique, 14e année, nos 1 à 6.

— *du Bouquiniste,* n° 440, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXXVIII, in-8°.

— *de la Société Éduenne,* nouv. série, 1875, in-8°.

— *et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet,* t. III, in-8°.

Guilhermy (F. de). *Inscriptions de la France du VIIIe au XVIIIe siècle,* t. II, in-4°.

Roman (Joseph). *Sigillographie du diocèse d'Embrun,* in-4°.

Witte (J. de). *Camée représentant Octavie, sœur d'Auguste,* in-4°.

Correspondance.

M. Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême, présenté par MM. de Barthélemy et Bertrand, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. Le Président désigne MM. Bordier, Nicard et Rey pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. A. de Barthélemy demande la parole et s'exprime ainsi au sujet de l'aliénation des objets d'art appartenant aux églises :

« L'année dernière, à propos de la vente de la statue de la Vierge de l'église du Breuil (Marne), je vous signalais la disparition déplorable d'objets d'art appartenant aux églises. Le plus souvent ce sont d'obscurs brocanteurs qui achètent à vil prix à des curés trop crédules ; quelquefois aussi ce sont des collectionneurs qui, sans qu'il y ait le prétexte du métier ou du besoin de faire des bénéfices, aiment faire de bons marchés et revendre ensuite le plus cher possible. Je vous ai parlé alors (*Bull.*, 1875, p. 132) du lustre en bronze de Mareuil-en-Brie ; j'aurais pu aussi vous dire qu'à Notre-Dame de Châlons, de vieilles et belles tapisseries ont disparu un beau jour; mais quittons la Champagne et passons dans l'ouest.

« A Saintes, il y a quatre ou cinq ans, un précieux devant d'autel, brodé en or et en argent, donné par le roi Louis XI à l'église de S. Eutrope, a été vendu par le curé à un marchand de bric-à-brac. A Cunaud (Maine-et-Loire), existe un curieux reliquaire du XIIIe siècle, provenant d'un prieuré fondé dans cette paroisse au IXe siècle. Ce monument est signalé par M. Viollet-Leduc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, p. 70 ; dans le *Répertoire archéologique de Maine-et-Loire;* dans le *Dictionnaire historique* que publie notre confrère M. C. Port. La châsse en forme d'église est creusée dans un bloc de noyer dont les faces sont entaillées en haut-relief et peintes ; elles représentent les Prophètes, les Apôtres, et des scènes de la vie de Jésus-Christ et de la Sainte-Vierge.

« Je suis informé que ce précieux monument, qui est depuis six cents ans dans l'église de Cunault, pourrait être vendu d'un jour à l'autre. A cette occasion permettez-moi de vous demander encore une fois s'il n'y aurait pas lieu de faire quelques démarches auprès de l'administration supérieure pour arrêter la dispersion déplorable des objets d'art qui font partie du mobilier des églises.

« Remarquez, Messieurs, qu'il n'y a nul besoin de demander des dispositions nouvelles ; il suffirait de faire connaître les règles et la jurisprudence. Si le Ministre des Cultes voulait bien, par une circulaire, inviter les évêques

à prévenir officiellement les curés de paroisses, on obtiendrait le résultat que souhaitent les archéologues et les artistes; en même temps on empêcherait les ecclésiastiques de se compromettre gravement. Déjà les évêques de Nîmes et de Tarentaise ont averti récemment leur clergé.

« Il s'agit simplement de faire connaître aux curés qu'ils ont la police de leurs églises ; le droit de faire enlever un objet qu'ils trouvent inconvenant ou mal approprié à sa destination ; mais qu'ils ne peuvent rien aliéner. Le Bureau des marguilliers a seul ce droit, et encore ici il faut distinguer.

« Le Bureau peut vendre, sans autorisation, tous les objets acquis par la fabrique. Mais pour les objets d'art qui existaient dans l'église au moment où elle a été rendue au culte, ou qui lui ont été donnés par l'État, l'*autorisation du Ministre est nécessaire.* »

La Société décide qu'une lettre collective sera adressée à M. le Ministre des Cultes ; elle charge MM. de Barthélemy, Aubert et Demay de voir à ce que cette démarche soit faite de manière à amener le résultat le plus efficace.

M. de Witte, associé correspondant étranger, donne lecture d'une lettre de M. Albert Dumont, directeur de l'École française à Athènes. M. Dumont rappelle dans cette lettre que c'est lui qui, le premier, a signalé, en 1867, la découverte à Corinthe d'un miroir de travail grec, orné de gravures au trait, représentant deux femmes voilées[1]. On connaissait depuis longtemps un grand nombre de miroirs étrusques, enrichis de dessins au trait. Gerhard avait supposé que ce mode de décoration avait été emprunté par les Étrusques à la civilisation hellénique ; mais les preuves manquaient et Gerhard avait en vain demandé aux voyageurs un miroir trouvé en Grèce qui démontrât que la décoration au trait sur bronze eût été connue de la civilisation hellénique.

La publication faite à cette époque du miroir des femmes

1. *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1867, p. 332.

voilées[1] répondait à la demande de Gerhard et provoqua une lettre de M. Bruzas qui signalait à l'attention de M. de Witte un magnifique miroir qui, conservé au musée de Lyon, est resté jusqu'alors inconnu des savants, bien qu'il eût été gravé dans le Catalogue Comarmond[2]. On y voit le génie des combats de coqs[3].

On a découvert depuis à Corinthe le beau miroir de *Korinthos* et de *Lekuas,* que M. Dumont a fait dessiner avec le plus grand soin et qui a été reproduit dans les *Monuments grecs* publiés par l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, 1873.

Enfin, M. Newton a fait connaître à M. Dumont trois autres miroirs grecs qui ont été acquis par le *British Museum.*

« Le septième miroir qui fait l'objet de cette courte notice, ajoute M. Dumont, n'a pas été découvert à Corinthe, mais d'après les renseignements qu'on me donne et que j'ai lieu de croire certains, dans l'île de Crète. Il est en forme de boîte. La corniche porte un sujet en relief; une femme assise près de laquelle est un génie ailé, debout, regardant à droite. La photographie altère la beauté de l'original, toutefois le style indique une époque antérieure à la fin du quatrième siècle, ou au commencement du troisième siècle avant notre ère.

« Le second disque conserve à l'intérieur un sujet au trait. Un génie ailé, marchant à droite, porte de la main gauche, qui est repliée sur la poitrine, une amphore; de la main droite, qui est étendue, un *situlus* d'une forme élégante dont on trouve encore des spécimens dans les nécropoles helléniques. Ce génie paraît être complétement nu, une chaîne de petits anneaux pose sur l'épaule droite et décore la poitrine. Les cheveux rejetés derrière la tête sont travaillés avec une grande finesse. Le sol est figuré par des lignes ondulées, semblables à celles qu'on remarque sur les miroirs des femmes voilées et de *Korinthos.* Il est regrettable que les contours du visage soient peu visibles. Le style général

1. *Revue archéologique,* janv. 1868, p. 89 et suiv. et pl. I.
2. Sous le n° 312.
3. *Revue archéologique,* 1868, p. 372 et suiv. et pl. XIII.

de la gravure est empreint d'une certaine roideur qui ne se retrouve pas sur les miroirs purement grecs que j'ai pu étudier à loisir. »

M. Palustre, associé correspondant à Tours, présente la photographie d'un tombeau romain dont l'inscription, d'une authenticité douteuse, contient les noms EPATNVS et COCVS.

M. Al. Bertrand annonce, au nom de M. Morel, associé correspondant à Châlons-sur-Marne, une découverte importante faite récemment dans la Marne. Il s'agit d'une tombe gauloise renfermant un guerrier sur un char dont l'essieu et les ornements étaient en bronze ; cette sépulture contenait des vases, des torques, un casque analogue à celui de Berru, une épée en fer, etc. Ces objets appartiennent à M. Fourdrigné, receveur des contributions.

M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes, donne lecture de la note suivante sur un fragment d'Hécatée de Milet :

« Il est intéressant d'examiner quelle est la valeur du seul document qui ait été allégué jusqu'ici pour établir, contre l'unanimité des auteurs grecs du v[e] et du iv[e] siècle, l'ancienneté de l'établissement de la race celtique sur les côtes françaises de la Méditerranée.

« Dans les *Fragmenta historicorum graecorum* qui font tant d'honneur à l'érudition laborieuse de M. Ch. Müller le fragment 19 d'*Hécatée de Milet* apparaît dans la forme suivante (t. I, p. 2) : St. B. Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Ἐκ. Ευρ. Ἔστι δὲ καὶ λίμνη Ναρβωνῖτις καὶ ποταμὸς Ἀτακός · Ἑκαταῖος δὲ Ναρβαίους αὐτούς φησι.

« M. Ch. Müller a été simplement ici l'abréviateur de Rud. Henr. Klausen qui dans ses *Hecataei Milesii fragmenta* publiés à Berlin en 1831 donne au fragment 19 (p. 46) la forme suivante : St. B. Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Ex. Ευρ. Urbs notissima. Scylax de ipsa tacens regionem hanc a mixtis Iberis et Liguribus habitari refert. Pergit Stephanus : ἔστι καὶ λίμνη Ναρβωνῖτις, καὶ ποταμὸς Ατακός · Ἑκαταῖος δὲ Ναρβαίους αὐτούς φησι. De acu et fluvio cf. Strab. IV, p. 181.

« Malheureusement le texte d'Étienne de Byzance auquel Klausen renvoie n'est pas conforme à la citation qu'en fait l'érudit allemand. Je ne citerai pas les nombreuses éditions d'Étienne de Byzance que nous possédons. Je me bornerai à renvoyer à la plus récente, celle de Meineke, Berlin, 1849, où on lit p. 469 : Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική. Στράβων τετάρτῃ.

« C'est donc à ce quatrième livre de Strabon, ce n'est pas à Hécatée qu'est empruntée cette assertion d'Étienne de Byzance : Ναρβών ἐμπόριον καὶ πόλις Κελτική, « Narbonne est un marché et une ville celtique ». Par conséquent le fragment 19 d'Hécatée doit être réduit à cette observation qu'Hécatée avait parlé de la λίμνη Ναρβωνῖτις et du ποταμὸς Ἀτακός et les avait caractérisés par l'épithète de Ναρβαίους. Hécatée n'a point parlé des Celtes de Narbonne ; Polybe est l'auteur le plus ancien qui les mentionne. »

M. le baron de Wismes, membre de la Société archéologique de Nantes, rend compte à la Compagnie des fouilles faites sous ses yeux à Pornic. Dans un tumulus, il a constaté la présence de dix sépultures renfermant chacune des ossements ; les squelettes semblent avoir été accroupis et se faisant vis-à-vis ; des vases étaient scellés dans la paroi à la hauteur des têtes.

M. de Wismes dépose ensuite sur le bureau divers objets de sa collection, savoir :

1° Une tablette en cire du XIVe siècle, contenant un fragment de compte. L'examen de cette tablette est renvoyé à MM. Bordier et Delisle ;

2° Une très-petite réduction du Parthénon permettant d'expliquer le mode d'éclairage des statues colossales dans les temples grecs ;

3° Divers objets recueillis dans les fouilles pratiquées devant la cathédrale de Nantes ; ce sont des fragments de poteries, une tête d'Isis et une tête de bœuf en terre, une petite lampe, le tout en poterie, un fragment de verre doré ;

4° Une charte originale, de 1272, provenant des archives du château de Lesnerac (commune d'Escoublac, Loire-In-

férieure). La Société décide que ce document sera imprimé dans le *Bulletin* à cause de l'intérêt qu'il offre à ceux qui s'occupent d'étudier les dialectes français du moyen âge. On y remarque, entre autres détails, l'absence de l'*s* finale au nominatif.

A toz ceus qui cetes presentes lettres verront ou orront, Renau Moricaut, Seneschau mon sor Olivier de Rogé[1] en celui temps, saluz en nostre seignor. Sachent toz que pardevant nos establi Guillaume Sanzile vendit à leyaus semonses et à leas banies, fetes o l'otroi e o l'assentement Gefrei, son fiz, à Alein Gastinel tot quanque il avoit et avoir poeit en la terre qui est apelée le Clostiz, em terres, en landes, en prez e en autres choses, à avoir, et à tenir, et à espleitier audit Alein Gastinel e a ses heirs e a ses sucessors a toz jorz mes, e à en fère pleinement tote lor volenté : laquele terre est assise entre les vignes audit Alein d'une part e le chemin dou Beau Chesne de l'autre, e entre la Noee de la Meenueliere d'une autre part et le Petit Chesne de l'autre en la parroyse de Boye[2]. E vendit ledit Guillaume Sanzile o l'otroi e o l'assentement do dit Gefrei son fiz a leaus semonses e [à leas banies] fetes audit Alein Gastinel tot quanque il avoit e avoir poeit en la terre qui est apelée le Chasteignier Geon... quanque il avoit et avoir poeit en la terre qui est apelée le Grant Broeil et le Petit Broeil en terres, en landes, en prez e en totes autres choses, les queles choses sont assises en la parroise de Seint-Ligier[3] à avoir e à tenir e à espleitier audit Alein e à ses heirs e à ses successors a toz jorz mes e à fère pleinement tote lor volenté.

Ce fu fet en l'an de grace M. CC. sexante e douze o meis d'aoust. E que ce fust ferme estable, nos seelames cetes lettres de nostre seel, sauve la droiture mon sor Olivier de Rogé et à toz autres.

Séance du 3 Mai.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 116, in-8°.

1. Aujourd'hui Rougé, près de Derval.
2. Bois, Loire-Inférieure, sur la route de Nantes à Pornic.
3. Saint-Léger, Loire-Inférieure.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XXIX, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 441, in-8°.

Nouvelles archives de l'Art français, années 1872 à 1875, in-8°.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 34, in-4°.

Société archéologique de Bordeaux, T. 1er; t. II, 1er, 2e et 3e fasc., in-8°.

Zeven en veertigste verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap van Geschied, Oudheid en Taalkundet in Leuwarden, 1874-1875, in-8°.

BAYE (JOSEPH DE). *La Trépanation préhistorique*, in-8°.

JOUSSET (Le Dr). *Le conseil municipal de Mortagne au 22 sept.* 1758, in-8°.

LE BLANT (EDM.). *Observations sur une lettre signée : Lucius Simplex*, in-8°.

STRATEN PONTHOZ (le comte DE), *Coup d'œil sur la propriété privée des rivières et ruisseaux non navigables et non flottables*, in-4°.

Correspondance.

MM. Guiffrey et Longnon écrivent qu'ils maintiennent leurs candidatures à la place laissée vacante par l'admission de M. de Saulcy au nombre des membres honoraires.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), adresse l'empreinte en cire d'une intaille de l'époque de la décadence trouvée au Crotoy et représentant un génie ailé. Il envoie en outre les photographies d'objets en bronze recueillis dans les tourbières de Villars-sur-Authie ; ce sont 16 bracelets, 3 bagues, 3 épingles à cheveux et autres objets de toilette de femme passés dans une torsade en bronze.

Travaux.

MM. de Barthélemy et de Villefosse lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées d'examiner les titres de MM. Veuclin, Prunières et de Laurière : on passe

au scrutin ; la candidature de M. Veuclin est ajournée ; les deux autres candidats ayant réuni le nombre des voix exigé par le règlement, M. le Dr Prunières est proclamé associé correspondant à Marvéjols (Lozère), et M. de Laurière à Angoulême (Charente).

M. Aubert lit un mémoire sur un manuscrit du XIe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes et appartenant à M. le comte de Kergariou, sénateur. La Société décide qu'elle entendra une seconde lecture de ce travail.

M. Alex. Bertrand communique la reproduction photographique d'un bouclier grec trouvé dans l'île de Chypre et rapporté par M. Rey.

Il est donné lecture d'une note envoyée par M. l'abbé de Cagny, associé correspondant à Amiens, au sujet d'un reliquaire :

« Il y a dix ans environ, un cultivateur de Roiglise près Roye (Somme) découvrit, à une profondeur de 60 centimètres, en labourant un champ, une masse de terre compacte et arrondie qui appela son attention. Après en avoir divisé les parties principales, il mit au jour un genre de reliquaire décrit ci-dessous et dont, ce me semble, on ne trouve guère d'exemples. Le champ où il se trouvait appartenait autrefois à la collégiale Saint-Florent de Roye, et avoisine le village vers le N. E. et la voie romaine d'Amiens à Soissons par Noviodunum. A peu de distance, au bas du lieu dit l'Épinette, on rencontre encore quelques débris attribués par la tradition à un établissement religieux ou ermitage.

« Le reliquaire en question se composait de 7 grains en corne, de proportion et forme assez semblables, formant une espèce de couronne ou de bracelet religieux. Les trois cavités de chaque grain, fermées par un verre antique, contenaient une petite relique appliquée sur un morceau de velin ; une légende en écriture manuscrite, avec abréviation, désignait le nom du saint auquel elle appartenait. La femme du cultivateur me fit remettre pour le musée

d'Amiens les 4 grains absolument vides, mais elle a conservé, pour la satisfaction de sa piété personnelle, les 3 autres grains encore intacts et renfermant les 7 reliques bien explicites de : *saint Casimir*, *saint Alexandre, saint Christophe, saint Hermès*, *saint Prosper*, *saint Victorice* et *saint Rispuit*. Les noms mêmes de ces saints permettraient d'attribuer à l'époque gothique ce reliquaire assez singulier ; et le genre de sculpture uniforme des sept grains confirmerait ce sentiment. Il n'est point d'ailleurs vraisemblable que ces *porte-reliques*, dont le lien primitif paraît avoir été remplacé par un fil de cuivre argenté, soient le simple fragment d'un chapelet uniforme de 60 grains divers, autrement il faudrait y supposer une collection assez difficile de 160 reliques de différents saints.

« Qu'était-ce donc que cet objet religieux, et de quelle époque peut-il dater? Comment se trouvait-il enfoui de la sorte et isolément au sein de la terre? A-t-on déjà vu ailleurs des reliquaires d'une forme aussi singulière? J'ai soumis ces différentes questions à la Société des Antiquaires de Picardie, qui n'a pu les résoudre d'une manière satisfaisante. C'est pourquoi j'en appelle à la Société des Antiquaires de France, avec l'espoir d'en obtenir une solution plus explicite, s'il est possible ; et aussi avec le désir de lui communiquer la découverte d'un objet peut-être inédit. »

Séance du 10 Mai.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'agriculture, industrie, science, arts et belles-lettres du département de la Loire, t. XIX, in-8°.

Correspondance.

M. Lecoy de la Marche maintient sa candidature à la place de membre résidant vacante par la nomination de M. de Saulcy au titre de membre honoraire.

M. de Laurière adresse ses remercîments à la Compagnie à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le baron de Wismes, présenté par MM. Aubert et de Villefosse, demande à être admis au nombre des associés correspondants. Le président désigne MM. de Barthélemy, Saglio et Courajod pour former la commission chargée de donner des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Il est donné lecture de la note suivante, rédigée par MM. Delisle et Bordier. Cette note est relative à une tablette en cire présentée à la Société par M. le baron de Wismes :

« Dans la séance du 19 avril dernier, la Société des Antiquaires a reçu communication d'une tablette de cire, monument écrit dont l'usage est aujourd'hui complétement abandonné. On ne conserve que de très-rares échantillons des textes de cette nature si communs dans l'antiquité et au moyen-âge.

« Le propriétaire de ce précieux objet, M. le baron de Wismes, l'avait apporté de Nantes, lieu de sa demeure, et expliqua brièvement comment il avait été trouvé par hasard dans les tiroirs d'un vieux secrétaire. Ce meuble, acheté par son grand-père, M. de Polignac, se trouvait au château d'Outrelaise près de Caen. Quelle qu'en soit la provenance immédiate, l'origine de ce document n'est pas douteuse.

« La mince tablette de bois de frêne dont il est formé est un quadrilatère de 326 millimètres de long sur son plus grand côté, et la couche de cire noire dont cette tablette est enduite sur sa face antérieure compte vingt millimètres de moins à cause des deux bords épargnés dans le bois pour creuser le lit de la cire. La largeur du quadrilatère est d'environ 160 millimètres, mais ne peut pas être mesurée avec exactitude, parce qu'un des grands côtés a été entièrement corrodé par l'humidité et les vers. La moisissure arrêtée aujourd'hui se prolonge sur le dos de la tablette, et l'on

voit qu'elle est ancienne, car c'est dans une sorte d'îlot resté sain au milieu des traces de vers qu'une main du dernier siècle a écrit à l'encre le titre qui convient à la pièce :

« *Computus expensarum et receptarum Bursarii Prulliaci, anni 1312 et 1314. Quo tempore F(rater) Guillelmus de Sancto Dionisio erat Bursarius.*

« Cette tablette nous reste isolée, mais elle porte sur l'un de ses longs côtés la trace de trois charnières, qui montrent qu'elle était mobile sur un dos et jointe à d'autres avec lesquelles elle formait comme les feuillets d'un livre. L'abbé Lebeuf, dans son Mémoire sur les tablettes de cire, en a parlé de manière à faire croire qu'elle n'était pas isolée quand il l'avait vue. « Sous Louis le Gros, dit-il, et Louis le Jeune, furent fondées un grand nombre d'abbayes de l'ordre de Citeaux, qui était tout récemment institué, entre autres celles de Preuilli, proche Montereau, au diocèse de Sens. On y conserve encore de nos jours des tablettes de cire sur lesquelles sont marquées les dépenses que faisoit cette maison dans les commencements de sa fondation[1]. »

« Cette mention de tablettes au pluriel vues par le savant abbé semble annoncer qu'il y en avait alors plusieurs. Celle que M. de Wismes veut bien nous présenter renferme en effet un compte, non pas des dépenses, mais des recettes de l'abbaye. Cette abbaye avait été fondée en 1118[2]. C'est seulement aux années 1313 et 1314 que le compte se réfère. A cette époque, la maison de Preuilly était sous le gouvernement d'un abbé Jean, troisième du nom, qui occupa la dignité abbatiale durant les années 1305 à 1315.

« Le compte est sur trois colonnes, dont le haut est détruit

1. Mémoire touchant l'usage d'écrire sur des tablettes de cire, dans lequel on examine s'il est vrai que cet usage a cessé avec le v[e] siècle depuis J.-C et où l'on prouve qu'il a été pratiqué dans tous les siècles suivants et même dans celui-ci ; et pour confirmation du fait on donne le détail de plusieurs voyages de nos rois du XIII[e] et du XIV[e] siècle écrits sur de la cire ; par M. l'abbé Lebeuf (Mém. de l'Acad. des Inscr., t. XX (1753), p. 267-309).

2. *Gallia christ.*, XII, instrum., n[os] XXI et XXII. Au n° XXVII est un contrat de vente qui la concerne, en date de 1127.

par la moisissure, comme nous l'avons dit plus haut, mais il ne manque pas plus d'une ou deux lignes. L'écriture en est excellente et des plus aisées à distinguer dans ses moindres détails : certains passages surtout, que nous pourrions appeler des surcharges, sont tracés en caractères microscopiques avec une remarquable habileté de main. Nous les avons mis en italiques. Malheureusement le texte n'offre rien de remarquable et nous nous bornons à le transcrire :

1re *colonne* (*à gauche*).

. . . . Acrimontis
. . . . . domino abbati III . . . . de . . . . . .
IIc LXXVI libras X solidos . . . . . *paris. de ligno.*

De frumento de. . . er . . . XII libras X solidos per magistrum.

Item de eodem LX solidos per Jo(hannem) de Bervilla.

Item XXVI libras per magistrum.

Item XIII libras et X solidos per fratrem P.

De Gilone Stephani pro admodiatione grangie nostre de Codreto, pro messe anni XIIIcimi et XIIIIcimi IIc LXXVII libras X solidos.

De feno et avenâ Pruvini XII libras II denarios per manum c(ellerarii).

Somma : VIIc IIIIxx IIII lib. X s. et II d.

De vino

Pruvini, XVII libras XIII solidos II denarios, die sancti Johannis ante portam latinam, per manum c(ellerarii).

Item XIIII libras XVIII denarios per manum ejusdem feriâ tertiâ ante octabas ascensionis domini.

Item CX solidos per N(icholaum) Castri Nantonis, die ultimâ maii.

Item VIII libras per supp(riorem).

Item VII libras X solidos per S(tephanum) de Doléto.

Item XXXI libras III solidos VI denarios per manum c(ellerarii).

Item XVI libras XVIII solidos V denarios per c(ellerarium).

Somma : C lib. XVI s. et VII d.

De vino Cheseii IIII libras II solidos VI denarios per S(tephanum) de Vernoto.

De vino Domne Marie XXIII libras XIII solidos per Yvonetum.

Item XI libras V solidos VI denarios per eumdem.

Item XXVII libras XVI solidos IX denarios per subballivum.

Item XV libras XVI solidos III denarios per c(ellerarium).

Item IIII libras per Yvonetum.

Somma : IIIIxx lib. LI s. VI d.

De XXVI doliis vini venditi Parisius per fratrem Tho(mam) VIIxx VIII libras X solidos per magistrum Parisiensem.

De vino Domne Marie vendito Miloni quondam famulo abbatis XL solidos per Godinum.

Somma tocius vini IIIc XXXVIII lib. VII d.

2e *colonne.*

. . . .

De admodiatione . . . . . nostrarum C. . . . .

. . . .

Item de Johanne Boutart Casteneti L solidos.

Item LV solidos per subb(allivum).

De XXXa.II sommis olei venditi Parisius VIxx X libras X solidos per magistrum Parisiensem, de veteri.

Somma : VIxx VII lib. XVI s.

De animalibus.

De quodam vitulo de Boul(ein) VIII solidos per fratrem Gaufridum.

De sex vaccis molendini de Occlâ X libras per c(ellerarium).

De bidentibus Portus Thorelii venditis tempore nonni Himberti XIII libras XV solidos II denarios per c(ellerarium).

De XVIcim vitulis grangie de Occlâ venditis cum unâ vaccâ VIII libras XII solidos per c(ellerarium).

De IIIIor vitulis de Boulein XXXVI solidos per c(ellerarium).

De uno bovo campp... vendito Johanni Droconis C solidos per subcell(erarium).

Somma : XXXIX libr. XI s. II d.

De lanis.

De lanis venditis Guillelmo Normanno LI libras, de veteri, per c(ellerarium). *Debet adhùc XIIII solidos III denarios.*

Somma talis.

De nemoribus.

De lignis, Parisius, XLVII libras VII solidos, de veteri, per magistrum Parisiensem.

Item de novo IXxx libras XVIII solidos II denarios per eumdem in compoto suo.

Item IIIc libras per nonnum Hymbertum.

Somma : Vc XXVIII lib. V s. II d.

Séance du 17 Mai.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 41e et 42e années, in-18.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XXXVIII, XXXIX et XL, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 24e année, n° 97, in-8°.

— *du Bouquiniste*, n° 442, in-8°.

Journal des Savants, avril 1876, in-4°.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 2, in-8°.

Auber (l'abbé). *Châtillon-sur-Indre, la ville et l'église Notre-Dame*, in-8°.

— *Saint Victorin, autrement dit saint Nectaire, évêque de Poitiers au IIIe siècle, et ses écrits*, in-8°.

Aurès (Aug.). *Marques de fabrique du Musée de Nîmes publiées en fac-simile*, 1er fasc., in-8°.

Baye (Joseph de). *Chaînes et ceintures gauloises*, in-8°.

Godard-Faultrier. *Les Châteliers de Frémur* (*com. de Sainte-Gemmes-sur-Loire*), in-8°.

La Saussaye (L. de). *Blois et ses environs*, 5e édition, 1873, in-18.

— *Le Château de Chambord*, 12e édition, in-18.

— *Histoire du château de Blois*, 7e édition, in-18.

Villefosse (A. Héron de). *Inscriptions latines récemment découvertes dans la province de Constantine*, in-8°.

Travaux.

M. Egger communique une plaque de corporation du XVIIe siècle, au sujet de laquelle M. de Montaiglon lit la note suivante :



« Ce médaillon, ovale, en cuivre, destiné à être suspendu comme le montre son anneau supérieur, nous a été apporté par notre confrère M. Egger, auquel il a été confié par son possesseur, Mme Dionis du Séjour, veuve d'un juge de paix de Paris. Il a, sans l'anneau, 0,055 de hauteur sur une largeur de 0,046 et présente, d'un côté un ouvrier en marche, de l'autre les outils et les ouvrages de sa profession. Sur la face, l'ouvrier en route, marchant à grands pas, porte toute sa barbe et de longs cheveux ; il est coiffé d'un chapeau mou à larges bords dont l'un est relevé, en *tapabord* comme on eût dit au XVIIe siècle. Il est vêtu d'une blouse à manches larges et collet rabattu, demi-fendue sur la poitrine et fendue à partir de la ceinture qui la serre contre le corps. Le pantalon, large et à pieds, entre dans des souliers ou des sabots en forme de mules. De la main gauche il porte sa toise ou plutôt sa règle. De l'autre il porte sur son épaule un panier rond, à anses, dans lequel sont une équerre et quelques outils dont on ne voit que la poignée. Il porte ce panier au bout d'un instrument dentelé, qu'on prendrait

« Rien n'est plus connu que la présence d'inscriptions arabes ou pseudo-arabes sur un grand nombre de monuments occidentaux. M. de Longpérier a publié à ce sujet un très-intéressant mémoire dans la *Revue archéologique* (2e année, 2e partie, p. 696 et suiv. et 3e année, 1re partie, p. 408 à 411) sous ce titre : *De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident*. Le même savant, dans le tome Ier du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, p. 154, avait déjà signalé, en 1842, sur un ciboire émaillé du Musée du Louvre (D. 125), l'existence d'une légende arabe, inintelligemment copiée par un orfèvre de Limoges au commencement du XIIIe siècle et traitée en motif d'ornement. L'auteur a tiré de l'imitation raisonnée ou inconsciente des caractères orientaux les conséquences qui en découlaient naturellement, et, sans exagérer les influences exercées par les arts de l'Orient sur ceux de l'Occident au moyen âge, a constaté de curieux et évidents points de contact entre les deux civilisations. J'ai eu l'occasion, dans un récent voyage à l'étranger, de remarquer la présence d'inscriptions pseudo-arabes sur un monument fort connu où je ne m'attendais pas à les rencontrer, car les livres ne me les avaient pas signalées. Je veux parler du fameux retable ou *antipendium* de Closternenbourg, près Vienne en Autriche. Sans doute il n'y a rien à ajouter à la démonstration péremptoire faite par M. de Longpérier. Pris au hasard, un exemple de plus n'apporterait aucune lumière au sujet qu'il a traité et épuisé; mais il ne me paraît pas inutile de bien établir l'imitation indiscutable d'une légende arabe dans une œuvre datée et signée, dans le monument le plus célèbre et le plus important de l'émaillerie européenne au moyen âge.

« Le retable de Closternenbourg est, on le sait, l'œuvre de l'émailleur Nicolas de Verdun qui a signé et daté son travail de 1181. Je n'ai pas à faire connaître un monument aussi célèbre et si souvent décrit. Il a été, de la part de deux savants autrichiens, l'objet d'une excellente publication : *Das niello-antipendium zu Klosternenburg in Oesterreich verfertiget im zwölften Iahrhunderte von Nicolaus*

une confrérie, ou à une corporation, et devait servir à celui qui en était porteur d'insigne dans les cérémonies et aussi de marque de reconnaissance dans un voyage. Elle est même contremarquée d'une façon officielle par les chiffres 121 frappés en creux et en trois fois ; c'est le numéro d'inscription de celui à qui elle a été délivrée. En même temps on lit à droite et à gauche des jambes du personnage six groupes de deux lettres ainsi assemblées :

GC GP
II DM
CH FI

« Ne serait-ce pas les initiales des noms et prénoms des officiers de la corporation alors en charge? Mais, dans l'ignorance complète où l'on est de la provenance première de cet objet, une tentative d'explication ne peut pas même être essayée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le costume et en même temps le petit rabot, taillé dans la forme du fusil de la maison de Bourgogne, indiquent l'Est de la France, et plus particulièrement les Flandres ; de plus, le style et la forme des lettres de ce petit médaillon coulé ne peut guère remonter plus haut que la seconde moitié du XVIIe siècle auquel il pourrait être même un peu postérieur.

« A cause de ces insignes et aussi de la rareté incontestable de médailles de ce genre, je demanderai, malgré la condition modeste de ce petit monument, que la Société veuille bien en faire graver les deux faces dans son Bulletin. Quelqu'un de nos correspondants pourra ainsi compléter une interprétation que je n'ai fait qu'ébaucher[1]. »

M. É. Aubert fait la seconde lecture de son mémoire sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod prend la parole en ces termes, sur les inscriptions arabes ou pseudo-arabes :

1. La Société a cru devoir accéder au vœu de M. de Montaiglon, bien que, par sa date, le médaillon en question sorte du cadre des études de la Compagnie (art. 1 du Règlement).

« Rien n'est plus connu que la présence d'inscriptions arabes ou pseudo-arabes sur un grand nombre de monuments occidentaux. M. de Longpérier a publié à ce sujet un très-intéressant mémoire dans la *Revue archéologique* (2e année, 2e partie, p. 696 et suiv. et 3e année, 1re partie, p. 408 à 411) sous ce titre : *De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident*. Le même savant, dans le tome Ier du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, p. 154, avait déjà signalé, en 1842, sur un ciboire émaillé du Musée du Louvre (D. 125), l'existence d'une légende arabe, inintelligemment copiée par un orfèvre de Limoges au commencement du XIIIe siècle et traitée en motif d'ornement. L'auteur a tiré de l'imitation raisonnée ou inconsciente des caractères orientaux les conséquences qui en découlaient naturellement, et, sans exagérer les influences exercées par les arts de l'Orient sur ceux de l'Occident au moyen âge, a constaté de curieux et évidents points de contact entre les deux civilisations. J'ai eu l'occasion, dans un récent voyage à l'étranger, de remarquer la présence d'inscriptions pseudo-arabes sur un monument fort connu où je ne m'attendais pas à les rencontrer, car les livres ne me les avaient pas signalées. Je veux parler du fameux retable ou *antipendium* de Closternenbourg, près Vienne en Autriche. Sans doute il n'y a rien à ajouter à la démonstration péremptoire faite par M. de Longpérier. Pris au hasard, un exemple de plus n'apporterait aucune lumière au sujet qu'il a traité et épuisé; mais il ne me paraît pas inutile de bien établir l'imitation indiscutable d'une légende arabe dans une œuvre datée et signée, dans le monument le plus célèbre et le plus important de l'émaillerie européenne au moyen âge.

« Le retable de Closternenbourg est, on le sait, l'œuvre de l'émailleur Nicolas de Verdun qui a signé et daté son travail de 1181. Je n'ai pas à faire connaître un monument aussi célèbre et si souvent décrit. Il a été, de la part de deux savants autrichiens, l'objet d'une excellente publication : *Das niello-antipendium zu Klosternenburg in Oesterreich verfertiget im zwölften Iahrhunderte von Nicolaus*

aus Verdun in der original grösse lithographirt und auf eigene kosten herausgegeben von Albert Camesina beschrieben und erläutert von Joseph Arneth. Wien, 1844, texte in-8°, atlas in-f°.

« Je me bornerai à faire observer que l'artiste du XIIe siècle a reproduit des dessins arabes ou plutôt de fausses inscriptions arabes au bout des manches, aux collets et au bas des robes de quelques-uns de ses personnages. Evidemment Nicolas de Verdun a voulu imiter les légendes qui entouraient et ornaient les étoffes orientales si recherchées de son temps. Voici les sujets où j'ai remarqué des imitations d'inscriptions : Circumcisio Ysaac. — Circumcisio Christi. — Abraham et Melchisedech. — La Reine de Saba et Salomon. — Rex Melchisedech. — Translatio Enoch. — Celestis Ierusalem.

« Je m'étonne que ce fait n'ait pas été, à ma connaissance du moins, commenté jusqu'à présent, car ces inscriptions sont visibles et encore parfaitement reconnaissables dans les dessins de M. Camesina (Consulter les planches VII, VIII, X, XII, XIX, XXIII, XL, XLIX). »

A cette occasion, M. de Montaiglon appelle l'attention des érudits spéciaux sur les inscriptions du tableau de Mantegna, considérées longtemps comme écrites en arabe, et qui sont des *lettera trattizata* comme on en voit dans les livres italiens publiés au XVIe siècle.

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 pages du VI[e] volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1[re] série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.
2[e] série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.
3[e] série, 10 vol., avec planches. Paris, 1852-1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857 à 1869.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

Nota. Ces divers ouvrages se vendent :

Au secrétariat de la Société ;

Et chez M. DUMOULIN, libraire de la Société, quai des Augustins, 13.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

3e TRIMESTRE 1876

PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

aus Verdun in der original grösse lithographirt und auf eigene kosten herausgegeben von Albert Camesina beschrieben und erläutert von Joseph Arneth. Wien, 1844, texte in-8°, atlas in-f°.

« Je me bornerai à faire observer que l'artiste du XIIe siècle a reproduit des dessins arabes ou plutôt de fausses inscriptions arabes au bout des manches, aux collets et au bas des robes de quelques-uns de ses personnages. Evidemment Nicolas de Verdun a voulu imiter les légendes qui entouraient et ornaient les étoffes orientales si recherchées de son temps. Voici les sujets où j'ai remarqué des imitations d'inscriptions : Circumcisio Ysaac. — Circumcisio Christi. — Abraham et Melchisedech. — La Reine de Saba et Salomon. — Rex Melchisedech. — Translatio Enoch. — Celestis Ierusalem.

« Je m'étonne que ce fait n'ait pas été, à ma connaissance du moins, commenté jusqu'à présent, car ces inscriptions sont visibles et encore parfaitement reconnaissables dans les dessins de M. Camesina (Consulter les planches VII, VIII, X, XII, XIX, XXIII, XL, XLIX). »

A cette occasion, M. de Montaiglon appelle l'attention des érudits spéciaux sur les inscriptions du tableau de Mantegna, considérées longtemps comme écrites en arabe, et qui sont des *lettera trattizata* comme on en voit dans les livres italiens publiés au XVIe siècle.

Séance du 7 Juin.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de l'association pour l'encouragement des études grecques en France, 9e année, in-8°.
Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, t, II, in-8°.
— *du Bouquiniste*, n° 443, in-8°.
Journal des Savants, mai 1876, in-8°.
Mémoires de la Société académique du Cotentin, in-8°.
— *de la Société des Antiquaires du Centre*, t. I, in-8°.
Monuments grecs publiés par l'association pour l'encouragement des études grecques en France, nos 3 et 4, in-4°.
Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1874-1875, in-8°.
Revue africaine, n° 115, in-8°.
Société académique de Saint-Quentin, 3e série, XIII, in-8°.
Baudry (l'abbé). *Rapport sur les fouilles du 24e puits funéraire du Bernard*, in-8°.
Bordier (Henry). *Notice sur Félix Bourquelot*, in-8°.
Desnoyers (l'abbé). *Statue de Bacchus-Hercule trouvée à Lailly (Loiret)*, in-8°.
Riant (le comte). *Des dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au* XIIIe *siècle par les Latins*, in-8°.
Wismes (le baron de). *Rapport sur l'exposition de* 1848, in-8°.
— *Mémoire sur la résurrection gothique*, in-8°.
— *Rapport sur l'excursion archéologique faite à Morlaix*, in-8°.
— *Un portrait de Molière en Bretagne*, in-8°.
— *Notice historique et littéraire sur René de Bruc, marquis de Montplaisir*, in-8°.
— *Le trésor de la rue des Caves, à Nantes*, in-8°.

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. de Saulcy, passé dans la classe des

membres honoraires. MM. Michelant, de Barthélemy et de Montaiglon lisent chacun des rapports au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Lecoy de La Marche, Longnon et Guiffrey. On passe au scrutin et M. Longnon, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre résidant de la Société des Antiquaires de France.

MM. Bordier et de Barthélemy lisent ensuite des rapports favorables sur les candidatures de MM. Lièvre et le baron de Wismes. On passe au vote et chacun des candidats ayant réuni le nombre de voix réglementaire, M. Lièvre est proclamé associé correspondant national à Angoulême, et M. le baron de Wismes à Nantes.

Il est donné lecture d'un rapport de la Commission des impressions concluant à l'insertion dans le volume des Mémoires du travail de M. Aubert sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes. La Société, par son vote, ratifie ces conclusions.

M. de Montaiglon présente un couteau et une boucle en fer découverts au Logis, près de Blois.

Il est donné connaissance d'un procès-verbal de la visite faite en 1308, par ordre du chapitre de Lyon, à l'effet de relever les épitaphes des anciens archevêques des VIe et VIIe siècles, inhumés dans la cathédrale. Ce document est envoyé par M. Guigue, associé correspondant à Lyon. — La Compagnie en confie l'examen à M. J. Quicherat.

Séance du 14 Juin.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Adolphe Lance, sa vie, ses œuvres, son tombeau, in-8°.

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 22e année, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique de la Charente, 1845 *à* 1869, in-8°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, séances du 23 novembre 1875 *au* 14 *mars* 1876, in-4°.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1876, 1er trim. in-8°.

Sitzungsberichte der philosophisch philologischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München, 1875, t. II, fasc. 2, in-8°.

L'Investigateur, mars-avril 1876, in-8°.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, t. VIII et IX, in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XV, in-8°.

Demay (G.). *De la peinture à l'huile en France au commencement du* XIVe *siècle,* in-8°.

Duplessis (G.). *Mémoire sur 24 estampes italiennes du* XVe *siècle de la collection Otto,* in-8°.

Le Blant (Edmond). *Les larmes de la prière,* in-4°.

Van Drival (l'abbé). *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, rédigé par Guimann,* in-8°.

Travaux.

M. Courajod, au nom de M. Alex. Bertrand, présente une statuette en bronze de Vénus, de l'époque romaine, trouvée à Mâcon.

M. de Wismes, associé correspondant à Nantes, remercie la Compagnie à l'occasion de son admission et communique diverses poteries très-intéressantes trouvées à Nantes. — Le président le prie, au nom de la Société, de rédiger une note détaillée qui sera insérée dans le Bulletin.

Séance du 21 Juin.

Présidence de M. V. Guérin, deuxième vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres, nos 10 et 11 de 1875, in-8°.

— *du Bouquiniste,* n° 444, in-8°.

CHAMBRUN DE ROSEMONT (A.). *Études géologiques sur le Var et le Rhône pendant les périodes tertiaire et quaternaire*, in-8°.
— *Études préliminaires sur les antiquités antérieures aux Romains dans les Alpes-Maritimes*, in-8°.
— *Récits et impressions de voyage au* XVI° *siècle; Montaigne en Suisse, en Allemagne et en Italie*, in-8°.
— *Considérations sur le Delta du Var*, in-8°.
— *Les tombeaux anté-historiques du Mont Agel*, in-8°.

Correspondance.

M. de Chambrun de Rosemont, présenté par MM. Creuly et Bertrand, écrit pour poser sa candidature au titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. de Villefosse, de Barthélemy et Courajod pour former la Commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Prost lit un mémoire sur quatre pièces de liturgie composées à Metz, au IX° siècle, en grec et en latin.

M. Heuzey communique à la Compagnie, de la part de M. A. Dumont, directeur de l'École française d'Athènes, les photographies d'un certain nombre de figurines de terre cuite, trouvées à Tanagre, en Béotie. Plusieurs de ces figures peuvent compter parmi les plus élégantes qu'ait fournies la célèbre nécropole. M. Heuzey fait observer qu'il ne faut pas se laisser aller trop facilement à ne jamais voir, dans ces compositions si libres et si gracieuses, que de simples sujets de genre. Il signale particulièrement une figurine d'une grande beauté, représentant une femme debout, demi-nue, dont la tête porte une couronne entourée d'une bandelette ; près d'elle, sur une sorte de piédestal ou de pilastre, est assis un nain grotesque, au nez écrasé, au front chauve, à la barbe touffue, aux oreilles détachées, soigneusement enveloppé dans un petit manteau. Cet étrange personnage doit évidemment ôter toute idée d'un sujet emprunté à la vie réelle. Il n'est pas rare, même dans les statues de marbre, de voir ainsi de petites figures à côté des grandes : elles doivent être considérées comme

de véritables déterminatifs de la figure principale, au même titre que les attributs et les symboles.

Le Musée de Dresde possède une statuette de marbre, représentant une Aphrodite drapée, qui s'appuie de même sur une petite image de nain difforme et barbu, vêtu jusqu'aux pieds d'une ample tunique; ce vêtement laisse entrevoir sous ses plis certains détails qui en expliquent la convenance. Dans une belle peinture de Pompéi qui représente le groupe conjugal d'Hercule et d'Omphale, le héros a pour soutien un nain du même genre, vêtu d'une draperie, qu'un Amour soulève en riant, pour indiquer la monstruosité qu'elle recouvre. On voit aussi au Musée du Louvre, parmi les terres cuites de Tanagre, une figurine isolée du même personnage, vêtu d'une longue robe à manches, avec de larges oreilles d'animal, plus ouvertes que ne le sont celles des Satyres et des Silènes. Il faut très-probablement reconnaître dans ce grotesque un des génies de la suite d'Aphrodite, comme *Tychon*, *Gigon*, *Konisalos*, *Ithyphallos*, dont quelques-uns sont décrits comme des pygmées ou patèques, proches parents de Priape, qu'ils avaient même précédé dans le culte des Grecs. La belle figurine demi-nue à laquelle le nain difforme sert de contraste, se trouve ainsi déterminée comme une Aphrodite, bien que la fantaisie des modeleurs de terre ne lui ait pas donné exactement un des types consacrés de cette déesse, tels que la grande sculpture les a popularisés.

M. Demay commence la seconde lecture de son mémoire sur *le blason d'après les sceaux*.

Il est donné lecture de la note suivante, sur les origines de l'ambre, Phaéton, l'Éridan, les Ligures et les Celtes, envoyée par M. d'Arbois de Jubainville, associé correspondant à Troyes (Aube) :

« Phaéton « brillant » n'est encore dans l'Iliade qu'un adjectif juxtaposé au nom du soleil :

Εὖτε γὰρ ἠέλιος φαέθων ὑπερέσχεθε γαίης,

« Quand le soleil brillant (phaéton) s'éleva sur la terre » (XI, 735).

« Cette épithète devint plus tard un nom et servit spécialement à désigner le soleil dans la fable relative à l'origine de l'ambre. On croyait en Grèce que l'ambre était le résultat de l'action exercée sur les eaux de l'Océan par les rayons du soleil couchant : au moment où le soleil disparaissait sous l'horizon, ses rayons, pénétrant immédiatement l'onde amère, avaient plus de puissance que dans la journée; de là, dans l'Océan, une sorte de sueur qui était rejetée sur le rivage par les flots: c'était l'ambre. Tel est le récit populaire qui, rapporté par Nicias, auteur inconnu, nous a été conservé dans la compilation si vaste que Pline l'Ancien nous a laissée (l. XXXVII, § 36). L'ambre se produisait donc tous les soirs au moment où, comme dit l'Iliade (VIII, 485), « la brillante lumière du soleil se plonge dans « l'Océan entraînant la nuit sombre dans les champs fer« tiles. »

Ἐν δ'ἔπεσ' Ὠκεανῷ λαμπρὸν φάος ἠελίοιο.

« Une des circonstances qui ont dû favoriser la conception de ce mythe est la ressemblance du nom de l'ambre, ἤλεκτρον, avec un des noms grecs du soleil, ἠλέκτωρ. La racine est la même, ALK « briller », et les suffixes ont presque le même sens : ἠλέκτωρ « le soleil » est « le personnage qui brille »; ἤλεκτρον « l'ambre » est « l'objet qui brille »[1]. Cette coïncidence a dû contribuer à faire croire qu'il y avait entre l'ambre et le soleil quelque rapport mystérieux.

« Cependant nous n'avons pas d'exemple de l'emploi du mot ἠλέκτωρ pour désigner le soleil dans les diverses formes de ce mythe qui sont arrivées jusqu'à nous. Le mot qu'on trouve, outre *Phaéton*, est ἠρι-δανός, qui veut dire littéralement « prêt du matin, don du matin, fils du matin ». Sous le nom d'Éridan, on se figurait poétiquement la lumière du soleil comme une sorte de fleuve majestueux courant de l'orient à l'occident, et versant au nord-ouest de l'Europe ses flots enflammés dans le sein de l'Océan qui formait la limite du monde; c'était à l'embouchure de ce fleuve que

1. Curtius, *Griechische Etymologie*, 4e édition, p. 136.

se recueillait l'ambre, produit mystérieux du contact des rayons solaires et des eaux salées. Dans les fictions séduisantes versifiées par Hésiode, les rayons du soleil ou Héliades sont personnifiés; ils sont transformés en femmes, sœurs de Phaéton ou du soleil; réunies tous les soirs sur les lointains rivages où l'Éridan se perd dans l'immensité de l'Océan, elles voient avec désespoir leur frère disparaître dans les flots, et elles expriment leur douleur en répandant des larmes abondantes; ces larmes se pétrifient, et telle est l'origine de l'ambre, cette parure des femmes grecques.

« Quand la période des créations poétiques fut close et que la prose commença, le nom de fleuve, ποταμός, accolé au nom de l'Éridan, le fit considérer comme un cours d'eau vulgaire qui se jetait dans la mer boréale et à l'embouchure duquel on ramassait l'ambre. Hérodote (III, 115) et un auteur anonyme du IIIe siècle avant notre ère, copié par Pausanias (1, 3, 6), nous ont conservé cette forme du mythe. Hérodote la rejette par deux raisons. L'une de ces raisons est bonne, c'est que le mot d'Éridan est grec, c'est qu'un fleuve, situé si loin en pays barbare, ne peut porter un nom grec, et que par conséquent l'Éridan est une fiction poétique. L'autre raison a moins de valeur : c'est que jamais Hérodote n'avait pu trouver quelqu'un qui eût vu la mer située d'après cette légende au nord de l'Europe, et que par conséquent cette mer n'existait pas. « Cependant », ajoute le savant historien, « c'est bien des extrémités de « l'Europe que vient l'ambre chez nous. » Le lieu principal de la production de l'ambre est le Samland, au sud de la mer Baltique : les Romains ont connu ce pays à partir du règne de Néron ; mais on trouve aussi de l'ambre, quoiqu'en petite quantité, sur les côtes méridionales de la mer du Nord; c'est là que vraisemblablement les anciens ont été le chercher jusqu'au premier siècle de notre ère : et les côtes méridionales de la mer du Nord, pour un Grec d'Asie Mineure, au temps d'Hérodote, c'était l'autre bout du monde.

« La plus ancienne mention de l'ambre se trouve dans

l'Odyssée (XV, 460) : elle appartient à la portion la plus récente de ce poëme, à la Télémachie, écrite seulement, suivant certains critiques, au VIIIe siècle avant notre ère. Ce document nous montre des marchands phéniciens abordant à Syra et offrant à la femme du roi un collier d'or et d'ambre. C'est le commerce phénicien qui a introduit l'ambre en Grèce, et il semble l'y avoir fait connaître plus tard que l'étain, puisque l'étain est mentionné par l'Iliade et que l'Iliade ne nous montre pas d'ambre dans la décoration des nombreux objets ornés qu'elle dépeint. Les navigateurs phéniciens de Cadix étaient plus près des Iles Britanniques et de leurs mines d'étain que des côtes méridionales de la mer du Nord sur lesquelles on recueillait alors l'ambre, quoiqu'on n'en trouve plus guère aujourd'hui[1].

« Hésiode avait parlé de l'Éridan et de l'origine de l'ambre dans des vers qui sont perdus maintenant. Hygin les avait eus sous les yeux ; mais, en résumant le récit du vieux et naïf auteur, il y mêle la version de Phérécyde. Or, celui-ci date du Ve siècle avant J.-C., d'une époque où l'érudition naissante et plus hardie qu'éclairée des Grecs commençait à discuter, sans principes sérieux de critique, la valeur scientifique des traditions nationales. Il est cependant possible de distinguer, dans le résumé confus donné par Hygin, des doctrines d'Hésiode et de Phérécyde, les principaux traits du poétique tableau peint par le plus ancien des deux. Le rapprochement fait par Hygin entre l'Éridan et le Pô est emprunté à Phérécyde : c'est ce que signifie le passage où le mythographe latin, parlant de l'Éridan, ajoute : *Quem Pherecides primus vocavit.* Hésiode

1. Pline, qui connaissait l'exploitation de l'ambre au Samland en Prusse (l. 37, parag. 43-45), met sur les côtes de la mer du Nord les îles Electrides qu'au IVe siècle avant notre ère Scylax croyait devoir placer dans l'Adriatique, près de l'embouchure du Pô. Pline, en effet, savait que les soldats de Germanicus avaient trouvé de l'ambre dans une île qui paraît être l'Ameland sur les côtes de Frise et qu'ils avaient en conséquence appelé cette île *Glesaria*, mot dérivé de *glesum*, qui est un des noms de l'ambre (t. IV, parag. 97 et t. XXXVII, parag. 42).

admettait encore la doctrine populaire rejetée par Hérodote, par Phérécyde et par la plupart des auteurs du IVe et du Ve siècle avant J.-C.; il plaçait dans l'Océan, à l'extrémité ouest ou nord-ouest de l'Europe, l'embouchure de l'Éridan. Ce qui est plus intéressant et plus original, c'est qu'Hésiode associait au mythe de la production de l'ambre dans ces contrées éloignées, le nom des Ligures et de leur roi Cycnos.

« Les Ligures, en effet, sont un des grands peuples du monde suivant Hésiode, qui, dans un vers bien connu, les met entre les Éthiopiens et les Scythes sur pied d'égalité :

Αἰθίοπας Λίγυάς τε ἰδὲ Σκύθας ἱππημολγούς.

(Édition Didot, Fr. CXXXII.)

« Les Ligures, voisins des Étrusques dans la région nord-ouest de l'Italie, s'étendaient de là jusqu'aux bords de l'Océan. Leur présence sur les côtes occidentales du pays qui fut depuis la Gaule était, au VIe siècle avant notre ère, un fait notoire chez les navigateurs phéniciens qui, de Cadix, allaient chercher l'étain aux Iles Britanniques, et de là quelquefois l'ambre sur les côtes de la Baltique. Nous trouvons encore la mention de ces Ligures, voisins de l'Océan, dans les débris du périple phénicien du VIe siècle, conservés par les vers didactiques de l'*Ora Maritima* d'Avienus :

Si quis dehinc
Ab insulis Œstrymnicis[1] lembum audeat
Urgere in undas axe qua Lycaonis
Rigescit aethra, cespitem Ligurum subit
Cassum incolarum...

(Vers 129-133.)

Cempsi atque Saefes arduos colles habent
Ophiusae[2] in agro : propter hos pernix Ligus
Draganumque proles sub nivoso maxime
Septemtrione collocaverunt larem.

(Vers 195-198.)

1. Les iles Estrymnides sont les Iles Britanniques.

2. Ophiuse était sur l'Océan Atlantique, à sept jours de marche de la Méditerranée suivant Aviénus, v. 148-151. Ophiuse se trouvait donc aux environs de Bayonne.

« C'était dans ces régions lointaines et vagues de l'empire des Ligures, au nord-ouest de l'Europe et au bord de l'Océan, qu'Hésiode, d'accord avec les traditions populaires de la Grèce, plaçait l'embouchure de l'Éridan, la descente de Phaéton dans les eaux et la production de l'ambre apporté en Grèce par les navires phéniciens.

« Là aussi, au temps d'Hésiode, sur les côtes de l'Océan habitées par les Ligures, l'imagination des Grecs trouvait la patrie des cygnes voyageurs que, sur les bords de l'archipel, on voyait arriver chaque automne, chassés par les frimas du Nord, et qui repartaient au printemps, attristant de leur cri monotone et bruyant les contrées qu'ils traversaient. Autour du bouclier d'Hercule, décrit par Hésiode, l'Océan est représenté décrivant un cercle, et tout le long de l'Océan on distingue sur ce bouclier des cygnes dont les uns s'élèvent en l'air en poussant de grands cris, tandis que les autres nagent sur l'eau en se jouant près des poissons (Scutum Herculis, vers 314-317). D'un autre côté, Moschus nous montre les cygnes en Thrace sur les rives du Strymon qui retentissent des accents lugubres de ce funèbre oiseau (Idylle III, 14). Pour expliquer cette triste complainte, le génie poétique de la Grèce avait trouvé une fiction brillante qu'Hésiode avait exposée dans un poëme aujourd'hui perdu : Cycnos, roi des Ligures, ami de Phaéton, plongé dans une douleur sans remède par la mort tous les jours renouvelée de ce dieu de la lumière, avait été transformé en cygne, et il exprimait son chagrin par le cri plaintif que l'oiseau de passage jetait sur sa route à l'oreille impatientée de l'auditeur grec.

« Il ne s'agit pas dans cette légende du cygne muet de nos jardins, mais du cygne sauvage dont le cri perçant explique le nom : ce nom, κύκνος, a été obtenu par le redoublement d'une racine KAN qui a donné à la langue latine le verbe *canere,* au français le verbe « chanter ». Κύκνος en grec veut dire littéralement « le chanteur ». Or le hasard avait fait que le nom des Ligures, prononcé λίγυς par les Grecs, avait exactement le même son qu'un adjectif grec dont le sens était « bruyant ». Le nom de l'oiseau et celui

du peuple semblaient donc à peu près synonymes et en tout cas bien assortis. La formule « Cycnos, roi des Ligures », pouvait s'entendre « Cygne, roi des crieurs », et, tous deux, oiseau et peuple, avaient la même patrie, située sur les bords de l'Océan, et, comme disaient les Grecs, à l'autre extrémité de l'Europe. L'association du cygne aux Ligures, dans le mythe de Phaéton et de l'Éridan, est donc à la fois grammaticalement et géographiquement justifiée.

« Telles étaient les fables auxquelles se plaisait le génie poétique de la race grecque aux VIIIe, VIIe, VIe siècles avant notre ère. Mais la fin du VIe siècle et le commencement du Ve furent témoins de révolutions politiques, commerciales et littéraires qui changèrent la face du monde alors connu des anciens.

« A l'Orient les monarchies antiques et illustres d'Assyrie, d'Égypte et de Lydie, s'écroulèrent faisant place au nouvel et vaste empire des Perses qui assujettirent la Phénicie à leur domination, et qui, à l'aide de la vieille marine phénicienne, entreprirent la conquête de la Grèce, on sait avec quel résultat. Au même moment, les Celtes, dont le nom avait été jusque-là inconnu des peuples méridionaux, étendaient leur domination au sud-ouest sur les débris de l'empire ligure des bords de l'Océan et sur les ruines de l'empire phénicien d'Espagne. Carthage, colonie phénicienne, devenait indépendante de la métropole; et les colonies grecques de l'occident, Marseille notamment, prétendaient s'emparer du commerce lointain dont la Phénicie avait eu jusque-là le monopole. Les caravanes, que Diodore de Sicile (V, 22), à la fin du premier siècle avant notre ère, nous montre traversant la Gaule pour apporter à l'embouchure du Rhône l'étain britannique, paraissent avoir commencé à se mettre en marche dès les environs de l'an 500 avant notre ère. Ces caravanes amenaient, outre l'étain, de l'ambre : de là, dans les Héliades d'Eschyle, première moitié du Ve siècle, cette doctrine que l'Éridan, dont les rives sont la patrie de l'ambre, est identique au Rhône (Fragment 656). De là le passage des Argonautiques (IV, 627-628) où, vers l'an 200 avant notre ère, le Rhône est donné pour un bras

de l'Éridan... Mais la marine grecque de l'Adriatique trouva une voie plus courte : l'embouchure du Pô devint l'extrémité méridionale d'une route commerciale qui, partant des rivages de l'Océan septentrional, apportait aux Grecs, entre autres marchandises, l'ambre alors, comme au temps de l'Odyssée, fort recherché par la coquetterie féminine sur les côtes de l'archipel. Aussi, dès lors, le Pô se confond avec l'Éridan chez nombre d'auteurs : c'est à l'embouchure du Pô que la doctrine nouvelle place la chute de Phaéton. Par une contradiction singulière Eschyle, qui croit que l'Éridan est le Rhône, appelle (fragment 67) les Héliades gémissantes, « femmes d'Adria » ; or, Adria est, comme on sait, une ville située près de l'embouchure du Pô. Euripide aussi met, près des flots de la mer Adriatique et de l'Éridan, les vierges qui pleurent le malheur de Phaéton (*Hippolyte*, v. 735 et suivants). C'est la doctrine de Phérécyde, du grave Scylax (§ 13), de l'érudit Polybe (II, 16, 6). Diodore de Sicile la répète : « Phaéton, dit-il, serait, suivant la fable, tombé près des bouches du Pô qui s'appelait alors Éridan, et l'ambre ne serait autre chose que les larmes durcies de ses sœurs » (V, 23). Mais ce système est inconciliable avec les données premières du mythe, puisqu'en aucun temps, l'histoire ne nous montre, à l'embouchure du Pô, sur les bords de l'Adriatique, les Ligures dont nous avons signalé la place importante dans le récit d'Hésiode. Si l'on veut, nous dit Diodore, quitter le domaine de la fable pour celui de la réalité, il faut aller chercher l'ambre, non sur les bords de l'Adriatique, mais sur les côtes de l'Océan. C'est là, en effet, qu'est la vraie position géographique de la chute de Phaéton, et ceux des auteurs postérieurs à Hésiode qui n'ont pas défiguré par une érudition de mauvais aloi l'idée fondamentale de la fable, n'ont rien changé à la partie géographique de l'exposé du vieux poëte : ils se sont contentés de substituer au nom des Ligures, alors dépouillés de leur ancienne puissance, celui des Galates ou Celtes, vainqueurs des Ligures, et maîtres alors des régions occidentales de l'Europe. Nous citerons d'abord un auteur anonyme du IIIe siècle ou environ avant notre ère, copié par Pausanias.



Celui-ci, après avoir parlé de l'invasion des Gaulois ou Galates en Grèce, continue ainsi : « Ces Galates habitent les « extrémités de l'Europe sur une vaste mer qui n'est pas « navigable; il y a dans cette mer des gouffres, des rochers « et des animaux dangereux comme on n'en trouve nulle « part ailleurs. Ce pays est arrosé par le fleuve Éridan, sur « les bords duquel on croit que les filles du soleil pleurent « le malheur de Phaéton leur frère. » De même Apollonius de Rhodes (IV, 611) intercale le nom des Celtes au milieu de son récit du voyage des Argonautes sur l'Éridan dont les rives retentissent des gémissements des Héliades.

« Théophraste mérite une place à part. Cet auteur, qui écrivait au IVe siècle avant notre ère, savait déjà que l'ambre se tirait de terre, mais, peu soucieux de se tenir au courant de révolutions politiques déjà connues des Grecs au siècle précédent, il répétait, d'après Hésiode, que la contrée où l'on trouvait l'ambre était le pays des Ligures (Pline, l. XXXVII, 11, 4). Cependant, au IVe siècle avant notre ère, les Ligures, rejetés au sud par la conquête celtique, habitaient sur les bords de la Méditerranée une région où jamais on n'a recueilli d'ambre. Théophraste avait parlé comme si, de son temps, l'empire des Ligures s'était encore, comme deux siècles plus tôt, étendu jusque sur les côtes de l'Océan.

« En résumé :

« L'imagination grecque, surexcitée peut-être par les récits fantastiques de quelques marchands d'ambre originaires de Phénicie, a fait du coucher du soleil un tableau poétique d'où est sortie la fable de Phaéton; et cette fable, mise en vers par Hésiode, nous a conservé, sur l'histoire des régions occidentales de l'Europe, des notions dont l'antiquité dépasse celle de tous les historiens[1]. »

M. Edmond Le Blant entretient la Société de la découverte faite dans un cimetière antique, au Pharo, à Marseille, d'une nombreuse série de plombs ayant servi à lester

1. L'idée fondamentale de ce mémoire est empruntée au récent ouvrage de M. Müllenhof sur la science de l'Antiquité allemande.

des filets de pêcheurs. Ces plombs étaient placés au pied d'une tombe de pierre avec une navette à filets, en bronze. C'est ce dernier instrument qui a permis de déterminer l'usage des plombs dont il s'agit. En les nettoyant avec précaution, le conservateur-adjoint du Musée, M. Auguier, a trouvé sur l'une d'elles le nom MARTONIE gravé avec la pointe d'un couteau. C'est la première fois, semble-t-il, que l'on signale l'existence d'objets de cette espèce.



Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

Abhandlungen der Philosophisch-Philologischen classe der Akademie der Wissenschaften, t. XIII, 3e fasc., in-4°.

Sitzungs berichte der Philos.-Philolog. und historischen classe der Akademie der Wissenschaften zu München, vol. II, fasc. 2 à 4, 1875, in-8°.

Rerum Engolismensium scriptores, fasc. 1, in-8°.

Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares, publié par la Société archéologique de la Charente, 1863 *et* 1867, 2 volumes in-18.

BARTHÉLEMY (A. DE). *Essai sur la monnaie parisis*, in-8°.

PIGEOTTE (Léon). *Catalogue d'ouvrages et de pièces rares concernant Troyes, la Champagne méridionale et le département de l'Aube,* in-8°.

Correspondance.

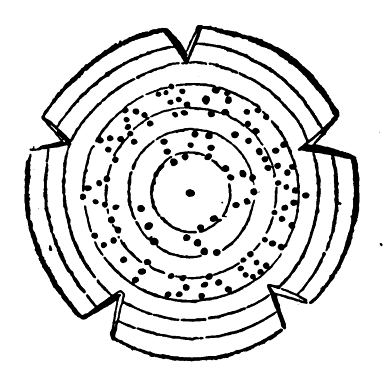
M. Lièvre, récemment élu associé correspondant à Angoulême, envoie ses remerciements à l'occasion de son admission.

M. Casati, bibliothécaire-archiviste de la Société des

sciences de Lille, propose l'échange des Mémoires de cette Société et des publications de la Compagnie. — Cette proposition est agréée.

Travaux.

M. A. de Barthélemy dépose sur le bureau, au nom de M. Liénard, président de la Société philomatique de Verdun (Meuse), une plaque en bronze portant une double inscription circulaire composée de lettres formées chacune par des points. Cette plaque a été trouvée, en 1872, à Jouy-devant-Dombasle (Meuse). — La Société décide qu'une gravure, de grandeur naturelle, sera donnée dans le Bulletin afin que la lecture de cette inscription puisse être étudiée par les archéologues.



M. Prost continue la lecture de son mémoire sur quatre pièces de liturgie composées à Metz au IXe siècle.

M. Le Blant dépose sur le bureau la photographie de deux têtes, de l'époque romaine, provenant du monument qui couvrait le plateau supérieur du Puy-de-Dôme; ces objets ont été découverts par M. Malet.

M. Héron de Villefosse présente à la Société une inscription chrétienne qui vient d'être offerte au Musée du Louvre par M. le docteur Paul Durand. Cette inscription a été

trouvée à Bainson (Marne); elle a été publiée par notre confrère M. Ed. Le Blant dans son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, sous le n° 336 C. C'est l'épitaphe d'une femme nommée *Ursicina* et morte à l'âge de 25 ans. Ce texte se termine par la formule : *in pace dormiam et requiescam*, empruntée au livre des Psaumes.

M. Quicherat a la parole pour lire la note explicative du curieux procès-verbal du XIVe siècle envoyé par M. Guigue, archiviste de la ville de Lyon, notre associé correspondant. Voici cette note et le document qu'elle concerne :

« Le plus grand nombre des anciennes inscriptions chrétiennnes de Lyon qui figurent dans les recueils proviennent de l'église de Saint-Nizier de cette ville. Elles étaient gravées sur des monuments funèbres dont cette église resta garnie jusqu'au temps où elle fut rebâtie dans l'état où on la voit aujourd'hui. Les tombeaux, anciens autels et plaques commémoratives ayant été alors détruits, les inscriptions seraient perdues pour nous sans une circonstance singulière qui se produisit au commencement du XIVe siècle.

« Les dames de l'abbaye de Saint-Pierre étaient depuis de longues années en procès avec les desservants de Saint-Nizier sur la question de savoir où avait été inhumé saint Annemond, autrement dit Chamont, évêque de Lyon au milieu du VIe siècle. Les deux églises se disputaient l'honneur de posséder sa sépulture : ce qui était d'une grande conséquence à cause des offrandes que procurait le culte de ce saint, invoqué spécialement pour de certaines maladies. Les chanoines de Saint-Nizier, quoique nantis d'un bref d'Innocent IV qui attestait la présence du corps de saint Annemond dans leur église, voulurent, en 1308, établir la preuve d'une manière plus positive par la levée de la relique. Ils demandèrent au chapitre cathédral, le siége de Lyon étant vacant, l'autorisation nécessaire pour se livrer à cette opération, alléguant en termes généraux une recherche qui aurait pour objet la levée de tous les corps saints inhumés à Saint-Nizier. Commission pour ce faire

fut délivrée par l'un des vicaires généraux, les fonctions épiscopales en tant qu'elles avaient à intervenir devant être remplies par un religieux du nom de Hugues, évêque *in partibus* de Tabarie ou Tibériade.

« Quelques jours après, les chanoines de Saint-Nizier, se fondant sur l'absence des commissaires désignés, firent déléguer au même évêque de Tabarie la conduite de toute l'opération :

« En vertu de ces pouvoirs, ledit évêque, assisté de trois notaires, de plusieurs dominicains et cordeliers de son choix, des dignitaires de la collégiale et enfin d'un certain nombre de bourgeois requis comme témoins, procéda le 23 août 1308, d'abord à la constatation de la présence de tous les corps saints annoncés par des épitaphes, lesquelles épitaphes furent transcrites par les notaires, ensuite à l'exhumation de saint Annemond, et de saint Annemond tout seul.

« Le procès-verbal de cette curieuse visite existe en double aux archives départementales du Rhône. L'un des exemplaires, qui est l'original, porte l'attestation des trois notaires; l'autre, qui n'est qu'une ampliation, a été validé seulement par deux souscriptions. L'original fait partie du fonds de Saint-Nizier, armoire *Sancta Maria*, liasse 3, n° 3.

« Cette pièce fut connue de Severt, le premier historien de l'église de Lyon, qui jugea à propos de la publier seulement par fragments dans son catalogue des archevêques[1]; encore eut-il la malencontreuse idée de disséminer ces fragments sous le chef de chacun des personnages auxquels se rapportaient les épitaphes.

« C'est à Severt qu'a été emprunté le texte des mêmes inscriptions par tous les éditeurs qui les ont reproduites. L'original passait pour perdu. M. de Boissieu, qui eut communication du second exemplaire, ne s'en servit, dit-il, que pour constater l'exactitude des leçons de Severt[2].

1. *Chronologia historica successionis hierarchiæ illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus* (édition de 1628), p. 65, 76, 105, 109, 117, 155 et 156.

2. *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 568.

« Il s'en faut cependant que les leçons de Severt soient exactes. Usant de la liberté qu'avaient autrefois les éditeurs, cet érudit a constamment refait le texte sans prévenir le lecteur des corrections qu'il y introduisait. Il faut dire que beaucoup de ces corrections sont excellentes et qu'elles étaient indispensables, tant est défectueuse la lecture fournie par les moines dont s'était environné l'évêque de Tabarie; mais il y a aussi des choses changées à tort et des conjectures qui sont inadmissibles. Aujourd'hui que la critique veut être assurée par le contrôle des monuments de ce que valent les restitutions dont ils ont été l'objet, on accueillera avec faveur, nous n'en doutons pas, la publication du texte intégral du procès-verbal de 1308.

« Cet acte, ainsi que tous les autres du même temps, se présente tout d'une pièce, sans interruption de lignes ni différence de caractères. L'écriture est d'un bout à l'autre la cursive gothique. Pour la commodité du lecteur, nous avons établi des alinéas et séparé les vers en les distinguant par le caractère italique. Nous avons en outre indiqué en notes les variantes relevées sur l'ampliation ainsi que les corrections du texte telles que les a rendues M. Edmond Le Blant dans ses Inscriptions de la Gaule chrétienne.

In nomine Domini. Amen. Anno ejusdem m° ccc° octavo, die veneris ante festum beati Bartholomei apostoli[1], indictione sexta, pontificatus domini Clementis pape quinti anno ipsius tercio, per presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter quod nos Hugo, Dei gratia Thabariensis episcopus, quamdam commissionem [legimus] nobis factam a venerabili viro domino Andrea Bauduini, utriusque juris professore, vicario in spiritualibus pro capitulo Lugdunensi, sede Lugdunensi vacante, nobis oblatam una cum alia commissione facta super eodem facto annexa eidem, oblatam, inquam, per venerabilem virum dominum Petrum de Laude, sacristam, et canonicos ecclesie Sancti Nicecii. Quarum commissionum annexarum insimul et certis sigillis sigillatarum tenor primo sequitur in hec verba :

« Andreas Bauduini, utriusque juris professor, vicarius in spiritualibus pro capitulo Lugdunensi, ipsius ecclesie sede vacante, reli-

1. 23 août.

giosis viris prioribus de Plateria, Predicatorum, gardiano Minorum et priori Carmelitarum ac fratri Raymundo ordinis Predicatorum Lugdunensium, magistro in theologia, salutem in Domino sempiternam. Accedentes ad nos personaliter venerabilis vir dominus Petrus de Laude, sacrista, et Jacobus de Faylo, canonicus et procurator capituli ecclesie Sancti Nicecii, nobis supplicaverunt attente quod, cum plura sanctorum corpora in predicta Sancti Nicecii ecclesia requiescant quorum meritis, prout apostolicarum litterarum et fidedignorum plurium habet assercio, quam plura miracula claruerunt, ex nostra permissione liceret dicta sanctorum corpora, servatis honore et sollempnitate solitis, facere relevari, ut apud eandem ecclesiam locis congruis posita devotione fidelium veneratione et laudibus debitis attollantur : Nos itaque sanctorum Dei honorem et gloriam augmentari quantum cum Deo possumus affectantes, eorum supplicationi, que per semet exauditionem meretur, duximus annuendum. Quia vero omni dubitatione submota et conscieneie scrupulo, circa factum hujusmodi, prout expedit et dictant sacri canones, volumus veritatem et solempnitatem debitas observari, discretioni vestre committimus per presentes quatinus ad predictam ecclesiam personaliter accedentes, scripturas et informaciones, quas circa hoc facere et ostendere voluerint, videatis; et si omnes in hoc simul et semel interesse nequiretis quatuor, tres aut duo vestrum dictum negocium, vocatis tabellionibus et fidedignis quos evocandos videritis, compleatis. Et nos committimus venerabili patri domino Hugoni, Tabariensi episcopo, quod ad relationem vestram quatuor, trium vel duorum vestrum, circa relevationem predictam faciat quod fuerit faciendum. In quorum testimonium presentibus litteris sigillum officialis una cum sigillo vicariatus nostri fecimus hiis apponi. Datum die jovis ante festum beati Laurentii[1] anno Domini M° CCC° octavo. »

Item tenor alterius commissionis sequitur et est talis :

« Venerabili patri domino Hugoni, Dei gratia Thabariensi episcopo, Andreas Bauduini, juris utriusque professor, vicarius in spiritualibus pro capitulo Lugdunensi, sede ipsius vacante, salutem et sinceram in Domino caritatem. Ex parte sacriste et canonicorum Sancti Nicecii Lugdunensis accepimus quod commissarii in commissione hic annexa contenti ad presens absentes sunt a civitate Lugdunensi, quare virtute ejusdem commissionis, propter commissariorum absentiam, procedere non possunt in facto in dicta commissione contento : nobis supplicantes dicti sacrista et capitulum quod

1. 8 août.

vobis vices nostras vellemus committere circa hoc, ita quod, vocatis quos evocandos videretis, procederetis in negocio supradicto. Nos vero vobis tenore presentium committimus quatinus, vocatis religiosis, discretis et bonis personis ac tabellionibus, prout expedire videritis et requirit facti qualitas, visis et habitis informationibus debitis, procedatis circa hoc ad consilium discreti et venerabilis viri domini Petri de Eschalone, officialis Lugdunensis. Datum cum appositione sigilli vicariatus nostri una cum sigillo officialis Lugdunensis quod precipimus hiis apponi, die jovis in octabis Assumptionis beate Marie[1] anno Domini M° CCC° octavo. »

Virtute siquidem dicte commissionis nobis facte ut supra, vocatis et assistentibus nobis religiosis viris fratre Jacobo, sacrista, et fratre Guillelmo de Luex, ordinis Predicatorum conventus Lugdunensis, fratre Dionisio, tenente locum gardiani. et fratre Bernardo de Clugniaco ordinis Minorum conventus Lugdunensis, priore Carmelitarum, et fratre Johanne de Mansiaco ejusdem ordinis conventus Lugdunensis, ac tabellionibus infrascriptis, ad ecclesiam Sancti Nicecii accessimus supradictam, et in presentia predictorum et plurium aliorum clericorum et laicorum fidedignorum, testium ad hoc vocatorum et rogatorum, invenimus retro altare majus dicte ecclesie quedam parva altaria juxta que erant in lapidibus marmoreis supra terram apparentibus quedam littere seu scripture antique; quas scripturas vidimus et eas pro majori parte transcribi fecimus per notarios infrascriptos et exemplificari diligenter, presentibus supradictis.

Et primo, in primo altari a parte meridionali, quod vocatur altare beati Nicecii et est in ejus honore dedicatum et consecratum, prout a servitoribus ipsius ecclesie est hactenus observatum, lapidem quendam marmoreum qui pro tumba Sancti Nicecii habebatur, in quo lapide erat scriptura comprehensa que sequitur :

Ecce Sacerdotis[2] *tenuit qui jura sacerdus*
Quo recubat tumulo nomine Nicecius
Urbs Lugdune tuum rexit per tempora clerum
Ecclesiamque Dei cordis amore colens
Quique sacerdotis factus[3] *bis proximus eris*[4]
Sanguine conjunctum[5] *culmine sede simul*
Vir bonus indultus cunctis famulisque benignus

1. 22 août.
2. Corr. *Sacerdotum*.
3. Ecrit *fctus*, corrigé *Sanctus*.
4. Ampliation, *Heris*, corrigé *hæres*.
5. Corrigé *conjunctus*.

. . . .[1] *verbere quisque suo*
Mansuetus, patiens, mittis venerabilis aptus
Pauperibus promptus simplicibusque pius
Psallere precipue[2] *normamque tenere canendi*
Primus et alterutrum tendere voce chorum
Noxia tenendi[3] *vitans discramini mundi*
Inque Dei solum vivere innit[4] *opus*
Sic vigilis atque[5] *sobrius sic castus et carus*[6] *ubique*
Quo nichil in clero dulcius esse potest
Causarum sperit strepitus vanosque furores
Et simplex mundo sed sapiens Domino
Jura potestatum verbi terrore cohercens
Jurgia despiciens suspiciensque Deum
Sic erecto simul[7] *mittis*[8] *pietate serenus*
Transiit innocuus regna superna tenet
Huc[9] *jam prima patet calcatis pores dimittis*[10]
Jam paradisi aquas[11] *possidet aptus opes.*

Obiit IIII *non. aprilis*.....[12] XXXIII° *post Justinum et indic. sexta.*

Principium vero legi ad plenum non potuit propter fracturam lapidis et antiquitatem scripture.

Item juxta quoddam aliud altare, vocatum altare sancti Sacerdotis, erat tumba sancti Sacerdotis, prout apparebat per litteras in quodam marmoreo lapide supraposito comprehensas, que sunt tales :

Nomine mente fide meritis pietate Sacerdus
Officio cultu precio corde gradu
Dogmate consilio sensu probitate vigore
Stemate censura religione cluens
Gaudia cunctorum rapiens lamenta relinquens
Areobus[13] *hic clausus laudibus ampla tenens*

1. Suppléé, *quam duro læsit.*
2. Corrigé *præcepit.*
3. Corrigé *temnendi.*
4. Corr. *novit.*
5. Supprimé par correction.
6. Corr. *carnis.*
7. Corr. *At simul erectus.*
8. Corr. *mitis.*
9. Corr. *Illic*, ou bien *Jam prima is patuit.*
10. Corr. *Fortis amicis;*
11. Corr. *paradisiacas.*
12. Ici un signe tachygraphique non expliqué, dont le fac-simile a été reproduit dans les recueils d'inscriptions.
13. Ampliation *archobus*; corr. *arcubus.*

Patriciumque[1] *decus erexit*[2] *culmine mor*[*um*]
Sic partes[3] *fasces forcia corda levant*
Magnum nanque bonum celesti munere prestat[4]
Corpora cum desini inclita gesta manent
Pignoris annixus lasceri[5] *huc sorte suprema*
Sanguine quos vita[6] *sumere jussit amor*
Cujus quanta viri mondo sapientia fulsit[7]
Venturi seculi[8] *gloria testis erit.*

Qui vixit in amore et timore Dei annis LXV. *Obiit* III *idus septembris post consoltum Justini viri clarissimi consilii indic. prima.*

Item subsequenter prope altare sancti Sacerdotis invenimus tumbam sancti Aureliani, prout in scriptura in lapide marmoreo superposito comprehensa apparebat, que est inter alia talis :

Orbis celsa gravi vexantur[9] *culmina lapsu*
Urbis cumina est[10] *flumina*[11] *clara ruunt*
Atque omnium[12] *dampna positarum morte patescunt*
Cum sibi sublata mestica[13] *dicta tenunt*[14]
Jeunna[15] *et jam plebis lamenta resultant*
Consoliti[16] *pastus dogmata sancta*[17] *docent*
Quo probat amissum populorum pectore planctum[18]
Heu decus heu nimium[19] *Aureliane tuum*
Pontifici claro fulcisci[20] *dogmate cultu*

1. Les éditions ont introduit la faute de quantité *paternum*.
2. Corr. *evexit.*
3. Ampl. *partas.*
4. Ampl. *perstat.*
5. Corr. *laceri.*
6. Corr. *vitam.*
7. Ampl. *fluxit.*
8. Corr. *secli.*
9. Corr. *versantur.*
10. Supprimé par correction.
11. Corr. *fulmina.*
12. Corr. *ovium.*
13. Corr. *mystica.*
14. Corr. *ferunt.*
15. Ampl. *gemma*; corr. *et geminæ genuina.*
16. Ampl. *Consulti*; corr. *cum soliti.*
17. Corr. *sacra.*
18. Corr. *planctu.*
19. Corr. *numen.*
20. Corr. *fulsisse.*

Cumque[1] Arelas digno munere leta fuit
Sed anima[2] sancta erectum consorcia[3] celi
Quas hinc[4] corporibus laxat abire Deus
Ergo omnes recte capiunt solamina[5] dempti
Quem mor.[6] meritis astra subisse poli
Non retinet[7] mondus artantis jura[8] sepulcri
Quem recipit summi dextera ampla Dei
Nec quoque[9] venturis morietur[10] nomine[11] seclis
Vivere quem semper inclita dogma docent
Precipit eu cursum[12] numerum quinquennia quinque
Et tribus abjectis metas volventibus annis
Deseruit fragilem terreni corporis usum
Hic senibus linquens primevo tempore formam
Illic suscipiens eterno judice vitam
Pollicitam plectens reddendis[13] premia Christi.
Quisquis solicitus luxtras[14] monumenta dolorum
Hic parilem sortem ingemis ipse tuam.

Et secuntur plures versus qui propter fracturam marmoris legi non possunt; et in margine tumuli est scriptura :

Obiit XVI° *kal. juliar. undecies post c. Justini indic.* XIIII.

Cui *obiit* concordat liber qui legitur ad primam. Et hic tumulus contiguus est altari et tumulo sancti Sacerdotis.

Item retro altare beati Rustici tumbam ejus invenimus, prout in versibus marmoreo lapide superscriptis continebatur; qui versus secuntur :

Cum tua, Rustece[15], recubent[16] hic menbra sacerdos,

1. Corr. *cum quo*.
2. Corr. *animas*.
3. Corr. *consortio*.
4. Ampl. *huc*.
5. Corr. *solatia*.
6. Corr. *norunt*.
7. Corr. *retimet*.
8. Ampl. et corr. *jure*.
9. Corr. *sua*.
10. Corr. *morientur*.
11. Corr. *nomina*.
12. Corr. *Heu rursus*.
13. Ampl. et corr. *reddentis*.
14. Corr. *sollicitus lustrans*.
15. Corr. *Rustice*.
16. Corr. *recumbunt*.

Fama peregrini ridet[1] *opus tumuli*
Actaque caruleis insultat vita latebris
Nigra superfusi nec timet antra soli
Astra foren animam, corpus natura recepit
Hoc quoque mors vellet non licuisse sibi
Denique pacato sociatur gloria celo
Et meriti[2] *palmam lux comitatur amans*
Mira igitur res est vani per devia[3] *mondi*
Quesitas celi promeruisse vias
Fastibus emeritis et summo functus honore
Eterni secum premia juris habet
Milite legiferum moderatus corde tribunal
Prebuit ingenio forcia tela duci
Lubrica sed curis hominum jam secla relinquens
Suscepit sacri serta ministerii...

Et sequntur alii versus qui legi non possunt propter fracturam marmoris. Et in margine tumuli est scriptum :

Obiit VII *kal. maias Abieno consule.*

Item in alio altari sequenti erat tumba beati Vivencioli, prout apparebat per versus superpositos in lapide marmoreo qui secuntur :

Vir potens meritis nosterque sacerdus in hoc jacet Vivenciolus tumulo vox organi preco verbi decus fratrum ecclesie et populis speculum fuit nullum linquens quem non officii gradum promoverit divinum tulitque de mondo...

Et quedam linea que legi non potest.

Lugduni inter sanctorum festa sit tibi et iste festus celeberrimusque dies. Probata duorum fratrum requiescunt corpora antestes summi pares meritis coheredesque Christi. Pastor bone omnium diadema episcoporum annue precibus nostris invocatusque memento.

Et in fine tumuli est scriptum :

IIII° *idus*[4] *Julii.*

Cui concordat kalendarius et liber prime.

Item in altari quodam subsequenti invenimus ut supra tumbam beati Prisci, prout per sequentes suppositas litteras marmoreo lapide apparebat, que sunt tales :

Qui nescit cujus hoc sit sublime sepulcrum

1. Corr. *meritis.*
2. Corr. *praeconia.*
3. Corr. *cernit.*
4. Corr. *kal.*

Et sequitur alius versus qui legi non potest, et post sequitur sic :

Hoc tumulata loco Prisci pia membra recumbunt
Qui retenit[1] merita[2] sidera cesa[3] suo
Progenie clarus felix generosus opinus
Mentis et arbitrio justiciaque potens
Indulxit[4] prudens mixto moderamine causis
Georgio[5] componens more sereniferi
Concomis et dignus regisque domesticus et sic
Promeruit summo mente placere Deo
Hinc sibi Lugdunum celsa sacerdotis ad usum[6]

Et secuntur plures versus alii qui legi bene non poterant.

Edibus ad celum terris migravit ab ymis
Junii[7] mensis cultus honore pio[8].

Item invenimus prope altare quoddam in honore beati Genesii dedicatum tumbam ipsius, sicut habet et habuit servitorum assertio ipsius ecclesie Sancti Nicecii supradicte ; supra quod tumulum nulla superscriptio habebatur.

Item invenimus in quodam capella que vocatur capella Sancti Cicarii[9], in eadem ecclesia, quoddam altare, et contiguam retro ipsum altare quandam tumbam, in cujus fronte precedente erat depicta quedam ymago ad similitudinem archiepiscopi mitram habentis ; circa quam ymaginem erat scriptum hoc nomen : *Sanctus Cicarius*[10].

Item invenimus in eadem ecclesia quoddam vas seu sepulturam quo loco servitorum ipsius ecclesie vulgi et populi, prout per famam comperimus et testimonium plurium dicentium sic audivimus et patres nostri narraverunt nobis, sepulturam beati Annemundi, nostri quondam archiepiscopi Lugdunensis, prout opinio veraciter asserebat, et quo loco a diurnis temporibus de longinquis et vicinis partibus ad sepulturam eandem in honore beati Annemundi multitudo populi confluebat, prout accepimus tam per nostram presentiam quam per assertionem plurimorum. Et supra

1. Corr. *retinet.*
2. Corr. *merito.*
3. Ampl. et corr. *celsa.*
4. Ampl. et corr. *indulsit.*
5. Corr. *jurgia.*
6. Vers omis dans les éditions.
7. Corr. *Junius et.*
8. Corr. *honoris habet.*
9. Ampl. *Sicarii.*
10. Ampl. *Sicarius.*

ipsam sepulturam invenimus scripturam quandam, que tam propter fracturam lapidum et consumtionem litterarum quam propter oppressionem assuetam inibi vigilantium legi non poterat; inter quam tamen scripturam invenimus et exinde extra fecimus litteras que sequntur : *Annem. nobilis qui claro.*

Quibus factis, nos volentes de et super premissis, prout requirebat, facti qualitas, certiora plenius de dictis scripturis eorum datis fieri fecimus examen et collationem ad dictorum sanctorum legendas et ad librum Bede seu librum ad primam legi solitum, habito ex alia parte et probatione kalendario. Preterea quia inter cetera, concordantibus premissis examinibus, omnibus unum nobis dubium videbatur super eo quod in libro predicto Bede, seu qui ad primam legitur, videbamus contineri predictorum sanctorum sepulturas esse Lugduni in ecclesia Apostolorum, de consilio predictorum nobis assidencium, ipsos tabelliones infrascriptos ad ecclesiam kathedralem cum scripturis per dictos sacristam et canonicos nobis ostensis misimus, visuros utrum liber qui ad primam in majori ecclesia legitur esset idem et similis ei quem nobis ostenderunt sacrista et canonici supradicti, et ad inquirendum utrum ecclesia Sancti Nicecii ecclesia Apostolorum habeatur. Qui tabelliones seu notarii certiorati super hoc tam per visionem scripturarum et librorum, quam per assertionem et testimonium decani et quorundam seniorum fidedignorum dicte majoris ecclesie, nobis retulerunt sic esse prout dicti sacrista et canonici demonstrarunt.

Quia vero aliquibus, prout accepimus, erat in dubium ubi corpus beati Anemondi requiesceret, licet plures famosi de civibus Lugdunensibus tunc nobiscum existentes assererent corpus dicti Sancti mente non dubia esse et requiescere in ecclesia Sancti Nicecii prope majus altare et in loco in quo populi ad dictum sanctum confluentis multitudo orare et stare consuerit, et nobis fidem facerent dicti sacrista et canonici quod ibi esset corpus beati Anemondi per quasdam litteras apostolicas sanas et integras cujus tenor sequitur in hec verba :

« Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis rectori et clericis ecclesie Sancti Nicecii Lugdunensis, salutem et apostolicam benedictionem. Licet is de cujus munere venit ut sibi a suis digne ac laudabiliter serviatur de habundancia pietatis sue que merita supplicum excedit et vota benefacientibus multo majora retribuat quam valeant promereri, nichilominus tamen desiderantes Domino reddere populum acceptabilem, fideles Christi ad complacendum ei quasi quibusdam illectivis muneribus, indulgentiis scilicet et remissionibus invitamus, ut exinde reddantur divine gratie

aptiores. Cum igitur in ecclesia vestra, que cathedralis et prima sedes extitit Lugdunensis, corpus beati Annemundi martiris Lugdunensis archiepiscopi requiescat, nos cupientes ut dicta ecclesia, ad quam ejusdem reverentià martiris morbum caducum patientium confluit multitudo, ubi nonnulli, sicut asseritur, ipsius meritis martiris munera recipiunt sanitatis, congruis honoribus frequentetur, omnibus vere penitentibus et confessis, qui ecclesiam ipsam in vigilia et festivitate dicti martyris annuatim venerabiliter visitarint, quadraginta dies de injuncta sibi penitentia misericorditer relaxamus. Datum Lugduni VIII idus aprilis, pontificatus nostri anno octavo[1]. »

Nichilominus nos, habito cum predictis nobis astantibus ac aliis burgensibus ibidem tunc existentibus consilio et tractatu, volentes juxta formam dicte commissionis super hoc nobis facte, omni ambiguitate submota, dictam sepulturam seu tumulum, prout dictum est, superscriptum per manus capellanorum et clericorum et aliquorum de dictis burgensibus fecimus diffodi et etiam apperiri, et accensis cereis et luminaribus, vestiti alba, stola et quadam capa sericea, accedentes ad tumulum cum qua decuit reverentia, corpus unum vestitum pontificalibus invenimus. Quod corpus ipsum beatum Anemondum indubitanter habuimus et habemus, et omnes qui nobiscum aderant illud idem; tunc cum exultatione et letitia Deo dantes gloriam et ei gratia agentes, cantando incepimus *Te Deum laudamus*, et campanas pulsari precepimus ecclesie supradicte.

De predictis autem omnibus et singulis, sic, prout dictum est, inquisitis, factis et visis, precepimus per ipsos infrascriptos notarios ad hec vocatos dari et fieri publicum instrumentum.

Actum Lugduni secundum dictum modum, presentibus videlicet una nobiscum quantum ad appertionem dicti tumuli Sancti Anemondi, ut supra, predictis religiosis et notariis subscriptis et hiis presbyteris donno Guillelmo Goyeti, donno Petro Burgarelli, donno Hugone Salvagii, donno Gauffrido, curato Sancti Georgii supra Coysant : et Cristoforo de Monte Berthoudo, Johanneto Rollandi, clericis, et Johanne de Foresio, Johanne Ogerii. Johanne Liatardi, Guillelmo de Charnay, domino Anselmo de Durchia, Guillelmo et Johanne de Durchia, fratribus, Jaquino de Villa Nova, campsore, Bartholomeo et Bernardo de Durchia, fratribus, Stephano de Durchia, Guicherdo de Plateria, Humberto de Cluniaco, Bartholomeo Mutonis, Johanne Cellerarii dicto Sant-Just, Raymondo Bone Vite et pluribus aliis testibus ad hec vocatis.

1. 6 avril 1251.

In cujus rei testimonium nos, dictus episcopus, huic presenti publico instrumento super predictis confecto sigillum nostrum diximus apponendum ad firmitatem omnium predictorum, una cum signis solitis ipsorum notariorum publicorum infrascriptorum. Datum anno, die, indictione et pontificatu predictis.

(*Locus signi.*) Ego vero Andreas de Kadrellis, clericus sacrosancte Romane ecclesie publicus auctoritate notarius, premissis omnibus sic factis ac dum fierent presens interfui, et cum aliis subscriptis eadem auctoritate publicis auctoritate notariis, predicta omnia vidi, et predictas commissiones et predictas litteras papales vidi, legi et tenui et huic presenti publico instrumento super eis confecto, in quo dicte littere superius sunt inserte, me subscripsi, et in eodem signum meum solitum una cum sigillo dicti domini episcopi et cum signis et subscriptionibus aliorum notariorum apposui, vocatus et rogatus, anno, die, indictione et pontificatu predictis.

(*Locus signi.*) Et ego Petrus Fillons de Montelupello, clericus, auctoritate apostolica publicus notarius, premissis omnibus sic factis ac dum fierent presens interfui et cum aliis subscriptis notariis eadem auctoritate publicis predicta omnia vidi, et predictas commissiones et predictas litteras papales vidi, legi et tenui, et huic presenti publico instrumento super eis confecto, in quo dicte littere superius sunt inserte, me subscripsi et in eodem signum meum solitum una cum sigillo dicti domini episcopi et cum signis et subscriptionibus aliorum notariorum apposui vocatus et rogatus anno, die, indictione et pontificatu predictis.

(*Locus signi.*) Et ego Symon de Bella Villa, clericus, sacrosancte Romane ecclesie auctoritate publicus notarius, premissis omnibus sic factus ac dum fierent presens interfui et cum aliis hic scryptis notariis eadem auctoritate publicis, predicta omnia vidi et predictos commissiones et predictas litteras papales vidi, legi et tenui, et huic presenti publico instrumento super eis confecto me subscripsi et in eodem signum meum solitum una cum sigillo dicti domini episcopi et cum signis et subscriptionibus aliorum notariorum apposui, vocatus et rogatus, anno, die, indictione et pontificatu predictis. Sy.

(*Locus signi.*) Et ego Stephanus Poysaz, clericus, auctoritate apostolica publicus notarius, premissis sic actis ac dum fierent presens interfui et cum aliis notariis infrascriptis predicta omnia vidi, et predictas commissiones et litteras papales legi et tenui, et presenti instrumento subscripsi una cum sigillo dicti domini episcopi et signis et subscriptionibus dictorum notariorum, hoc excepto quod in assertione et testimonio decani Lugdunensis et aliorum fide-



dignorum factis super inquisitione predicta coram dictis notariis non fui presens. Datum ut supra.

M. Quicherat offre ensuite, au nom de M. Lemière, associé correspondant à Saint-Brieuc, un mémoire récemment publié sous le titre de : *Deuxième étude sur les Celtes.* L'auteur se propose d'établir l'identité des Celtes et des Ligures, puis celle des Celtes et des Ibères. M. Quicherat, sans adopter les conclusions de M. Lemière, appelle l'attention de la Société sur un travail qui lui semble mériter d'être médité par tous ceux qui s'occupent de la révision des textes de l'antiquité relatifs aux Gaulois.

M. Demay termine la seconde lecture de son mémoire intitulé : *Le blason d'après les sceaux du moyen-âge.* La Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

M. de Guilhermy fait la communication suivante :

« La célébration du quatrième centenaire de la victoire de Morat remportée, le 20 juin 1476, par les Suisses sur l'armée du duc de Bourgogne, a rappelé récemment à l'attention publique les circonstances de cette journée si glorieuse pour les défenseurs de la liberté helvétique. Un obélisque remplace aujourd'hui la vieille chapelle qui servait d'ossuaire aux Bourguignons. Ce monument fut détruit, on le sait, par ordre du Directoire, dans les dernières années du XVIIIe siècle. Le général français, chargé de l'exécution, eut du moins la bonne pensée d'envoyer à Paris, comme un trophée, l'inscription placée sur la façade de la chapelle, et, ce qu'on ignore peut-être, c'est qu'elle existe encore parfaitement conservée dans un des dépôts de la Bibliothèque nationale. C'est une grande et belle plaque de bronze, décorée de rinceaux et de pilastres dans le style de la Renaissance. Maître Pierre de Berne l'a fondue et signée en 1564, près d'un siècle après la bataille. Le texte se divise en deux parties, l'une en prose latine, d'une remarquable énergie, l'autre en six vers d'ancien allemand, d'une interprétation difficile.

« Au bout de quatre siècles, nous ne conservons plus la moindre rancune de la défaite de nos compatriotes de Bourgogne, et nous réclamons une place honorable pour un précieux monument d'épigraphie dont nous devons la possession à la victoire[1]. »

Séance du 12 Juillet.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Almanach der k. bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1875, in-18.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXIII, 2e liv., in-8°.

Revue celtique, t. III, 1re liv., in-8°.

Bursian (Conrad). *Ueber der religiosen Charakter der griechischen Mythos*, in-4°.

Nicard (P.). *Sur les vases nommés par les Italiens* Laziali *ou* Preistorici, in-8°.

Correspondance.

M. de Chambrun de Rosemont, associé correspondant à Nice, adresse ses remerciements à la Compagnie à l'occasion de son élection.

M. Edouard Piette, juge de paix à Craonne (Aisne), présenté par MM. de Barthélemy et de Villefosse, demande à être admis au nombre des associés correspondants. Le Président désigne MM. Bertrand, Courajod et Longnon pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Longnon lit un mémoire intitulé : *Chantoceaux*,

1. M. Chabouillet, notre confrère, vient de mettre la dernière main à une étude consacrée à cette inscription (*Note de la Commission des Impressions*).

siège d'un évêché au VIe siècle. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Héron de Villefosse présente à la Société la petite plaque de bronze provenant des fouilles du Châtelet et portant l'inscription, *Deo Ouniorigi*, au sujet de laquelle M. Quicherat a fait une communication à la séance du 12 janvier dernier (voir p. 46). Cette petite inscription appartient au Musée du Louvre; elle y est entrée sous la Restauration, en 1825, avec la première collection du chevalier E. Durand dont elle faisait partie.

Dans la séance du 2 février (voir p. 74), M. Bordier a de nouveau entretenu la Société des fouilles faites au Châtelet à propos d'un mémoire manuscrit qui lui appartient, et a communiqué le fruit de ses recherches sur le sort des objets recueillis par Grignon. M. Héron de Villefosse demande à ajouter quelques renseignements à ceux qui ont été présentés par M. Bordier :

« En ce qui concerne le manuscrit, il est possible qu'il ait été remis à M. Bertin, ministre de Louis XV, mais alors il ne renfermait pas les dessins qui le terminent, à partir de la planche 161. Tous ces dessins, en effet, sont plus soignés que ceux qui les précèdent; ils ne font pas partie des croquis peu élégants de Grignon et je crois être en mesure de prouver qu'ils ont été faits après la mort de cet antiquaire sous la direction de l'abbé de Tersan.

« En les examinant on y remarque plusieurs notes au crayon qui en font soupçonner la destination et permettent d'affirmer qu'ils ont été exécutés en vue d'une publication.

« Ainsi, sur la planche 162, qui représente le célèbre Jupiter à la roue, on lit : « *Il faut ôter cet* ʓ *de cet endroit pour le reporter au dessous de Jupiter et au dessus de l'anneau* » — Sur la planche 176, on lit : « *couvrir cette crevasse; couvrir les crevasses le long du genou de la femme* », etc.

« Ces différentes notes indiquent les préoccupations d'un homme qui préparait ces planches pour la gravure. En effet, on en retrouve plusieurs dans le grand ouvrage de Grivaud de la Vincelle : *Arts et métiers des anciens repré-*

sentés par les monuments, 1819. Les planches 162 et 176 du manuscrit y portent les numéros 113 et 117 et les corrections projetées y ont été exécutées par le graveur : sur l'une l'ƺ a été changé de place, sur l'autre les crevasses sont plus accentuées. D'autres planches du même manuscrit ont été gravées dans l'ouvrage de Grivaud de la Vincelle. Voici les numéros de quelques unes de ces planches mis en regard des numéros des planches de Grivaud qui y correspondent.

Planches du MANUSCRIT DE M. BORDIER	*Planches des* ARTS ET MÉTIERS DES ANCIENS
161[1], 162	113
161[2]	81
163, 164	119
171	116
172	114
173	121
174	110
175	115
176	117
180	126
182	84
200	82

« Les dessins sont reproduits exactement ; mais dans l'agencement général des planches, on a introduit quelques modifications insignifiantes. Sur la planche 82 de Grivaud par exemple on a ajouté un petit bas-relief tiré de Maffei ; un autre a été également placé sur la planche 114... etc.

« Deux planches du manuscrit sont signées du nom : *Poisson;* ce sont les planches 180 et 182 ; la première porte de plus une date : *Poisson* del. 1788. Or, en 1788, on ne pouvait dessiner les objets trouvés au Châtelet que chez l'abbé de Tersan qui avait acheté le *Museum* de Grignon en 1784. On sait de plus que cet amateur s'était proposé de faire servir les antiquités du Châtelet de bases à un ouvrage sur les Arts et Métiers des Anciens et qu'il avait fait graver, dans ce but, plus de 100 planches, lorsque la mort vint le

surprendre le 11 mai 1819. Grivaud son ami publia l'ouvrage la même année en y ajoutant quelques dessins et un texte. Plusieurs gravures de cette grande publication portent en effet la date et le nom retrouvés sur la planche 180 du manuscrit : *Poisson delin. et sculp. 1788.* Une seule (la planche 110) porte la mention : *Poisson sc. 1788 :* le dessin n'avait donc pas été exécuté par le même artiste. Or, si on se reporte à la planche 174 du manuscrit qui correspond à cette planche 110, on voit qu'elle a été exécutée au lavis, tandis que toutes les planches de Poisson sont à la mine de plomb. Ces planches au lavis sont l'œuvre du fils de Grignon, fait qu'il est facile d'établir ; car les feuilles 174, 175, 176 du manuscrit, exécutées de cette façon, sont reproduites par Grivaud sous les numéros 110, 115 et 117 et elles sont signées dans la gravure : *Grignon fil. delineavit.*

« Ce que je viens de dire me paraît suffisant pour affirmer : 1° que les dessins qui accompagnent le manuscrit de Grignon sont, à partir de la planche 161, ceux que l'abbé de Tersan avait fait préparer pour sa publication[1] ; 2° que parmi ces dessins les uns sont l'œuvre de Poisson, les autres de Grignon le fils.

« M. de Tersan mourut le 11 mai 1819. Ce manuscrit ne figure pas dans le catalogue de sa bibliothèque ; il est certain qu'il le laissa à Grivaud de la Vincelle pour continuer son ouvrage. Ce dernier, après avoir fait paraître *les Arts et Métiers des Anciens*, fut lui-même enlevé par une douloureuse maladie, le 4 décembre 1819, au moment où il dirigeait la vente du cabinet de son ami. Tout ce qu'il avait recueilli fut dispersé et le manuscrit de Grignon est catalogué au nombre des dessins qui faisaient partie de sa collection :

1. Tous n'ont pas été reproduits par Grivaud dans les *Arts et Métiers des Anciens.* Ainsi le monument de plomb trouvé à Metz et représentant Rome tenant une Victoire, dessiné sur la feuille 178, a été gravé dans le *Recueil des Monuments antiques*, pl. XXX, n° 1 ; le Jupiter de Besançon (feuille 179) se trouve dans le même ouvrage, pl. II, n° 10. Tous deux ont appartenu à l'abbé de Tersan (*Catal.* n° 88 et 100); le premier venait de la collection d'Ennery.

« N° 258. — Dessins des antiquités découvertes pendant les années « 1772-1774, dans les fouilles de la ville du Châtelet, en Champagne. « Ces dessins sont accompagnés d'une dissertation de feu M. Grignon « sur les mêmes monuments [1]. »

« La vente eut lieu le 21 avril 1820 et les jours suivants; les adjudications furent faites par M. Gendron, commissaire-priseur, chez le successeur duquel on pourrait sans doute retrouver le nom de l'acquéreur.

« Quant aux objets provenant des fouilles, d'après les affirmations de Grivaud de la Vincelle ils passèrent tous entre les mains de M. l'abbé Campion de Tersan. Cependant on n'en reconnaît que quelques-uns dans le catalogue de la collection de cet amateur; les autres y sont sans doute inventoriés sous des dénominations trop vagues. Le Musée du Louvre possède aujourd'hui les plus intéressants monuments du Châtelet; ils y sont entrés en 1825 avec la collection du chevalier E. Durand. On en peut voir la liste dans le tableau ci-contre qui contient en même temps le relevé des pièces de même provenance décrites dans les catalogues Tersan et Grivaud.

« Je reviens à l'inscription, cause première de cette note : Elle a été publiée pour la première fois par Grignon en 1775, comme l'indique M. Quicherat, avec une distribution inexacte des lignes; en 1819, Grivaud de la Vincelle en a donné un très-bon fac-simile (*Arts et Métiers des Anciens*, rech. prélimin., p. 9, et pl. V, 1); en 1820, J.-J. Dubois l'a reproduite dans le catalogue de la coll. Grivaud (n° 183), mais avec une faute de lecture à la dernière ligne, EXVOTOD au lieu de EXVOTOP; enfin, en 1847, le comte de Clarac, qui en ignorait la provenance, la signale comme inédite et la publie en fac-simile (*Inscr. grecques et romaines du Musée Royal du Louvre*, pl. LIV, n° 806; voir aussi : *Musée de sculpt. antiq. et mod.* II, 2e partie, p. 975).

1. *Catalogue des antiquités égyptiennes, grecques, romaines et gauloises* qui composent la collection de feu M. Grivaud de la Vincelle, par L. J. J. Dubois. 1820.



MATIÈRE	CABINET DE L'ABBÉ CAMPION DE TERSAN[1].	CABINET DE GRIVAUD DE LA VINCELLE[2].	COLLECTION E. DURAND[3].	MUSÉE DU LOUVRE[4].
Pierre	77. Latone assise tenant un globe			
	78. Autel votif quadrangulaire; sur chaque face est en relief une divinité gauloise.			
Bronze	114. Victoire sur un globe.	. . . .	. . . .	C. L. 48
	116. Vénus pudique de style gaulois .	. . . .	4436	C. L. 161
	129. Figure héroïque avec son socle? .	. . . .	4276	C. L. 224
	187. Vase ayant un bec comme celui d'une lampe.			
	188. Autre qui a pu servir d'encrier.			
	197. Deux lampes à bec.			
	?	. . . .	4483	Soleil — C. L. 79
	?	. . . .	3790	Vénus — C. L. 162
	?	. . . .	?	Mercure — C. L. 217
	?	. . . .	4433	Hercule — C. L. 448
	?	. . . .	4505	Sanglier — C. L. 853
	?	. . . .	3175	Clef av. mufle de lion.
		87. Jupiter à la roue. .	4435	C. L. 14
		183. Insc. *Deo Ouniorigi*.	3151	C[te] de Clarac. *Inscr. du Louvre*, n° 806.
Fer	222. Grand nombre d'outils, d'ustensiles et autres objets.			?

1. *Catalogue des objets d'antiquité et de curiosité qui composaient le cabinet de feu M. l'abbé Campion de Tersan, ancien archidiacre de Lectoure* (par Grivaud de la Vincelle), Paris, 1819.
2. *Catalogue de Grivaud de la Vincelle*, cité plus haut.
3. Inventaire mss. de la première collection du chevalier E. Durand.
4. Les lettres C. L. désignent la *Notice des bronzes antiques du Louvre* par A. de Longpérier.

d'après L'ILLUSTRATION
(8 Mai 1875)



Nota. *Nous aurions voulu joindre au* Bulletin *pour la discussion dont la Jeanne d'Arc appartenant à M. Auvray a été l'objet une photographie du tableau, mais tous les essais photographiques n'ont réussi qu'a donner des épreuves sur lesquelles la figure de Jeanne était à peu près invisible. Nous en sommes donc réduits à n'offrir au lecteur que l'une des copies très imparfaites qui ont été publiées*

Heliog. Dujardin — *Imp. Lemercier et Cie*

« Ce n'est pas la seule inscription qu'aient fournie les fouilles du Châtelet. Le Musée possède également une petite figure de Mercure aptère en bronze, fixée sur une base carrée dont la face antérieure porte l'inscription MERCVRIVS, gravée, comme celle du dieu Ouniorix, en caractères formés de points. Elle a été découverte au Châtelet en 1773 (Grignon, *Second bulletin des fouilles du Châtelet en Champagne*, p. CXXI ; Grivaud, *Arts et Métiers des Anciens*, pl. LXXXI, n° 1 ; A. de Longpérier, *Notice des bronzes du Louvre*, n° 224).

« Je ne parle pas des autres inscriptions sans importance gravées sur des manches de patère, sur des bagues, sur des fragments de bas-relief, sur une auge en pierre, ni des 150 noms de potiers découverts au Châtelet. On les trouvera dans les Bulletins de Grignon et dans le grand ouvrage de Grivaud de la Vincelle.

« Une note de M. A. de Longpérier insérée dans le *Bulletin des Antiquaires* (1859, p. 81) constate que les dessins possédés par M. Bordier ont été communiqués à l'administration des Musées et ont permis au conservateur des Antiques de retrouver la provenance de plusieurs monuments. »

Il est donné lecture d'observations adressées par M. Hucher, associé correspondant au Mans, au sujet du tableau appartenant à M. Auvray, représentant Jeanne d'Arc :

« Il existe, je crois, deux arguments assez puissants à l'appui de la thèse soutenue par M. Quicherat dans la séance du 19 janvier dernier de la Société des Antiquaires de France. Cet éminent critique a négligé de les faire valoir; je n'examine pas le motif de son abstention, je crois cependant qu'ils ne sont pas de nature à déparer sa solide argumentation.

« A première vue, ne connaissant pas l'original et ne jugeant que d'après la reproduction chromolithographique de la belle édition donnée par M. Ambroise Didot, je partageais le scepticisme de M. Bordier, et, jusqu'à la discussion du 19 janvier, j'ai conçu des doutes sur l'authen-

ticité de ce tableau; mais aujourd'hui qu'aidé par les observations si judicieuses de M. Quicherat, j'ai creusé le sillon qu'il a ouvert, j'avoue que mes préventions sont tombées et que je crois à la réalité du tableau et à son exécution au xve siècle, avec l'intention de représenter Jeanne. Voici les deux motifs que l'examen de la question m'a suggérés.

« Il s'agit de l'écu de la Pucelle : il est *d'argent* et devrait être *d'azur;* on y a vu un commencement de preuve en faveur de l'idée que le tableau est l'œuvre d'un faussaire.

« M. Quicherat se contente de dire très-logiquement : Comment admettre qu'un faussaire aurait ignoré une chose qui est dans toutes les histoires de la Pucelle? — Je suis fondé à aller plus loin et à dire : non-seulement ce n'est pas une preuve de falsification, mais c'est un *criterium* à peu près certain d'authenticité; car, quel est le faussaire, plus ou moins artiste, qui aurait su qu'au xve siècle il était *assez souvent d'usage de peindre les armoiries sans émaux et seulement avec les métaux or ou argent?*

« Les artistes qui se livrent à des œuvres malsaines de falsification ne sont pas des savants; ils ignorent parfaitement ce détail de l'art iconographique de nos pères, et jamais ils n'auraient songé à amoindrir la force probante de la représentation en peignant un blason *métal sur métal.*

« C'est pourtant ce qui a eu lieu ici : la couronne et les deux fleurs de lys sont d'or et le champ est d'argent, à n'en pas douter, après les affirmations si positives de M. Quicherat.

« Nous avons dit qu'il était assez souvent d'usage au xve siècle de supprimer les émaux des blasons dans les représentations peintes. En effet, j'en trouve trois exemples dans des figures peintes de cardinal et d'évêques, dans les vitraux de la cathédrale du Mans et dans celles d'une abbesse du Pré, à l'église du Pré.

« On sait que vers 1430 ou 1440, précisément à l'époque où le tableau de M. Auvray put être peint, le transept septentrional de la cathédrale du Mans s'enrichit d'une

suite iconographique très-précieuse des ducs et duchesses d'Anjou, Louis Ier, Louis II, Marie de Bretagne, Yolande d'Aragon, Louis III ou le roi René, le Bâtard d'Anjou, etc. Quelques prélats y trouvèrent place : entr'autres le cardinal Filastre (1411-1428), Pierre de Savoisy (1385-1398).

« Or, les blasons de ces deux derniers personnages sont peints au bas de leurs figures avec absence d'émaux, tandis que les vêtements et les écus des ducs et des duchesses d'Anjou sont tout diaprés *d'azur*, *de gueules*, etc.

« Nous en avions été frappés à l'époque où nous avons édité notre ouvrage sur les *Vitraux de la cathédrale du Mans*, dans lequel toutes les représentations sont obtenues à l'aide de calques pris sur le verre même. Voici ce que nous avons dit à l'occasion de cette anomalie :

« Les armes (de Pierre de Savoisy) interprétées dans la « langue héraldique donnent *d'argent à trois chevrons de* « *sable*, c'est-à-dire qu'elles sont peintes avec *absence* « *d'émaux ;* il en sera de même dans le panneau suivant où « les armes du cardinal Filastre sont aussi peintes avec « absence d'émaux, et dans ce dernier cas le fait est « certain, puisque, si l'on voulait voir là de véritables armes « avec couleurs héraldiques, on aurait métal sur métal, « c'est-à-dire un non-sens héraldique, car l'on sait que les « armes de Jérusalem, qui étaient *à enquérir,* offraient « seules cette particularité. Donc, on peut et on doit « admettre que les armes de notre évêque sont comme « une *représentation modeste* de son véritable blason.

« En effet, le blason de Pierre de Savoisy portait, d'après Simplicien (VIII, 548), de *gueules à trois chevrons d'or,* à la *bordure engrelée d'azur*. Il en était de même pour le cardinal Filastre ; dans les vitraux du Mans ses armes sont *d'argent au massacre de cerf d'or à la bordure engrêlée de même*, ce qui serait, comme nous l'avons dit, un non-sens.

« Mentionnons de plus qu'une abbesse de l'abbaye du Pré, au Mans (Isabeau d'Hauteville), s'était fait peindre dans une vitre de cette église qui nous a passé sous les yeux pour être restaurée, avec un blason sans émaux, *d'argent au sautoir de sable*.



« Nous n'en finirions pas si nous devions passer en revue tous les faits rentrant dans cet ordre d'idées, que notre pratique des choses d'art du moyen-âge nous a révélé ; ce que nous venons de dire suffit, pensons-nous, à démontrer que le fond d'argent de l'écu de Jeanne avec les lys et la couronne d'or, non-seulement n'est pas une preuve de la fausseté de cette peinture, mais que ce fait en démontre au contraire l'authenticité, puisque le bon sens répugne à attribuer à des faussaires une connaissance aussi complète des pratiques d'art au moyen-âge.

« Une autre présomption d'authenticité que M. Quicherat nous saura surtout gré de citer, gît dans la forme particulière du périmètre, si je puis dire, de l'écu de Jeanne.

« M. Quicherat a ouvert, à propos du mot énigmatique *vis arya* de l'inscription placée sous les pieds de la Vierge, une perspective que mon observation va tendre à confirmer.

« Il a dit que peut-être ces mots sont bretons ; nous ajouterons à ce trait de lumière que, *pour sûr*, la forme de l'écu est bretonne et exclusivement bretonne au xv[e] siècle, comme on peut s'en assurer en examinant, dans l'ouvrage de Poey d'Avant, la forme des écus sur les monnaies des ducs de Bretagne, Jean IV, Jean V, François I[er], François II, de 1345 à 1481. Cet examen ne laisse aucun doute sur l'origine et sur la spécialité bretonne de cette forme d'écus, *qu'on ne rencontre sur les monnaies d'aucun autre baron féodal*.

« Ces deux observations m'ont paru assez décisives pour être soumises à la Compagnie.

« Dans tous les cas, elles présentent, croyons-nous, au cas précédent, un certain intérêt, puisqu'elles tendent à confirmer l'authenticité de la peinture représentant Jeanne d'Arc, et qu'elles touchent à ce que les antiquaires ont de plus sacré : la recherche naïve et incessante de la vérité. »

MM. Demay et de Montaiglon font des réserves sur la forme de l'écu, dit *targe*, exclusivement attribuée à la Bretagne par M. Hucher, de 1345 à 1481.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur *quatre pièces liturgiques composées à Metz, au IX[e] siècle*.

Séance du 19 Juillet.

Présidence de M. A. Bertrand, premier vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1876, n° 1, in-8°.
Journal des Savants, juin 1876, in-4°.
Ninth annual report of the trustees of the Peabody Museum of american archaeology and ethnology. Cambridge, 1876, in-8°.
Proceedings of the Society antiquaries of London, nov. 1875 à février 1876, in-8°.
Revue africaine, n° 116, mars-avril 1876. in-8°.
Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace, n° 4, in-4°.
Demay (G.). *Les sceaux du moyen-âge ; étude sur la collection des Archives nationales*, n° 2, in-4°.
Desnoyers (l'abbé). *Note sur une tête de Vénus trouvée à Bazoches-les-Hautes*, 1876, in-8°.
Jousset (le Dr). *Nogent-le-Rotrou, son hôpital*, 1876, in-8°.
Lemière (P.-L.). 2e *étude sur les Celtes et les Gaulois. Les Celtes*, 1er fascicule, in-8°.
Longpérier-Grimoard (le comte A. de). *Notice héraldique, sigillographique et numismatique sur les évêques de Meaux*, in-8°.
Nicaise (Aug.). *Les puits funéraires de Tours-sur-Marne*, in-8°.
Witte (J. de). *La dispute d'Athéné et de Posidon*, in-4°.

Correspondance.

La Compagnie apprend la mort de M. Eug. Morin, associé correspondant à Rennes, et unit ses regrets à ceux qui sont exprimés par le président.

Travaux.

Sur le rapport de la Commission des impressions, la Société vote la publication, dans ses mémoires, du travail de M. G. Demay, membre résidant, intitulé : *Le blason d'après des sceaux du moyen-âge*.

M. de Barthélemy, au nom de M. de Cessac, associé correspondant à Guéret (Creuse), présente un travail intitulé : *Monographie de l'oppidum du Puy-de-Gandy ; extrait relatif à sa muraille vitrifiée.* La Société décide qu'elle entendra une lecture de ce travail qui a été transmis le 28 mars dernier à la Commission de la Topographie des Gaules.

M. Demay présente une tapisserie brodée, d'origine allemande, appartenant à M. Odiot fils. Le sujet figure une allégorie de la puissance des femmes. Au centre de la composition on voit un magnifique lion, d'aspect héraldique ; huit femmes, dans le riche costume du temps de Charles IX, groupées autour du lion, le flattent et le domptent. Elles le ceignent d'une couronne ducale, le sellent et le brident. L'une d'elles peigne le bouquet de sa queue, tandis qu'une autre tient un miroir de toilette devant ses yeux. Neuf listels, diversement enroulés, encadrent cet ensemble et contiennent les neuf versets suivants, en dialecte allemand, qui expliquent l'action de chacun des personnages [1] :

1 Her lœw dŭ bist an sinen ganz
Berschlaifft den veg mit dinem schwantz
Damit man dich nit spurē sol
Wer haimlich bült der merkt es wol.

Seigneur lion, tu jouis de toutes les facultés,
Tu balayes le chemin avec ta queue.
Par ce moyen on ne découvre pas tes traces;
Celui qui aime en secret sait bien cela.

2 Her lœw wie wol dŭ zfurchtē bist
Noch satler dich der frowen list
Die mit ir lieb dich zwingen kā
Recht liebe wōt bii aim trovē man

Seigneur lion, bien que tu sois redoutable,
L'astuce des femmes te met pourtant la selle;
Celle qui peut te dompter par son amour,
On aime à lui rester fidèle.

1. La traduction littérale de ce texte est due à M. Dautzemberg.

3 Bwaltiger küng und güoster herr
Dein glich ist weder nach noch ferr
Dü ubertrifft all grotz ün clain
Darumb soltü gekrœnt sein.

Puissant roi et grand seigneur,
Ton pareil n'existe ni près ni loin,
Tu surpasses tous grands et petits,
C'est pourquoi tu dois être couronné.

4 Am leüw das aller kienest thier
Berümpt mit starck und adels zier
Uns frowen gint er gütz von hertzen
Mit den gutigeist güt schertzen.

Ce lion, l'animal le plus audacieux,
Renommé par sa force et orné de noblesse,
A nous femmes accorde en retour
De plaisanter de tout cœur avec le bon enfant.

5 O hübsch und starck dü spiegel sich
Wie frowen hand hat zeumen dich
Leids mit gedült thet diers ain man
Du wills dī dū werlt ungrā.

O joli et fort, vois dans ce miroir
Comme la main des femmes t'a mis le mors;
Tu le supportes avec patience. Si un homme te traitait ainsi
Tu le servirais très à contre-cœur.

6 Ja ob er ist thirannisch wild
Von frowen wirt er bald gestilt
Si stœren un das mül off risē
Er lat sin zōr un las nit bissē.

Bien qu'il soit tyrannique et sauvage,
Il est bientôt calmé par les femmes;
Elles le tracassent et lui ouvrent violemment la gueule,
Il abandonne sa colère et ne mord pas.

7 Kain man ward nie so hoch noch güt
Den nit bezwang der frowen mut
Den sich nach senem willem naigtt
Im fruntlich lieb und dīēst erzaigt.

Aucun homme n'a jamais été si grand et si bon
Que le caractère des femmes n'ait contraint,
Qui ne s'incline selon sa volonté,
Ne lui témoigne une grande amitié et ne la serve.

8 Jch las wol mit mir kurz wil han
Den frowen ze dienst was litt mir drā
Will ich so hab ichs bald verkert
Der ist ..... der frowen wert.

Je permets bien qu'on s'amuse de moi
Pour être agréable aux femmes. Que cela peut-il me faire ?
Si je voulais, j'aurais bientôt renversé cela.
Celui-là est..... bien digne des femmes.

9 O wol geziert wie man dier thut
So bisar kek und wol gemüt
Der solich gemüt an im thut han
Der mag mit frowē wol umgā.

O bien orné comme on le fait,
Le bizarre drôle et de bon caractère,
Celui qui peut avoir en soi de tels sentiments
Peut bien rester en compagnie des femmes.

M. Demay exprime le regret que ces versets ne permettent pas de deviner le plus important ; ce serait le nom du personnage historique caché ainsi sous la peau d'un lion.

M. Prost termine la première lecture de son mémoire sur *Des pièces liturgiques composées à Metz au* IXe *siècle*. La Société décide qu'on en entendra une seconde lecture.

M. Longnon fait la seconde lecture de sa dissertation intitulée : *Chantoceaux, siége d'un évêché au* VIe *siècle*. La Société renvoie ce travail à la Commission des impressions.

Le président annonce que la Compagnie prend ses vacances à dater de la présente séance jusqu'au premier mercredi d'octobre.

Séance du 6 Septembre.

Présidence de M. V. Guérin, deuxième vice-président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1876, in-8°.
Archiv für Oesterreichische Geschichte, LIII° vol., 2° partie ; LIII° vol., 1re et 2° part., in-8°.
Archives of science and transactions of the Orleans county society of natural history, t. I, oct. 1870, in-8°.
Beitraege zur kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen, 13. Jahr. Gratz, 1876, in-8°.
Buletino de la Sociedad geografica de Madrid, t. I, n° 1, juillet 1876, in-8°.
Bulletin d'archéologie chrétienne, 3° série, t. I, n° 1, in-4°.
— *de l'Académie impériale des Sciences de St-Pétersbourg*, t. XXI, f. 28 à 36 ; t. XXII, f. 1 à 20, in-4°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, juillet 1876, in-8°.
— *de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4° série, t. X, in-8°.
— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, n° 89, in-8°.
Berty (A.) et Tisserand (L.-M.). *Histoire générale de Paris, topographie ; région du bourg St-Germain*, 1876, in-4°.
Boucher de Molandon. *M. Fr. Maupré, archiviste du Loiret*, in-8°.
Chalon (R.). *Curiosités numismatiques*, 22° article, in-8°.
Coetlogon (le comte A. de). *Les Armoiries de la ville de Paris*, 1874-1875, 2 vol. in-4°.
Courajod (L.). *Un bas-relief de Mino da Fiesole*, in-8°.
— *Le pavage de l'église d'Orbais*, in-8°.
Delisle (L.). *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. II, in-4°.
Heuzey (L.). *Le Calendrier thessalien d'après une inscription trouvée à Armyrio*, in-8°.
Jebb (R.-C.). *An adress to the students of the Cambridge school of art delivered on friday evening, feb. 12, 1875*, in-8°.
King. *Stellas decem puellae*, in-8°.



Lecointre-Dupont (G.). *Note sur un reliquaire en forme de croix de l'ancienne église de Ste-Opportune de Poitiers*, in-8°.

Nicaise (Aug.). *Principales stations de l'âge de la pierre reconnues dans le département de la Marne*, in-8°.

Siméon (Rémi). *Grammaire de la langue Nàhuatl, ou mexicaine, de André de Olmos*, in-8°.

Terninck (A.). *Cimetière mérovingien près d'Arras*, in-8°.

Villefosse (Ant. Héron de). *Notice des monuments provenant de la Palestine et conservés au Musée du Louvre*, in-8°.

Correspondance.

M. Boutaric, membre résidant, demande à être admis au nombre des membres honoraires.

M. Jules Marion envoie sa démission de membre résidant.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), adresse à la Compagnie plusieurs photographies représentant : 1° Une petite gourde en terre rougeâtre, mais noire à la superficie, décorée d'un filet horizontal, trouvée à Villers-sur-Authier ; 2° Un objet en fer, provenant des tourbières de Mareuil, près Abbeville, pesant 185 grammes. 3° Une monnaie gauloise, en bronze, trouvée à Etaples. 4° Un vase funéraire, du moyen-âge, percé de trois trous sur les côtés et d'un trou au fond, pratiqués avant la cuisson. — M. Van Robais signale en outre une lame d'épée trouvée à Aumale, longue de 66 centimètres, large de 3 centimètres à la soie, portant de chaque côté de la lame *anno 1603*, le mot et la date séparés par la figure d'un dauphin.

Travaux.

M. Courajod annonce que la dalle en marbre noir, sur laquelle était posée la statue couchée de Jeanne de Bourgogne, duchesse de Bedford, oubliée depuis longtemps à Versailles, vient d'être rapprochée de la figure sculptée par Guillaume Vlenton, dans le Musée du Moyen-Age et de la Renaissance au Louvre.

La Société entend une seconde lecture du mémoire de

M. Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, sur la *Charte de la frairie de la Halle-Basse*. Ce travail est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Read présente un *ex-libris* d'un carme de Dijon, nommé Pierre Buffet. Autour des armoiries bien connues de l'ordre on lit : *Gaudia post fletum, crux tua, Christe, paret.*

Séance du 4 Octobre.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, n°s 449 à 451, in-8°.

— *de la Société pour la conservation des mon. hist. d'Alsace*, 2e série, t. IX, in-8°.

— *de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e et 3e trimestres de 1876, in-8°.

The Canadian Journal of science, literature and history, t. XIV, mars à déc. 1875, in-8°.

Congrès archéologique de France, t. XXXVII à XL, in-8°.

Documents inédits pour servir à l'histoire du Poitou ; tables, in-8°.

Sitzungsberichte der K. Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische classe, 1874 à 1875 ; 1876, t. I, n°s 1 et 2, in-8°.

Institut des provinces de France, juillet 1876, in-8°.

L'Investigateur, mai, juin 1876, in-8°.

Journal des Savants, juillet, août, sept. 1876, in-4°.

Travaux.

La parole est donnée à M. A. de Barthélemy pour soumettre à la Compagnie une explication du symbole de la *pomme* que tient quelquefois la Sainte-Vierge :

« Sur plusieurs monuments, la Vierge est représentée tenant une pomme. Dans le *Trésor de St-Maurice-d'Agaune*, notre confrère M. Ed. Aubert a signalé deux reliquaires,

la grande châsse de saint Maurice et la châsse de l'abbé Nantelme, sur lesquelles la Sainte-Vierge tient dans sa main une petite pomme en or. J'en ai inutilement cherché, dans des ouvrages spéciaux, l'explication qui est donnée par un fait signalé dans le diocèse de Verdun.

« D'après la tradition, la chapelle miraculeuse de Benoîte-Vaux, dépendant de l'abbaye de l'Etanche, possédait une statue de la Sainte-Vierge trouvée dans la forêt voisine. Cette statue se fait remarquer par la pomme que la Vierge tient de la main droite, alors que l'Enfant Jésus repose sur le bras gauche ; une inscription explique ainsi la présence du fruit qui n'est autre que la pomme offerte par Eve à Adam : *Laeva gerit natum, gestat tua dextra malum.*

« Depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours, nous retrouvons encore la pomme dans les représentations de la Sainte-Vierge ; mais elle est alors dans la gueule du serpent que celle-ci foule aux pieds.

« Pour les archéologues qui s'occupent sérieusement de symbolisme chrétien, la représentation de Satan, écrasé par Marie, sous la forme du serpent tenant le fruit défendu, est une image de l'Immaculée-Conception, croyance déjà admise dans les premiers siècles de l'Église, mais qui ne fut solennisée par une fête qu'à la fin du XIe siècle, d'après M. l'abbé Crosnier. Il est évident que la Vierge de Benoîte-Vaux, comme les statuettes des reliquaires de St-Maurice, représentent la même idée symbolique. La pomme est l'image du péché originel ; le dogme de l'Immaculée-Conception proclame que Marie, seule de tous les humains, n'a pas subi la tache du péché originel.

« Notons qu'il ne faut pas confondre la pomme de la Sainte-Vierge, ni celle que tient le serpent dans sa gueule, avec l'objet sphérique qui est quelquefois dans la main de l'Enfant Jésus. Le plus souvent cet objet n'est autre chose que le globe terrestre, facile à reconnaître. Mais ce peut aussi, dans certains cas, être une pomme si on se souvient de la légende du bienheureux Hermann-Joseph, religieux prémontré du XIIIe siècle ; ayant offert une pomme à la

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

Nota. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 pages du VI[e] volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES, PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1[re] série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.
2[e] série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.
3[e] série, 10 vol., avec planches. Paris, 1852-1868.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857 à 1869.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction au[illegible] tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

Nota. Ces divers ouvrages se vendent :
Au secrétariat de la Société ;
Et chez M. DUMOULIN, libraire de la Société, quai des Augustins, 13.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

4e TRIMESTRE 1876

PARIS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ
AU PALAIS DU LOUVRE
ET CHEZ
DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ
QUAI DES AUGUSTINS, 13

statue de l'Enfant Jésus porté dans les bras de sa mère, il vit cette main se fermer sur sa modeste offrande. »

M. Courajod fait la communication suivante au sujet d'une inscription inédite gravée sur l'épée dite *de Charlemagne*, conservée au Trésor de St-Denis :

« Les monuments les plus célèbres sont quelquefois ceux qui ont été le moins étudiés. Leur éclat éblouit la foule, leur haute valeur les fait soustraire au contact immédiat du public, et de ce qu'ils sont en vue depuis des siècles on se hâte trop vite de conclure qu'ils sont suffisamment appréciés et définitivement connus. Malheureusement il n'en est rien. Je citerai comme exemple les insignes du couronnement des rois de France. A leur égard nous ne semblons pas vouloir renoncer aux légendes toutes modernes[1] qui, sous prétexte de respecter de pieux souvenirs, ne servent qu'à embrouiller l'histoire de l'art et à faire sourire les étrangers de nos vaniteuses prétentions. Dans le domaine scientifique la tradition n'est respectable qu'à condition de pouvoir soutenir la discussion. L'Allemagne est aussi jalouse que nous pouvons l'être des reliques de Charlemagne. Elle a cependant introduit la critique dans les vitrines du trésor du Saint-Empire Romain[2]. Il est admis que la plupart des objets servant au couronnement des empereurs d'Autriche ne remontent pas au-delà de la domination normande en Sicile. Quand donc ce qui reste de l'ancien trésor de St-Denis sera-t-il discuté et apprécié dans une monographie sérieuse? En attendant, il est un fait à publier sans plus tarder.

« Quoique ma proposition puisse sembler surprenante, je crois que l'on peut encore découvrir, en 1876, quelque chose d'inconnu sur un monument aussi commenté, aussi souvent

1. Montfaucon, qui ne se montrait ni difficile, ni exigeant pour patronner toute tradition sérieuse, n'a pas voulu garantir de son autorité la provenance de l'épée de Charlemagne. Il s'exprime ainsi, à son sujet, dans le tome Ier, p. 277. pl. XXIV des *Monuments de la Monarchie française* : « L'épée qu'on appelle à St-Denis de Charlemagne. »

2. *Catalogue des collections du Trésor de la maison impériale et royale d'Autriche*. Vienne, 1873.

reproduit, aussi célébré que l'épée dite de Charlemagne. Cette épée, — dont le pommeau en forme de champignon n'est pas sans analogie avec l'épée dite de saint Maurice, du trésor de Vienne, — porte une inscription pleine d'intérêt pour son histoire, et cette inscription est encore inédite. Dans une des parties qui sont antérieures au XIIIe siècle, sur la garde, ou, pour mieux préciser, sous les deux quillons, on lit en lettres moitié capitales et moitié cursives :

II m̄[arcs] et DEMI et X estelli[n]s[1].

La lecture n'est pas plus difficile que le commentaire : cette mention a été inscrite dans la deuxième moitié du XIIIe siècle par un garde du trésor royal qui, pour n'être pas obligé à chaque nouvel inventaire de recommencer la pesée de l'or, a gravé, à l'aide d'une pointe, sur ce bel or si pur et si malléable, le poids exact du métal précieux. On retrouvera probablement la même évaluation dans les inventaires où *Joyeuse* peut avoir été décrite. »

M. A. Bertrand résume en ces termes les faits les plus importants qui ont été mis en lumière le mois dernier, au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Buda-Pest :

« La huitième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique s'est réunie à Buda-Pest au jour fixé, 4 septembre, et a duré dix jours. Elle était présidée par M. François de Pulzky, assisté de M. Florian Rœmer, abbé mitré, secrétaire général. La France était représentée au bureau dans le Conseil par votre confrère et M. le Dr Broca, vice-présidents; Cazalis de Fondouce, Chantre et de Baye, secrétaires, Hébert et Cotteau, membres du Conseil. La Hongrie a reçu le Congrès comme avaient fait précédemment le Danemark, la Suisse, l'Italie et la Belgique, avec la plus grande cordialité. Chacun a rapporté chez soi le meilleur souvenir de ce pays hospitalier. De nombreuses relations scientifiques s'y sont formées qui promettent d'être durables.

1. Le sterling est une division du marc.

« Le premier acte officiel du Congrès a été un triomphe pour la France. On avait proposé à Stockholm que la langue française cessât d'être la seule langue officielle de ces grandes assises scientifiques. Cette proposition a été repoussée à Buda-Pest à une grande majorité.

« Huit séances publiques ont été tenues. On a fait trois grandes excursions aussi agréables que fructueuses. Plusieurs questions ont été élucidées. Les faits les plus importants mis en lumière sont les suivants :

« 1° La Hongrie paraît, comme cela a déjà été constaté pour le Danemark et la Suède, n'avoir été habitée qu'à l'époque de la pierre polie. Nos haches diluviennes ou palæolithiques (types de St-Acheul et du Moustier) font défaut dans toutes les collections visitées par le Congrès.

« 2° Il paraît également certain que l'homme, aux époques primitives, n'y a point habité les cavernes. Dans toutes les cavernes où se rencontrent des traces de l'homme, se sont rencontrés également, et dans les mêmes conditions, des objets de métal ou tout au moins *de pierre polie. La Hongrie n'a donc point connu d'âge du renne*. Même dans les cavernes non habitées où gisent les restes de l'*ursus spelœus*, il n'y a point d'ossements de renne.

« 3° Les plus anciennes traces de l'homme vivant en société se montrent en Hongrie, dans des lacs ou des tourbières. Le caractère des objets recueillis indique la fin de la *pierre polie*. Ces antiques populations paraissent s'être établies de préférence dans les plaines marécageuses et y avoir connu la pratique des habitations lacustres et des villages sur pilotis dans des conditions qui rappellent, jusque dans les moindres détails, les *terramares* italiennes de l'Émilie. L'usage de ces pilottages ou *palafittes* s'est perpétué sur les rives du Danube jusqu'à l'époque du fer. Il est difficile de ne pas penser que des populations, ayant entre elles les plus grands rapports, occupaient alors la vallée du Danube, de la Save et une partie de la haute Italie. Nous savons, par le témoignage des historiens anciens les plus autorisés, qu'en Colchide et en Pæonie existaient

des mœurs semblables. Les Pæoniens étaient des Pélasges comme les habitants primitifs de la haute Italie. Il y a là des rapprochements excessivement curieux.

« 4° Le bronze hongrois a un caractère *sui generis* incontestable. Armes, ornements, ustensiles, bien que dérivant pour la forme et la composition du métal des types communs aux diverses contrées de l'Europe, se distinguent nettement des armes et ustensiles du Nord et de l'Ouest. Il y a eu évidemment, ainsi que l'a très-bien dit M. Worsaae, à la suite de l'introduction des métaux en Occident, formation d'un certain nombre de provinces industrielles du bronze, distinctes les unes des autres. Ajoutons que le développement de ces centres divers n'a point été synchronique. Ces développements locaux semblent même avoir commencé dans chaque province à des dates sensiblement différentes, et avoir pris fin à des dates également éloignées les unes des autres. Chez certaines tribus ou nations, par exemple, la période de développement du bronze a été très-longue. Elle a été, au contraire, très-courte chez d'autres. Le fer, chez ces dernières, a de très-bonne heure remplacé le bronze pour la majeure partie, au moins, des ustensiles et des armes. Mais les objets de bronze ne disparaissaient pas pour cela complètement des contrées où pénétrait le fer. Le bronze subissait seulement, dans ses formes et dans la manière de le travailler et de l'orner, une transformation en rapport avec l'état social nouveau auquel la connaissance et l'usage commun du fer donnait naissance. C'est ainsi que de très-bonne heure le commerce a pu transporter des pays *méridionaux,* pays du fer, dans les pays du bronze, des objets ou armes de bronze de *l'âge du fer*, tandis que les types immobiles du bronze des pays du Nord descendaient dans le Sud et se mêlaient aux formes nouvelles. Ces observations expliquent la difficulté de bien préciser les types de l'âge de bronze pur et les divergences d'opinion sur la durée de *l'âge de bronze* dans les pays occidentaux. M. Worsaae a essayé de faire pour le Danemark ce travail de départ des objets indigènes et des objets importés. Vingt-cinq planches que j'ai fait photographier et que je

statue de l'Enfant Jésus porté dans les bras de sa mère, il vit cette main se fermer sur sa modeste offrande. »

M. Courajod fait la communication suivante au sujet d'une inscription inédite gravée sur l'épée dite *de Charlemagne*, conservée au Trésor de St-Denis :

« Les monuments les plus célèbres sont quelquefois ceux qui ont été le moins étudiés. Leur éclat éblouit la foule, leur haute valeur les fait soustraire au contact immédiat du public, et de ce qu'ils sont en vue depuis des siècles on se hâte trop vite de conclure qu'ils sont suffisamment appréciés et définitivement connus. Malheureusement il n'en est rien. Je citerai comme exemple les insignes du couronnement des rois de France. A leur égard nous ne semblons pas vouloir renoncer aux légendes toutes modernes[1] qui, sous prétexte de respecter de pieux souvenirs, ne servent qu'à embrouiller l'histoire de l'art et à faire sourire les étrangers de nos vaniteuses prétentions. Dans le domaine scientifique la tradition n'est respectable qu'à condition de pouvoir soutenir la discussion. L'Allemagne est aussi jalouse que nous pouvons l'être des reliques de Charlemagne. Elle a cependant introduit la critique dans les vitrines du trésor du Saint-Empire Romain[2]. Il est admis que la plupart des objets servant au couronnement des empereurs d'Autriche ne remontent pas au-delà de la domination normande en Sicile. Quand donc ce qui reste de l'ancien trésor de St-Denis sera-t-il discuté et apprécié dans une monographie sérieuse? En attendant, il est un fait à publier sans plus tarder.

« Quoique ma proposition puisse sembler surprenante, je crois que l'on peut encore découvrir, en 1876, quelque chose d'inconnu sur un monument aussi commenté, aussi souvent

1. Montfaucon, qui ne se montrait ni difficile, ni exigeant pour patronner toute tradition sérieuse, n'a pas voulu garantir de son autorité la provenance de l'épée de Charlemagne. Il s'exprime ainsi, à son sujet, dans le tome Ier, p. 277. pl. XXIV des *Monuments de la Monarchie française* : « L'épée qu'on appelle à St-Denis de Charlemagne. »

2. *Catalogue des collections du Trésor de la maison impériale et royale d'Autriche*. Vienne, 1873.

tions publiques et particulières. Partout, sur ce parcours, j'ai rencontré des armes, des bijoux, des ustensiles que nous sommes habitués à considérer comme exclusivement gaulois. Epées, fers de lance, torques, fibules, umbo de boucliers, roues et autres détails du char de guerre sont, comme en Hongrie, identiques à nos roues, boucliers, fibules, torques, fers de lance et épées gauloises de l'est de la France. J'ai l'honneur de faire passer sous vos yeux une planche représentant, malheureusement d'une façon bien défectueuse, une tombe découverte à *Zizkove*, en Bohême. La vue seule des objets recueillis dans cette tombe, qui ne représente pas un fait isolé, vous prouvera l'exactitude de mes assertions. Sept monnaies gauloises trouvées près du squelette ne permettent d'ailleurs aucun doute sur la nationalité du guerrier enseveli à Zizkove. Une épée en fer, perdue aujourd'hui, gisait au côté du mort.

« Il devient de plus en plus évident pour moi que la *Gaule primitive*, *Gallia* ou *Galatia*, comme plus tard la France des Francs, était assise à cheval sur le Rhin, s'étendant à droite jusqu'à Prague et Carnunum (Gran), au-dessous du Mein, à gauche jusqu'à Épernay, Sens, Bourges, Semur et Lyon. Archéologiquement parlant, au début de notre premier âge du fer, nous sommes beaucoup plus en *Gaule* à Prague, Nuremberg, Stuttgart, Munich, Landshut, Halstatt et même *Gran*, qu'à Bordeaux, Limoges, Poitiers, Nantes et Rennes. On peut chercher l'explication de ce fait, on ne peut guère le nier. Le texte de Sempronius Asellio, cité par M. d'Arbois de Jubainville, et qui, 113 ans avant J.-C., plaçait Noreia (Neumark près Gratz) en Gaule, exprime donc une vérité incontestable. J'ajouterai que je suis également de plus en plus convaincu que c'est avec la Gaule de l'Est, la Gaule de la rive droite du Rhin, que l'Italie-Supérieure a été primitivement en rapports suivis soit de commerce, soit de guerre. »

Séance du 11 Octobre.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Mémoires de l'Académie du Gard, 1874, in-8°.
— *de l'Académie nationale de Caen*, 1876, in-8°.
— *de l'Académie Stanislas*, 4° série, t. VIII, in-8°.
— *de la Société académique de l'Oise*, t. IX, 2° partie, in-8°.
— *de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXIII, 2° partie, in-8°.
— *de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, t. XVII et XVIII, in-8°.
Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. XXIV heft. 1876, in-8°.
Proceedings of the american philosophical Society held at Philadelphia, t. XIV, in-8°.
— *of the Society of antiquaries of London*, janvier à juin 1875, in-8°.
— *of the Society of antiquaries of Scotland*, t. X, 2° partie ; t. XI, 1re partie, in-4°.
Revue africaine, mai et juin 1876, in-8°.
Société archéologique de Bordeaux, t. II, 4° fasc., in-8°.

Travaux.

M. Al. Bertrand dépose sur le bureau le dessin d'une mosaïque jadis découverte à Autun, qui représente Bellérophon. Cette mosaïque a appartenu lors de son exhumation à M. Jovet, zélé collectionneur autunois ; à sa mort, ce monument fut enlevé pour être vendu. Après plusieurs voyages en Angleterre et sur le continent, la mosaïque d'Autun fut acquise par le Gouvernement, puis déposée au Musée de St-Germain. M. Bertrand soumet à la Société un projet pour placer ce magnifique monument dans une des salles de l'établissement confié à sa direction.

M. Saglio annonce l'ouverture, au Musée du Louvre, de nouvelles salles contenant des œuvres intéressantes de sculpture de la Renaissance; il invite ses confrères à les visiter.

M. Kerviler, ingénieur chargé de la direction des travaux du port de St-Nazaire (Loire-Inférieure), signale à la Société les premiers résultats des fouilles faites dans la vasière de St-Nazaire, jusqu'à sept mètres au-dessous du niveau actuel. L'étude des coupes exécutées avec soin lui permet de placer entre le ve et le xe siècle avant l'ère chrétienne l'existence, sur cette partie du littoral armoricain, de populations qui se servaient de la pierre polie et du bronze.

Séance du 18 Octobre.

Présidence de M. Al. Bertrand, premier vice-président.

Ouvrages offerts :

Bulletin du Bouquiniste, n° 452, in-8°.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, fév. à avril 1876, in-8°.

Revue belge de numismatique, XXXII° année, 4° livr., in-8°.

Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, n° 5, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, LII° vol., n°° 3 et 4; LVIII° vol., n°° 3 et 4, in-8°.

Bertrand (Alex.). *Archéologie celtique et gauloise*, 1876, in-8°.

Correspondance.

M. Lecoy de la Marche renouvelle sa demande comme candidat à l'une des places de membres résidants vacantes en ce moment.

M. le comte de Marsy, associé correspondant à Compiègne, signale une affique en bronze faisant partie de la collection de M. Comont, curé de St-Pierre-le-Viger, près de Dieppe; ce petit monument présente une légende analogue à celle qui est gravée sur une des affiques publiées récemment par M. Bordier dans les Mémoires de la Société.

Travaux.

M. Al. Bertrand communique une nouvelle note de M. Kerviler au sujet des travaux du second bassin de St-Nazaire. La Société entend avec un vif intérêt l'historique de l'anse de Penhouët où l'on creuse le bassin. La description des objets, armes et instruments, que l'on y a trouvés et qui se rapprochent beaucoup de ceux des cités lacustres de la Suisse, permet de supposer, avec quelque vraisemblance, que l'on est ici en présence d'un port maritime de la plus haute antiquité. M. Bertrand annonce qu'il va se rendre à St-Nazaire, à l'effet d'étudier cette importante découverte dont il ne manquera pas d'entretenir de nouveau la Compagnie.

M. Perrot présente une statuette de Pâris, en bronze, trouvée à Nicomédie (Ismidt), dans le cours de travaux exécutés pour la construction d'un arsenal.

Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire des Sociétés savantes de France et des Congrès scientifiques, IVe série, 6e vol., in-8°.

Bulletin du Bouquiniste, n° 453, in-8°.

— *trimestriel de l'Institut des provinces*, n° 4, oct. 1876, in-8°.

Journal des Savants, oct. 1876, in-4°.

AUBERTIN (Ch.). *Notice sur la chapelle des chevaliers du Temple, à Beaune*, in-8°.

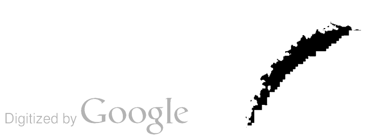
BAYE (JOSEPH DE). *Carreaux émaillés de la Champagne*, in-8°.

— *Mémoire sur la nécropole franque de Oyes*, in-8°.

BRAQUEHAYE (CH.). *Objets en terre cuite trouvés dans l'Adour à Dax (Landes)*, in-8°.

JOUSSET (le docteur). *Corbon-le-Vieux*, in-8°.

JULLIOT (G.). *La Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, de Geoffroy de Courlon; texte et traduction*, in-8°.



Lewis (M.-A.). *Remarks of a bronze statuette found at Earith.* in-8°.

Mathon. *Notice sur le pilori de Beauvais*, in-8°.

Mazard (H.-A.). *Exposition rétrospective de Reims*, in-8°.

Moisy (Henri). *Noms de famille normands étudiés dans leurs rapports avec la vieille langue*, in-8°.

Correspondance.

M. Pocard-Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux ; ses présentateurs sont MM. de Saulcy et de Barthélemy. Le président désigne MM. Bertrand, Guillaume et Longnon pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

Travaux.

M. Bertrand lit un rapport au nom de la commission chargée de formuler des conclusions sur la candidature de M. Ed. Piette, juge de paix à Craonne (Aisne). On passe au scrutin, et M. Piette ayant obtenu la majorité exigée par le réglement, le président, conformément aux conclusions de la commission, le proclame associé correspondant national.

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger, lit une notice sur les fouilles faites à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne), de 1868 à 1876. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Alex. Bertrand rend compte de la visite qu'il vient de faire aux fouilles du bassin de Saint-Nazaire et présente les principaux objets qui y ont été recueillis, entre autres une épée ainsi qu'un poignard en bronze, et une hache en pierre avec son emmanchure en corne de cerf. Il annonce qu'il attend de nouveaux renseignements pour compléter cette communication.

M. Prost commence la seconde lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IXe *siècle.*

Séance du 15 Novembre.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin d'archéologie chrétienne (édition française), IIIe série, 1re année, n° 2, in-8°.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, 1874-1875, in-8°.

— *de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, IIe série, t. XIV, in-8°.

Revue de l'art chrétien, t. XX, in-8°.

Tables générales des bulletins de la Société archéologique du Limousin, t. I à XXII, in-8°.

Marsy (le comte A. de). *Saint-Quentin à la fin du* XVIIIe *siècle*, in-8°.

Mougins de Roquefort-Gazan (A.). *Inscription grecque trouvée à Antibes en* 1866, in-8°.

Travaux.

M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne (Oise), rappelle qu'à la séance du 2 février dernier il a communiqué à la Société un traité original passé entre la ville de Cologne et ses métiers en 1396, document qu'il avait été chargé par la famille de notre regretté confrère, M. F. Le Proux, d'offrir en son nom à l'École des chartes. M. Demay, qui a eu l'obligeance d'analyser ce document et d'en étudier les sceaux, en a signalé (p. 64 du *Bulletin*) un second exemplaire à la Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. M. de Marsy vient aujourd'hui en indiquer un troisième qu'il a eu dernièrement l'occasion de voir au British Museum où il est exposé parmi les *Historial deeds and papyri*, et décrit en ces termes sous le n° 5 de cette série (p. 39, éd. de 1873 du « Guide to the autographe Letters, » etc.).

N° 5. — Original act, constituting a municipal council for the city of Cologne, and having appended the seals of the various Guilds. Dated 14th sept. 1396. Presented by Octavius Morgan, esq. M. P. in 1858.

M. G. Julliot, associé correspondant à Sens (Yonne), signale à la Compagnie une importante découverte archéologique faite dans l'enceinte même des murs romains de Sens, non loin de la porte *Formau*, près de laquelle arrivait un aqueduc antique. Tout récemment on a mis à découvert une magnifique mosaïque polychrôme, dont les dimensions totales ne peuvent encore être indiquées; mais voici la description et les dimensions de la partie qui a vu le jour.

« Sur un fond blanc rectangulaire qui présente 3 m. 30 de large sur 1 m. 55 de longueur, s'élève un vase gracieux, reposant sur un piédestal, dans lequel sont élégamment disposés des rameaux de feuillages. Deux cerfs affrontés broutent des feuilles qu'ils ont détachées de ces rameaux, et derrière eux se dessinent des arbres dont la cime meuble le fond. Un seul de ces animaux, celui de gauche, a été entièrement découvert, mais on aperçoit les jambes de celui de droite et le tronc de l'arbre.

« Ce sujet est encadré dans une triple bordure d'un effet splendide. La première est une guirlande de feuilles disposées trois par trois, alternativement vertes et roses, se dessinant sur un fond jaune. La largeur de cette bordure est de 0^m 21. Aux quatre angles, et aux quatre milieux des côtés, elle est interrompue par des quatre-feuilles inscrits dans des cercles.

« La seconde, placée en dehors de celle-ci, est large de 0^m 50. Elle présente, sur un fond blanc, des rinceaux de pampres et de raisins de couleur jaune et verte avec des oiseaux aux plumages variés.

« La troisième, qui enveloppe les deux premières, n'a que 0^m 30 de largeur ; elle offre l'aspect d'une grecque noire sur fond jaune, avec petits fleurons rouges et noirs. Seulement la ligne sinueuse est arrondie au lieu d'être anguleuse.

« Enfin, en dehors de ces bordures, une torsade formée de trois lignes noire, rouge et jaune, se contourne autour de médaillons et de caissons carrés de manière à former un compartiment qui pourra être aussi grand que la partie découverte.

« Cette trouvaille a été faite dans le jardin d'une maison appartenant à M. Adrien Hardy, par des ouvriers qui creusaient un puisard, et qui ont été arrêtés par ce pavage à 1^{m} 60 au-dessous du sol. »

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Pol Nicard demande à la Société d'intervenir auprès de M. le ministre de l'Instruction publique pour obtenir que les monuments épigraphiques et les fragments de sculpture et d'architecture, provenant de l'ancien Musée des monuments français et réunis dans les magasins de Saint-Denis, soient sauvés de la ruine dont ils sont menacés, et recueillis soit au Louvre, soit aux Musées de Cluny et de Carnavalet.

La Société adhère à cette proposition, et décide qu'une commission composée de MM. de Guilhermy, de Barthélemy et Chabouillet sera chargée de dresser un inventaire sommaire des objets recueillis à Saint-Denis. Cet état sera joint à la lettre que le président aura à adresser au ministre au nom de la Compagnie.

M. Nicard, dans la même lettre, résume en ces termes les découvertes et les travaux archéologiques faits en Suisse pendant l'année 1876, et annonce la découverte de monnaies romaines auprès d'Arc-en-Barrois (Haute-Marne) :

« En Suisse, les fouilles n'ont rien produit cette année ; la seule découverte un peu importante consiste en peintures murales découvertes dans un édifice religieux de Coire, dans lesquelles on a voulu reconnaître la main d'Holbein, sans doute parce que ces peintures représentent une danse macabre, mais, en réalité, ces fresques, très-médiocres en elles-mêmes, ne peuvent être attribuées à ce grand peintre.

« Vous savez ou vous saurez qu'un faussaire maladroit, dont j'ignore le nom, a gravé sur quelques objets découverts à Thayngen, dans la fameuse grotte de Kesserloch, canton de Schaffouse, quelques animaux, un ours notamment, et que cette fourberie a trompé les auteurs de la dissertation qui accompagne les planches sur lesquelles se trouvent figurés les objets trouvés dans la même grotte ; cette supercherie a

été constatée dernièrement dans une publication allemande. Il serait bon de la signaler à ceux de nos confrères qui n'en auraient pas eu connaissance.

« Notre excellent correspondant F. Keller, avec lequel j'entretiens depuis de longues années d'excellentes et fructueuses relations, m'a remis pour être offert à notre Société le septième rapport publié par la Société des Antiquaires de Zurich sur les établissements lacustres. Ce rapport, accompagné de nombreuses planches (elles sont au nombre de 24), renferme le résultat des recherches exécutées dans les lacs de la Suisse occidentale depuis l'année 1866, et décrites par MM. Forel, de Fellenberg, avec le concours des docteurs Rütimeyer, Uhlmann et Stùder; elles étaient en partie connues ; mais de leur ensemble, et de la manière dont elles se trouvent présentées naît un intérêt assez puissant, surtout sous certains rapports. Les objets trouvés dans les lacs de Bienne, de Morat et de Neufchâtel, ont été fabriqués avec des matières très-diverses, telles que l'ambre, l'argile, le bronze, le bois, le cuivre rouge, le fer, le grès, le silex, la terre cuite ou durcie, les os, les dents et les défenses d'animaux, et sont aussi diversifiés de formes que les usages auxquels ils étaient destinés diffèrent entre eux ; ce sont des harpons, des manches, des scies, des poinçons, des étuis, des aiguilles, des marteaux, des cuillères, des pointes de flèche, des mors de cheval. des poignées, des ornements de corne, des haches, des perles, des épées, des poignards, des couteaux, de prétendus ciseaux, des gouges, des agrafes, des fibules, des faucilles, des épingles, des bracelets, des umbos de bouclier, des anneaux, des vases de différentes formes, des jouets d'enfants, etc., etc., et en outre un assez grand nombre d'objets dont nous ne pouvons plus déterminer aujourd'hui l'usage, pas plus que nous ne pouvons savoir même approximativement l'âge reculé où ces produits de l'industrie humaine ont été fabriqués, ou à quelles populations ils ont appartenu, quoique maintenant nous puissions affirmer que ces populations habitaient tout à la fois la terre ferme et les eaux des lacs de l'Helvétie.

« Ce dernier fait est tellement démontré aujourd'hui que

je ne crois pas utile de donner de nouvelles preuves à l'appui. Seulement je dirai que la présence de haches en jade et en néphrite dans les eaux du lac de Bienne, matières qui toutes les deux sont jusqu'à présent regardées comme originaires de la Sibérie et de la Chine, au milieu d'instruments façonnés avec des pierres indigènes, est bien difficile à expliquer. Comment, en effet, ces haches sont-elles parvenues en Suisse? Les relations commerciales, à des époques aussi reculées et aussi incertaines entre ce pays et l'Orient, semblent bien hypothétiques. Faut-il admettre l'immigration des peuples qui s'en servaient et pour lesquels elles n'avaient sans doute rien de précieux, puisqu'en Orient ces matières ne sont pas aussi rares que chez nous?

« L'emploi du bronze et du fer simultanément n'est pas douteux. On a trouvé en effet, dans diverses stations des lacs occidentaux de la Suisse, des mors en bronze et en fer, des faucilles en très-grande quantité fabriquées à l'aide de ces deux métaux; et quelquefois même, le fer se trouve élégamment incrusté dans le bronze.

« Mais, à mon sens, ce qui mérite de fixer notre attention avant tout, c'est la présence des moules qui ont servi à fabriquer une partie des instruments en bronze découverts en même temps. Trop longtemps, en effet, on avait voulu admettre que tous les objets en bronze recueillis soit dans les tombeaux, soit dans les pilotis des lacs suisses avaient été importés de l'étranger. Or, à Mœringen notamment, station lacustre depuis très-longtemps connue et exploitée, on a mis au jour des moules en grès et en argile destinés soit à être brisés après l'opération de la fonte terminée, soit à être conservés, puisqu'ils étaient formés de plusieurs parties qu'on diminuait ou qu'on séparait à volonté ; ces moules avaient servi à fabriquer des couteaux, des haches, des faucilles, des épingles, des coutres de charrue. Je m'arrête ici pour ne pas devenir fastidieux. Il y aurait sans doute bien d'autres inductions à tirer de l'étude de tous ces objets réunis presqu'au même endroit, et qui par leur diversité, souvent par leur élégance, témoignent hautement de l'in-

dustrie humaine, favorisée sans doute par des circonstances particulières.

« Je termine en signalant à la Société une trouvaille de quelques monnaies romaines dès bas temps faite il y a quelques jours en captant à une demi-lieue d'Arc-en-Barrois, à Monterot, une source précieuse dont les eaux doivent être amenées dans cette ville et servir à alimenter les fontaines publiques. On m'a dit qu'on avait découvert précédemment un tuyau en plomb avec l'inscription *Marcellinus Fec*, dans une habitation du village de Monterot, où sans doute il servait à conduire les eaux de la même source dans quelque villa. Comme Langres n'est qu'à six ou sept lieues d'Arc, il n'est pas étonnant que les Romains qui ont laissé des traces assez considérables de leur passage dans cette ville aient habité ses environs ; mais il est peut-être bon de signaler le fait en question. »

M. Prost continue la seconde lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IXe *siècle*.

Séance du 22 Novembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

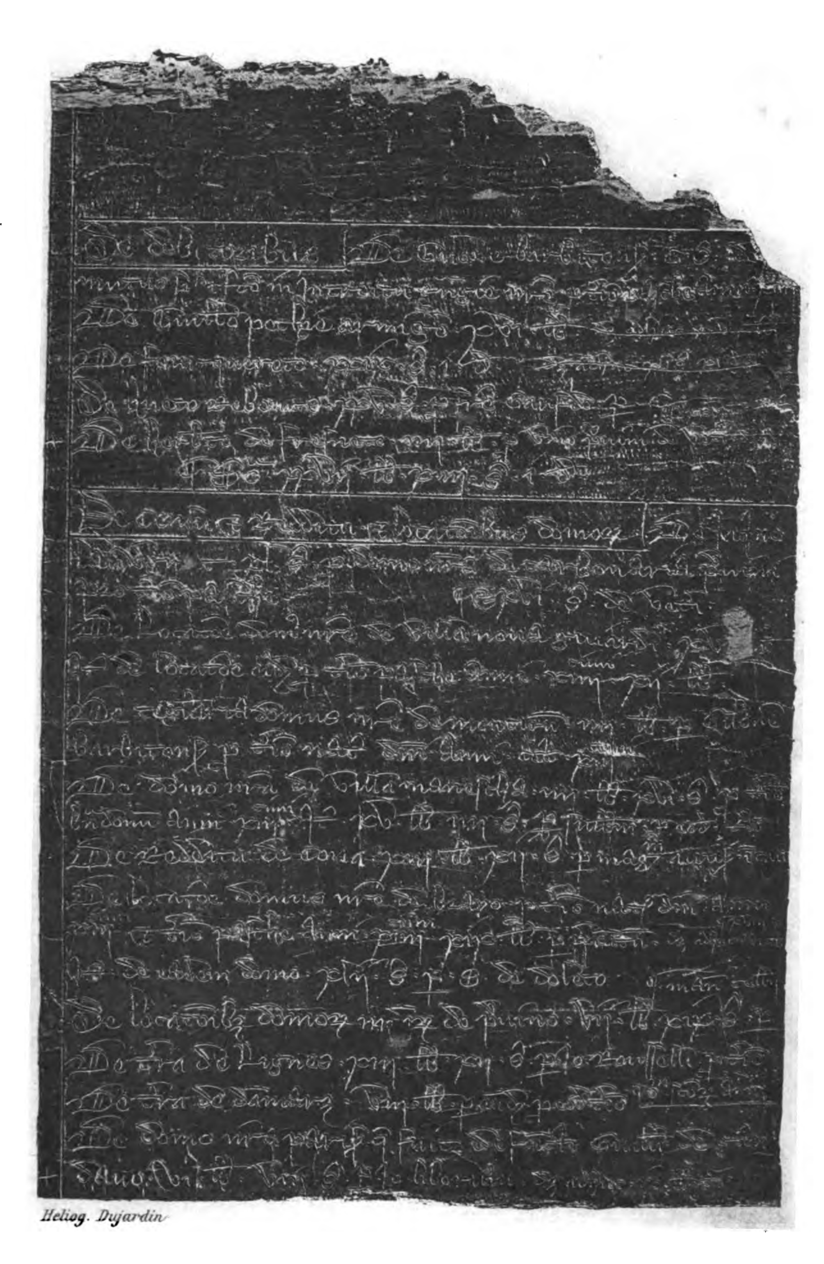
Mémoires de la Société académique du département de l'Aube, t. XXXIX de la coll.; IIIe série, t. XII, in-8°.

GROS (le Dr V.) ; FELLEMBERG (ED. DE) ; FOREL (F.-A.). *Résultat des recherches exécutées dans les lacs de la Suisse occidentale depuis l'année* 1876, in-4°.

Correspondance.

M. Ed. Piette adresse ses remerciements à l'occasion de son admission au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, présenté par MM. de Montaiglon et de Barthélemy, demande à faire partie de la Société à titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. Guillaume, Longnon et de Ville-



Héliog. Dujardin

1314

TABLETTE DE CIRE DE L'ABBAYE DE N.-D. DE PREUILLY (Seine et Marne)

Coll. de M. le Bon de Wismes

fosse, pour former la commission chargée de donner des conclusions sur les titres soumis à l'appui de cette candidature.

Le président désigne ensuite MM. de Barthélemy, Bertrand et de Villefosse, pour former la commission chargée de faire un rapport au sujet de l'admission de M. le général Creuly au nombre des membres honoraires.

Travaux.

Il est donné lecture de deux rapports de la Commission des impressions, proposant l'insertion dans le volume des Mémoires d'une notice de M. Longnon sur *Champtoceaux, siége d'un évêché au* VIe *siècle;* et d'un travail de M. Caffiaux, associé correspondant à Valenciennes, *sur la charte de la frairie de la Halle-basse* de cette ville. On passe à un double scrutin, et la Société ratifie par son vote les conclusions de ces rapports.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IXe *siècle.*

M. l'abbé Cérès, associé correspondant à Rodez, adresse à la Société, en communication, un rapport sur le résultat de fouilles intéressantes faites sous sa direction aux environs de cette ville.

Il s'agit d'abord de bains romains, dont le plan a été relevé complétement; ils étaient situés sur les bords de la Lauterne, petit cours d'eau qui contourne la ville et va, non loin de là, se jeter dans l'Aveyron. Les eaux nécessaires à l'établissement paraissent y avoir été amenées d'une source voisine. Dans ces substructions qui sont importantes par leur étendue, M. l'abbé Cérès a recueilli plusieurs monnaies dont la plus ancienne est de Marc-Antoine et la plus récente d'Antonin; une grande quantité de fragments de poteries; parmi ceux-ci des fragments de ces vases en terre rouge, couverte de vernis, et généralement connus sous le nom peu justifié de vases samiens; sur l'un on voit Remus et Romulus allaités par la louve; sur un autre un personnage conduisant un bige lancé au galop; sur un troisième, un

esclave attaché au dos d'un lion bondissant. Il faut encore citer des épingles à cheveux; des débris d'enduits et des peintures représentant des dessins géométriques; des plaques en marbre; des bases et des tronçons de colonne; un bloc de moyens-bronzes reliés ensemble par l'oxydation; une clef et une clochette en fer; une chaîne et une agrafe en bronze; des instruments en fer, pelles, pinces, ciseaux de maçon, gouges, truelles, poinçons, clous; un grand nombre de lamelles de plomb irrégulièrement découpées et traversées par des clous en fer; des lampes en terre : parmi celles-ci, l'une représente un aigle éployé, une autre un enfant monté sur un lion.

M. Cérès annonce ensuite qu'il a retrouvé dans l'enclos du Haras un cimetière qu'il suppose avoir été le lieu de sépulture de la cité des Rutènes. Les fouilles ont fait découvrir une trentaine de vases funéraires en verre et en terre; une fiole de 12 à 14 centimètres de hauteur, portant sous la partie inférieure l'inscription M.PRIMI; des lampes, des fibules, des boucles de ceinture, des bagues, des anneaux, des monnaies en bronze du haut empire. Les urnes étaient dans des trous peu profonds, tantôt carrés, tantôt en forme d'entonnoirs, creusés dans un schiste assez tendre, recouvertes de vases plus petits, de pierres plates ou de briques.

Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. de Montaiglon, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, XXXe vol., in-8°.

— *des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*. XVe année, liv. 1 à 6, in-8°.

L'Investigateur, juillet et août 1876, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. XV, in-8°.

Société archéologique de Bordeaux, t. II, octobre et décembre 1875, in-8°.

— *de l'histoire de Normandie. Mémoires de Bigot de Monville*, édités par le vicomte d'Estaintot, in-8°.

AUBERTIN (CH.). *Notes sur la chapelle de Musinens (Ain)*, in-8°.

GUADET. *Supplément au recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. IX, in-4°.

KERVILER (RENÉ). *Étude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine à l'époque romaine*, in-8°.

QUIN (CHARLES). *Le Havre avant l'histoire et l'antique ville de l'Eure*, in-8°.

RENIER (LÉON). *Recueil de diplômes militaires*, Ire livr., in-4°.

SCHLUMBERGER (GUSTAVE). *Monnaies inédites des Francs en Orient*, in-8°.

— *Les Bractéates d'Allemagne*, in-8°.

— *Monnaies des princes chrétiens d'Orient*, in-8°.

— *Numismatique de Rhodes avant la conquête de l'île par les chevaliers de Saint-Jean*, in-8°.

— *Deux sceaux et une monnaie des grands-maîtres de l'Hôpital*, in-8°.

— *Monnaie inédite des seigneurs de Toron en Syrie*, in-8°.

Correspondance.

M. G. Schlumberger, présenté par MM. de Saulcy et Bertrand, écrit pour annoncer son intention de se porter candidat à l'une des places de membre résidant vacantes en ce moment. Le président désigne MM. Robert, de Barthélemy et Chabouillet pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Moisy, présenté par MM. de Montaiglon et Longnon, demande à être admis au nombre des associés correspondants nationaux. MM. Heuzey, P. Nicard et de Barthélemy sont désignés par le président pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Van Robais, associé correspondant à Abbeville (Somme), envoie les photographies de plusieurs objets antiques dont voici l'énumération : trois cuillères en silex, dont



l'une est pourvue d'un manche en os de renne ; deux silex pouvant avoir servi à aplanir ou à polir, le tout trouvé dans les communes de Pont-Remy et d'Hocquelas (arr. d'Abbeville) ; un petit vase en bronze, en forme d'aiguière, trouvé dans la commune de Beaucamp-le-Vieux (arr. d'Amiens), au milieu d'anciennes sépultures.

Elections.

La Société procède au renouvellement de son bureau et de ses commissions pour l'année 1877. Ont été élus :

Président : M. Al. Bertrand.
1er *vice-président :* M. Victor Guérin.
2e *vice-président :* M. Heuzey.
Secrétaire : M. Guillaume.
Secrétaire-adjoint : M. L. Courajod.
Trésorier : M. Ed. Aubert.
Bibliothécaire-archiviste : M. Pol Nicard.

MM. A. de Barthélemy et C. Wescher sont élus membres de la Commission des impressions; MM. de Montaiglon et de Guilhermy, membres de la Commission des fonds.

MM. Prost et Bertrand lisent chacun un rapport au nom des commissions chargées de donner des conclusions sur les candidatures de MM. Boutaric et Kerviler. On passe au vote, et le nombre de suffrages exigé par le réglement étant obtenu, le président proclame M. Boutaric membre honoraire, et M. Kerviler associé correspondant national à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Travaux.

M. de Guilhermy lit, au nom de la commission nommée dans une des dernières séances au sujet des monuments déposés dans les magasins de Saint-Denis, le rapport suivant qui sera annexé à la lettre que le président écrira, au nom de la Compagnie, au ministre de l'Instruction publique:

« Notre confrère, M. Pol Nicard, a prié M. Anatole de Barthélemy d'appeler l'attention de la Société sur un certain nombre de monuments dignes d'intérêt, qui sont depuis

longtemps déposés dans des magasins annexés à l'église de Saint-Denis, et dont il réclame la translation dans un des Musées de la ville de Paris.

« La commission chargée de l'examen des observations de M. Pol Nicard m'ayant choisi pour rapporteur, j'ai l'honneur de présenter à la Société le résultat des recherches que nous avons faites à ce sujet. Je vais donc vous exposer, en peu de mots, l'origine et l'importance des monuments qui ont justement éveillé la sollicitude de notre confrère.

« La suppression du Musée des monuments français et l'appropriation des bâtiments qu'il occupait au service de l'École des beaux-arts, eurent pour conséquence immédiate et funeste la dispersion, la mutilation, la destruction même de quantité de monuments de sculpture et d'épigraphie arrachés à grand'peine, une première fois, des mains des barbares par Alexandre Lenoir. Un peu plus tard, vers 1835, M. Debret, architecte à la fois de l'École des beaux-arts et de la basilique de Saint-Denis, fit transporter dans les dépendances de ce dernier édifice les objets précieux qui s'y trouvent encore. Cette circonstance les a probablement sauvés d'une disparition complète. Dans l'état actuel des choses, il ne serait pas facile d'en dresser un exact inventaire. Nous ne pouvons citer ici que ce qu'il nous a été permis de reconnaître au milieu de débris entassés les uns sur les autres. En voici donc la nomenclature :

1. La porte de l'ancienne chapelle de la Vierge de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, œuvre de Pierre de Montereau.

2. Une énorme quantité de fragments d'architecture des XIIIe, XIVe et XVe siècles ; colonnes, gargouilles, clochetons, niches, etc., etc.

3. Des colonnettes de marbre qui paraissent avoir fait partie d'un cloître.

4. Des colonnes de marbre noir provenant d'un baldaquin, XVIIe siècle.

5. Des colonnes de marbre blanc provenant, dit-on, de Gaillon.

6. Des boiseries de Gaillon et d'Anet.

7. Des boiseries de Saint-Lucien de Beauvais. (Le renard prédicateur, etc., etc.)

8. Des panneaux de verrières de diverses époques.

9. Une collection très-considérable de chapiteaux, les uns à personnages, d'autres feuillagés, d'autres de formes classiques, du XI[e] siècle au XVII[e].

10. Des rétables en pierre coloriée, des XIV[e] et XV[e] siècles. (Statuettes, légendes, fleurs de lys, etc., etc.)

11. Des fragments de statues en grand nombre, saints, saintes et autres personnages; têtes, bustes, corps plus ou moins mutilés.

12. Un Adam, autrefois placé à la façade de Notre-Dame de Paris, XIII[e] siècle.

13. La Trinité, groupe en terre cuite, XVII[e] siècle. (Saint-Benoit de Paris).

14. Femme agenouillée, statuette en marbre par Moitte, XVIII[e] siècle.

15. La communion de saint Denis, marbre, XIV[e] siècle, bas-relief.

16. Un Père éternel entouré d'anges, bas-relief, XV[e] siècle.

17. Le trépassement de la Vierge, bas-relief albâtre, XVI[e] siècle. (Saint-Jacques de la Boucherie).

17 bis. Le Christ et les Apôtres, bas-relief en pierre noire XVI[e] siècle. (Des Mathurins).

18. Les Actes des Apôtres, bas-relief en pierre. (Saint-Père de Chartres), XVI[e] siècle.

19. L'Adoration des Mages, bas-relief en pierre. (Chapelle d'Anet), XVI[e] siècle.

20. La Samaritaine, bas-relief en pierre. (Grands-Augustins de Paris), XVI[e] siècle.

21. Le temps, la vie, la mort, bas-relief en marbre, XVI[e] s.

22. Louis XV, protégeant les arts, bas-relief en marbre, XVIII[e] siècle. (Anc. Acad. royale).

22 bis. Les quatre Vertus cardinales, bas-relief en marbre, par Sarazin. (Saint-Louis des Jésuites), mon. de Louis XIII.

23. Autres Vertus, figures allégoriques, génies, pleureuses, provenant de monuments funéraires, en pierre et en marbre; encadrements historiés.

24. Ecussons armoriés.

25. Trophées d'armes ou d'autres attributs.

26. Médaillon de marbre du duc d'Estrées, vice-amiral et maréchal de France. (Des Bons-hommes de Passy), XVIII[e] siècle.

27. Deux inscriptions carlovingiennes.

28. Une dalle d'architecte, sur laquelle sont gravés les instruments de sa profession, XIII[e] siècle.

29. Nombreux débris d'autres dalles, des XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles.

29 bis. Plusieurs dalles que les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés firent placer au XVII[e] siècle sur des sépultures mérovingiennes, Clotaire II, Bertrade, etc.

30. Pose de la première pierre de l'église des Grands-Carmes de Paris, XIV[e] siècle.

31. Trois inscriptions de la famille de Dormans, XV[e] siècle. (Collége de Beauvais, Paris).

32. Une croix du cimetière des Innocents, XV[e] siècle.

33. Même cimetière, épitaphe d'un échevin (1442), de trois bourgeois marchands (1529, 1531, 1553).

34. Actes de fondation, 1424, 1488, 1557, 1558. (Grands Augustins, Sainte-Croix de la Bretonnerie, Saint-Gervais, Saint-Étienne-du-Mont et autres).

Épitaphes des personnages ci-après[1] :

35. Christophe de Marle, conseiller au Parlement, 1555. (Blancs-Manteaux).

36. Duchesse de Joyeuse, 1611. (Cordeliers).

37. Le cardinal de Retz, son cœur, 1679. (Filles-du-Calvaire).

38. Pierre Seguin, aumônier de la reine Anne, 1671. (Saint-Germain-l'Auxerrois).

39. Émeric de Bragelogne, évêque de Luçon, 1644. (Saint-Paul).

40. René Potier, duc de Tresmes, 1670. (Célestins).

41. Jules Hardouin Mansart, 1708. (Saint-Paul).

42. Mabillon, 1707. (Saint-Germain des Prés).

43. Montfaucon, 1741. id.

1. V. le Recueil des inscriptions de la France, t. I.

44. Autres inscriptions de moindre importance, 1601, 1638, 1688, 1690. (Célestins, Le Temple, Saint-Roch, Saint-Séverin, etc., etc.)

45. Plusieurs inscriptions très-anciennes, enfouies dans les substructions de l'abside de la petite église de Saint-Paul, à Saint-Denis, derrière le chevet de la basilique.

« On pourrait encore recommander au ministre un grand et beau tableau, école flamande : Le Martyre de saint Denis, donné à l'église par Napoléon Ier, qu'on a vu pendant quelques années dans le chœur d'hiver maintenant détruit, et qui ne paraît pas destiné à être replacé ailleurs ; plusieurs bas-reliefs du Vieux-Louvre, encastrés à l'École des Beaux-Arts, en plein air, dans une muraille peu solide. Provoquer une dernière recherche dans les cours, dans les caves, dans les salles de l'École des Beaux-Arts. Chaque fois qu'on y a fouillé, on a trouvé quelque chose d'intéressant. »

M. de Marsy, associé correspondant à Compiègne (Oise), communique le calque d'un fragment de vitrail qui lui a été confié par M. Latteux, et qui est probablement inédit. Ce vitrail représente la Vierge couronnée, tenant de la main droite une pomme qu'elle présente à l'Enfant Jésus placé à sa gauche. Dans le fond, on lit l'inscription suivante qui forme cinq lignes :



PH......	ARCHIE
PBITUR	ICEN D
EDICAVE	CCLESAI
STATEP	HERVE
IPRE	SBITI .

Ou, en supprimant les abréviations :

Philippus archiepiscopus Bituricensis dedicavit ecclesiam istam tempore Hervei presbiteri.

Le seul archevêque de Bourges qui, au XIII[e] siècle, ait porté ce prénom, est Philippe Berruyer, qui occupa ce siége de 1236 à 1260 (*Gall. ch.* t. II, col. 67-69). Ce fragment a donc sa date précise à 20 ans près. Il appartenait à l'église d'Orcay, canton de Salbris (Loir-et-Cher), et a été envoyé pour être réparé à la fabrique de vitraux que dirigent MM. Bazin et Latteux au Mesnil-Saint-Firmin.

M. de Marsy fait remarquer que le sujet représenté ici est un nouveau témoignage du symbole de la pomme dont M. de Barthélemy a entretenu la Société dans la séance du 4 octobre dernier (Voy. p. 175).

Séance du 13 Décembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

Ouvrages offerts :

Journal des Savants, novembre 1876, in-4°.

Memoria de los trasbajos elevados à cabo por la Sociedad arqueologica Valenciana durante il año 1873, in-8°.

COURAJOD (LOUIS). *Un portrait de Michel Le Tellier au Musée du Louvre*, in-8°.

— *Sculptures de Gérard van Obstal conservées au Musée du Louvre*, in-8°.

DROUYN (LÉO). *Droits de péage et de passage dans la juridiction de Vayres*, in-8°.

— *Tizac de Galgon, épisodes du temps de la Fronde dans un village du Bordelais*, in-8°.



Kerviler (René). *La presse politique sous Richelieu et l'académicien Jean de Sirmond*, in-8°.

Rayet (G.). *Les cadrans solaires coniques*, in-8°.

— *Inscriptions inédites ou imparfaitement publiées des Sporades; inscriptions de l'île de Cos*, in-8°.

— *Inscriptions inédites trouvées à Milet, Didymes et Héraclée du Latmus, conservées au Louvre*, in-8°.

— *Les figurines de Tanagra au Musée du Louvre*, in-8°.

— *Mémoires sur l'île de Cos*, in-8°.

Correspondance.

M. Boutaric adresse ses remerciements à la Compagnie, à l'occasion de son admission au nombre des membres honoraires.

M. Rayet, ancien membre de l'École d'Athènes, répétiteur pour les antiquités grecques à l'École pratique des Hautes-Études, présenté par MM. de Montaiglon et Bertrand, pose sa candidature à l'une des places vacantes de membre résidant. Le président désigne MM. Perrot, Egger et Guillaume, pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques du candidat.

M. Guiffrey écrit pour annoncer qu'il maintient sa candidature à l'une des places vacantes de membre résidant.

Travaux.

M. de Barthélemy lit un rapport au nom de la commission chargée d'examiner les titres scientifiques de M. Caix de Saint-Aymour; on passe au scrutin, et le candidat ayant réuni le nombre de suffrages exigé par le réglement, le président proclame M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour associé correspondant national à Senlis (Oise).

M. Prost termine la seconde lecture de son mémoire sur des *Pièces liturgiques composées à Metz au* IXe *siècle*. — La Société vote le renvoi de ce travail à la Commission des impressions.

Séance du 20 Décembre.

Présidence de M. DE MONTAIGLON, président.

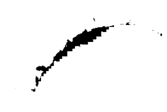
Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 122, in-8°.
Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique ; procès-verbaux des séances, t. VI, 5° cah., in-8°.
Congrès archéologique de France, 52° session, in-8°.
Proceedings of the Society of Antiquaries of London, 2° série, vol. VII, n° I, in-8°.
CRAHAY (LOUIS). *Coutumes de la ville de Maestricht*, in-4°.
DELIÈRE (EDM.). *Don Juan et Haïdée*, in-8°.
DUPREZ (RAIMOND). *Étude sur la ville et la collégiale de Hombourg-l'Évêque*, in-8°.
VILLEFOSSE (ANT. HÉRON DE). *Un nouveau texte géographique*, in-8°.

Correspondance.

M. Henri Gaidoz, directeur de la *Revue celtique*, présenté par MM. de Barthélemy et Creuly, fait connaître son intention de se porter candidat à l'une des places vacantes de membre résidant. Le président désigne MM. Perrot, Longnon et Guillaume, pour former la commission chargée de présenter des conclusions sur les titres scientifiques de M. Gaidoz.

M. Aurés, associé correspondant à Nimes (Gard), adresse des observations relatives à une note communiquée à la Société, dans la séance du 15 mars; elles portent sur la lecture des caractères grecs de l'inscription récemment découverte à Nimes, et sur la preuve de l'existence d'une mesure nationale antérieure à la conquête romaine. Il est décidé que ces observations seront renvoyées à M. Bertrand, auteur de la note, absent aujourd'hui, avec prière de faire un rapport à la Compagnie.



Travaux.

Sur la proposition de la Commission des impressions, la Société vote l'impression, dans le volume des *Mémoires*, du travail de M. Prost : *Pièces liturgiques composées à Metz au* IXe *siècle.*

M. Longnon lit une étude sur les noms de lieux gaulois terminés en *durum*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Quicherat communique à la Société deux épitaphes de Français morts en Italie, qu'il a recueillies, l'une à Turin, l'autre à Bologne.

« La première est gravée sur une pierre, encastrée près de la porte d'entrée de la petite église de Saint-Dominique de Turin. Elle remonte à l'occupation du Piémont par les Français sous François Ier.

CY GIST NOBLE HOMME THOMAS
PARENT S^r^ DE VILLETIN CON
TREROLLEVR DES GUERRES
NATIF DE MÉRY SVR SEINE
EN CHAMPAIGNE QVI TRESPAS
SA AV SERVICE DV ROY LE
XXIIIIe IOVR D'AVRIL L'AN M
DXLIIII PRIEZ DIEV POVR
SON AME

« L'autre épitaphe se lit dans le cloître de la célèbre église de Bologne qui porte aussi le vocable de Saint-Dominique. Elle concerne un membre de la famille Briçonnet.

HIC TVRONENSIS ERAT BRISSONET STIRPE IOHANNES
NATVS ET EXIMIIS NOBILITATVS AVIS
QVI DVM TE PATRIAE STVDIOSA BONONIA PRAEFERT
ET MORVM ET STVDIO CAPTVS AMORE TVI
OCCVBAT HIC RAPTVS NIMIVM IVVENILIBVS ANNIS
PROH DOLOR HVIC VIRTVS QVAE PRETIOSA FVIT
OBIIT IVNII XXII A. MCCCCLXXXXII

« Ni Bretonneau dans son *Histoire généalogique des Briçonnets*, ni le P. Anselme, n'ont eu connaissance de ce jeune homme mort en 1492, pendant qu'il étudiait le droit à Bologne. Il est impossible de lui assigner la place qui lui appartient dans la famille, vu le grand nombre de branches qui existaient déjà. Il semble avoir été d'une branche cadette, à en juger par les armoiries qu'on voit sculptées au-dessus de son épitaphe. Elles diffèrent un peu de celles des autres Briçonnet. Tandis que ceux-ci portaient *une bande componnée, chargée d'une étoile avec une autre étoile sur le champ de l'écu*, le blason figuré à Bologne présente *les deux étoiles sur le champ des deux côtés de la bande.* »

M. Quicherat ajoute que, pendant qu'il faisait sa recherche dans le livre de Bretonneau, ses yeux s'étant arrêtés sur l'article de Denis Briçonnet, évêque de Lodève du temps de François Ier, il y trouva le nom d'un peintre qu'il croit inconnu : du moins M. de Grandmaison ne l'a point enregistré dans son répertoire des artistes de la Touraine. Le nom de ce peintre est donné sous la forme latine *Godius*, parce que Bretonneau l'a cité d'après des Mémoires écrits en cette langue, par le célèbre érudit bénédictin Joachim Périon, lesquels Mémoires étaient conservés autrefois à l'abbaye de Cormery. C'est à propos des embellissements faits à cette abbaye par Denis Briçonnet, qui en fut supérieur, que le témoignage de Périon a été invoqué dans l'histoire des Briçonnet. Voici le passage, tel qu'il a été traduit par Bretonneau, le nom du peintre étant le seul mot qu'il ait laissé en latin :

« Il feist rebastir tous les édifices du monastère, qui « avoient grand besoin de réparations ès vitres, toicts et « murailles, où je sçay qu'il employa si grand nombre d'ou- « vriers qu'il en eust peu faire tout de nouveau de grands « logis. Il feist aussi peindre deux beaux tableaux par « *Simon Godius*, bénédictin, lequel il avoit amené du Lan- « guedoc, l'un desquels se voit en l'autel du crucifix, et « l'autre en celuy de Sainte Anne ; et feist tailler en bosse « les images du crucifix, de Nostre-Dame et de Sainct- « Jehan. »

M. Héron de Villefosse présente au nom de M. W. Guichard un travail de son père, M. A. Guichard, ancien associé correspondant de la Société : *Mémoire sur la voie romaine du Rhin à Lyon*, entre Lons-le-Saulnier et Coligny. L'auteur a soigneusement décrit et relevé un ancien chemin dont il retrouve la trace entre ces deux localités.

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« En 1811, Millin publia dans son *Voyage dans les départements du midi de la France* (t. IV, p. 3), un petit texte votif dont il n'avait certainement pas vu l'original.

« M. Véran, dit-il, a découvert au quartier des Forges (près du « village de Fontvielle, aux environs d'Arles), les *restes* d'un bas-« relief taillé sur le roc même : on y voit un taureau paré de bande-« lettes; il est devant un autel sur lequel il y a une grande coquille. « L'inscription qui est sur la base est effacée; on y lit : « M-L-APVLEIVS[1]. »

« En 1824, M. de Villeneuve le reproduisit dans la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (t. II, p. 449), en l'accompagnant à peu près de la même description :

« ..... Sur la face de l'autel est gravé le nom de *M. Licinius* « *Apuleius*. D'autres caractères suivent, que M. Véran croit pouvoir « expliquer par *Neptuno V. S. L. M.* »

« Ces deux copies, qui paraissent avoir pour auteur commun M. Véran, sont l'une et l'autre inexactes, ainsi que les descriptions du bas-relief encore parfaitement intact, contrairement à l'assertion de Millin. Le monument est sculpté sur un rocher très-voisin de la ferme des Taillades, près de Fontvielle. Il se compose d'un petit autel rectangulaire, surmonté d'une immense coquille[2]; aussi est-il désigné par les gens du pays sous le nom de : *la coquille*. Sur l'autel est gravée l'inscription :

1. Il en donne un croquis très-inexact, sans l'inscription, dans son *Atlas*, pl. LXXI, fig. 1.

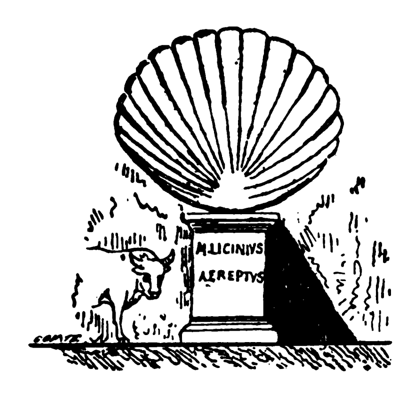
2. L'autel mesure en largeur 0 m. 50, en hauteur 0 m. 85; tandis que la coquille présente 1 m. 60 de largeur sur 1 m. 05 de hauteur.

M· LICINIVS
AEREPTVS

« M(arcus) Licinius Aereptus. »

« Je n'ai pas vu les autres caractères que signale M. Véran. A gauche de l'autel est sculptée la partie antérieure d'un taureau sans aucun ornement.

« Le croquis ci-joint donne l'ensemble du petit monument.



« Le voisinage d'Arles m'amène à parler d'un petit texte funéraire conservé au Musée de cette ville, et qui mérite aussi d'être rectifié.

D M
MAXIMINI
FESTI·PAVSAR
ISIDIS·T·P AREL
COLLEGAE

D(iis) Manibus Maximini Festi, pausar(ii) Isidis. T(itulum) p(osuerunt) Arel(atenses) collegae. A la troisième ligne, dans la partie inférieure de l'R, se trouve un trait vertical qui est peut-être un I ?

« M. Henzen a publié très-exactement le texte de cette inscription (n° 5885, a Bursiano), sans l'indication toutefois du point qui suit le T à la quatrième ligne, mais le sens semble

n'avoir pas été entièrement compris par le savant épigraphiste, qui propose de lire (à la 4e ligne) : R*ei* P*ublicae* AREL*atensis?* — M. Herzog (*Galliae Narbonensis historia*, n° 351) l'a donnée de nouveau, d'après une copie prise par lui-même sur le monument; mais il lit à la quatrième ligne TRAPEL, de sorte qu'il interprète par TR*iumphalis* les deux lettres qui suivent le mot *Isidis*, en s'appuyant sur une inscription de Rome où le nom d'Isis est accompagné de cette épithète (Orelli, n° 1878).

« L'estampage que je mets sous les yeux de la Compagnie permet de contrôler ma lecture, qui ne me paraît pas douteuse.

« Les *pausarii* formaient une association consacrée au culte d'Isis. Ils sont mentionnés dans une autre inscription trouvée à Rome et rapportée par Orelli (n° 1885). »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN DE L'ANNÉE 1876.





164

57

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.


Stanford University Libraries
3 6105 014 189 109

